

RAPPORT SUR L'INTÉGRATION AFRICAINNE

État de l'intégration régionale
en Afrique : promotion du
commerce intra-africain pour
le redressement post-COVID

Décembre 2020



Rapport sur l'Intégration Africaine 2020

ISBN : 978-92-95119-52-9

Décembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	06
Sigles et abréviations	07
INTRODUCTION	09
Contexte et justification du Rapport	09
Structure du Rapport	11
Méthodologie adoptée dans la rédaction du rapport	11
LA COVID-19 PLONGE LE CONTINENT DANS DES TURBULENCES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES	13
Introduction	13
Impact de la COVID-19 sur le Continent	14
Mesures à court terme pour faire face à l'impact de la COVID-19	16
Mesures politiques pour faire face à la COVID-19	17
La COVID-19 conduit à l'émergence d'industries manufacturières locales : Cette tendance peut-elle être maintenue ?	18
Conclusion	19
L'ÉTAT DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE	20
Évaluation de l'intégration régionale en Afrique	20
Indice multidimensionnel de l'intégration régionale africaine	23
Intégration régionale en Afrique : Progrès réalisés par les CER	25
Intégration régionale en Afrique du Nord : L'Union du Maghreb arabe	37
Intégration régionale en Afrique de l'Est : La Communauté de l'Afrique de l'Est	41
Intégration régionale en Afrique centrale : La Communauté économique des États de l'Afrique centrale	45
Intégration régionale en Afrique de l'Ouest : La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	48
Intégration régionale en Afrique australe : La Communauté de développement de l'Afrique australe	52
Intégration régionale dans la Corne de l'Afrique : L'Autorité intergouvernementale pour le développement	56
Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe : De la Méditerranée à l'Afrique australe	61
La Communauté des États sahélo-sahariens : De la Corne de l'Afrique à la côte atlantique	66
REVUE DES PROJETS CONTINENTAUX PHARES DE L'UNION AFRICAINE	70
Introduction	70
Les Projets phares et leur état d'avancement	71
La contribution des projets phares à l'intégration continentale	76
Difficultés rencontrées par les Projets phares	79
Recommandations	79

LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE-DU PROJET A LA MISE EN OEUVRE	80
Introduction	80
Objectifs de la zone de libre-échange continentale	81
La ZLECAf - Un jalon important pour l'intégration continentale	82
La ZLECAf : Avancées réalisées	83
Négociations sur la ZLECAf et les questions en suspens	84
La structure institutionnelle pour la mise en oeuvre de la ZLECAf	87
Conditions et Recommandations pour une mise en oeuvre réussie	88
Conclusion	92
LA MARCHÉ VERS UNE UNION DOUANIÈRE CONTINENTALE	93
Introduction	93
Avantages escomptés d'une union douanière	94
Conditions de succès d'une Union douanière africaine	95
Accords d'union douanière existants sur le continent	96
Stratégies de création d'une Union douanière continentale : Trois options	98
Recommandations	99
MOBILISATION DES RESSOURCES POUR L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE - IL EST TEMPS DE RENDRE OPÉRATIONNEL LE FONDS D'INTÉGRATION AFRICAINE	100
Introduction	101
La dépendance à l'égard des donateurs fausse les priorités de l'Afrique en matière d'intégration régionale	101
Les efforts d'autofinancement de l'Afrique : Le rapport Obasanjo	103
Leçons tirées des CER : La taxe communautaire de la CEDEAO	104
Il est temps que l'UA rende opérationnel le Fonds d'intégration de l'Afrique	106
Justification du Fond d'intégration de l'Afrique	107
Conclusion	109
À PROPOS DE L'INDICE MULTIDIMENSIONNEL DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE AFRICAINE	110
AMRII	110
CALENDRIER DE L'INDICE	116
Réunions pour le suivi et l'évaluation de l'intégration régionale en Afrique	116
Conception et consultations	116
Renforcement de capacités	117
Collecte des données	117
Exploitation	117
Lancement du Rapport 2016 sur l'Indice d'intégration régionale de l'Afrique	117
Références	118

AVANT-PROPOS

Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine

« Aussi longtemps que les lions n'auront pas leur historien, les récits de chasse tourneront toujours à la gloire du chasseur », dit un proverbe africain. Cette deuxième édition du Rapport sur l'intégration africaine reflète un choix stratégique et vise à permettre directement aux communautés économiques régionales (CER) reconnues par l'Union africaine de partager leur propre expérience dans le cadre du processus d'intégration régionale de l'Afrique. Le présent rapport répond au souhait des chefs d'État et de gouvernement de voir les principaux acteurs de l'intégration régionale - les CER - écrire leur propre histoire.

Depuis les premières années de l'indépendance de leurs pays respectifs, les dirigeants africains reconnaissent l'importance de la création d'une communauté économique africaine unique, ce qui constitue l'une de leurs priorités les plus constantes ainsi qu'un appel de ralliement pour les Africains. C'est dans cet esprit que l'Agenda 2063 de l'UA, qui reprend le Traité d'Abuja, est conçu pour être mis en oeuvre dans le cadre de l'intégration tout en renforçant et en accélérant les efforts d'intégration africaine, comme en témoignent les projets phares du Continent.

Où en est le processus d'intégration régionale en Afrique aujourd'hui ? Quelles sont les principales réalisations des différentes CER ? Quels sont les enseignements tirés en vue de mieux favoriser l'intégration régionale ?

Pour répondre aux différentes questions liées à l'intégration régionale, les Ministres africains en charge de cette intégration ont recommandé que l'Union africaine élabore des cadres de suivi et d'évaluation. L'indice multidimensionnel de l'intégration régionale africaine (AMRII) a ensuite été établi par la Commission de l'Union africaine (CUA) en collaboration avec les CER pour évaluer les progrès et le

niveau d'intégration. La présente édition du rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique pour l'année 2020 s'appuie sur l'AMRII et les informations exclusives fournies par les CER afin de refléter les dernières performances sur le terrain.

L'un des messages importants qui ressort du Rapport est que si le rythme de l'intégration régionale est généralement lent dans certaines CER, des progrès significatifs sont réalisés dans divers domaines thématiques tels que la libre circulation des personnes, les unions douanières, les barrières tarifaires et non tarifaires, les corridors de transport et les infrastructures régionales. Il est en effet encourageant de constater que le Rapport montre qu'il est possible de favoriser l'intégration régionale pour la transformation socio-économique du continent, avec un bon nombre de CER fournissant des exemples pratiques de réussite basés sur des stratégies et des initiatives qui peuvent facilement être adoptées par d'autres CER.

Le présent rapport est élaboré à un moment difficile pour l'Afrique. Les effets de la maladie à coronavirus (COVID-19) se ressentent sur tout le continent. La pandémie touche tous les pays africains et, malheureusement pour l'intégration régionale, la réponse est de fermer les frontières afin de protéger les populations des risques extérieurs et de rechercher des solutions internes. L'intégration régionale en est devenue la victime, mais elle pourrait aussi en être la solution. Comment pouvons-nous ramener l'intégration régionale ou la rendre pertinente face au redressement post-COVID-19 après le bouleversement sanitaire, social et économique ? L'intégration régionale demeure importante pour le développement de l'Afrique et elle contribuera au redressement du continent dans l'après-COVID-19.

À présent, il urge de profiter de l'occasion offerte par le redressement post-COVID-19 pour construire une Afrique où les échanges commerciaux se font en interne en vue d'une prospérité partagée.

REMERCIEMENTS

Le Rapport 2020 sur l'état de l'intégration régionale en Afrique reflète les efforts d'un groupe d'experts à la fois large et diversifié, à l'intérieur et à l'extérieur de la Commission de l'Union africaine (CUA) et des Communautés économiques régionales (CER).

Le Rapport a été élaboré par le département des Affaires économiques de l'UA sous la direction générale du commissaire Victor Harison. L'équipe technique était dirigée par Jean-Denis Gabikini, directeur par intérim du département des Affaires économiques, assisté de Manasseh Ntaganda, Dje N'Guessan Pierre et Laurette Francette Ecko.

La préparation du présent rapport a largement bénéficié de la contribution des CER, qui ont participé à tous les niveaux de son élaboration. Les contributions des CER ont été coordonnées par les personnes suivantes, qui sont également membres de l'équipe de rédaction : Imed Ben Hadj Hamouda (UMA), Mamadi Kourma (CEN-SAD), Simal Opino Amor et Salvator Matata (COMESA), Aggrey Niringiye et Ethel Sirengo (EAC), Jules Rommel Touka Tchakonte et Alfred Ikaka Bobe (CEEAC), Azhari Karim et Kagwe Mutahi (IGAD), Iliyasu Mustapha Bobbo et Babatunde Stephen Idowu (CEDEAO) et Hobby Musaka Simuchile (SADC). La CUA tient à remercier les Secrétaires généraux/secrétaires exécutifs des Secrétariats des CER et le Président de la Commission qui ont mis leurs équipes techniques à la disposition de la Commission de l'UA pour toute la durée de la production du Rapport.

La Commission exprime également sa gratitude à la Fondation pour le renforcement des capacités africaines (ACBF) et à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour le soutien apporté tout au long du processus de production du rapport ; Barassou Diawara (ACBF) et

Onyekachi Madubuko (OIM) ont contribué à l'élaboration du présent rapport.

La CUA remercie vivement l'équipe de consultants qui a analysé les contributions de la CUA et des CER et a rédigé le rapport. Cette équipe comprend Wanyama Masinde (Centre pour l'intégration régionale - Nairobi), qui a servi d'expert principal, et Yannick Levodo (Yaoundé). Pierre Dje N'Guessan (CUA) en a analysé les données et les statistiques.

Le présent rapport a bénéficié du soutien administratif de Mandy Mauyakufa, Beenzu Moonze et Coulibaly Amadou, tous de la Commission de l'Union africaine.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACB	Banque centrale africaine
ACM	Marché commun africain
AEC	Communauté économique africaine
AIF	Fonds d'intégration africaine
ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine
BAfD	Banque africaine de développement
AIB	Banque africaine d'investissement
AMF	Fonds monétaire africain
UMA	Union du Maghreb arabe
UA	Union africaine
CUA	Commission de l'Union africaine
BDEAC BDEAC	Banque de développement des États de l'Afrique centrale
BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale
BIAT	Initiative «Stimuler le commerce intra-africain (BIAT)»
CCRT	Catastrophe Containment and Relief Trust
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
TEC	Tarif extérieur commun
COMESA	Marché commun pour l'Afrique orientale et australe
COPAX	Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale
COVID-19	Maladie à Corona virus 2019
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est
EACSO	Organisation des services communs de l'Afrique de l'Est
EAMI	Institut monétaire de l'Afrique de l'Est
EAMU	Union monétaire de l'Afrique de l'Est
EAPI	Institut parlementaire d'Afrique de l'Est
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
APE	Accords de partenariat économique
UE	Union européenne
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
ZLE	Zone de libre-échange
TIC	Technologies de l'information et de la communication
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
IGADD	Autorité intergouvernementale pour le Développement et contre la Sécheresse
FMI	Fonds monétaire international

LPA	Plan d'action de Lagos
LVBC	Commission du Bassin du Lac Victoria
S&E	Suivi et évaluation
MoU	Protocole d'accord
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
BNT	Barrière non tarifaire
OUA	Organisation de l'Unité africaine
PAP	Parlement panafricain
UPA	Université panafricaine
ZEP	Zone d'échanges préférentiels
RAIP	Plan régional d'investissement agricole
CER	Communauté économique régionale
RdO	Règles d'origine
OR	Organisation régionale
APR	Assemblées parlementaires régionales
ACR	Accords commerciaux régionaux
SAATM	Marché unique africain du transport aérien
SACU	Union douanière d'Afrique australe
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
TDU	Territoire douanier unique
ODD	Objectifs de développement durable
PME	Petites et moyennes entreprises
T-FTA	Zone de libre-échange tripartite
TdR	Termes de référence
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UMOA	Union monétaire ouest-africaine
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
ONUDI	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
ZMAO	Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest
PAM	Programme alimentaire mondial (PAM)
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMC	Organisation mondiale du Commerce



INTRODUCTION

CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU RAPPORT

Les ministres africains chargés de l'intégration ont recommandé en 2013 à l'Union africaine (UA) d'élaborer des cadres de suivi et d'évaluation afin de faciliter la mise en oeuvre du Traité d'Abuja et de l'Agenda 2063. En réponse à cette recommandation, l'indice multidimensionnel de l'intégration régionale africaine a été élaboré par la Commission de l'Union africaine (CUA) en collaboration avec les communautés économiques régionales (CER).

Cet indice est un outil permettant l'élaboration du Rapport sur l'intégration africaine. En outre, lors de la Première réunion de coordination semestrielle tenue à Niamey en juillet 2019, les chefs d'État et de gouvernement de l'UA ont demandé à la Commission de l'Union africaine de produire chaque année des rapports sur l'intégration africaine. Ces rapports permettront de suivre les progrès réalisés par l'Union africaine et les CER dans la mise en oeuvre du programme d'intégration africaine. Le premier de ces rapports a été présenté par le président de la CUA aux chefs d'État et de gouvernement lors de la Première Réunion de Coordination Semestrielle.

Cette deuxième édition du Rapport sur l'intégration africaine prend acte de l'évolution significative du processus d'intégration régionale et des ambitions de l'UA et des CER au seuil de la nouvelle décennie. L'UA y exprime ses grandes ambitions concernant son programme d'intégration régionale et lance de grandes initiatives continentales - les projets phares - qui sont reprises dans l'Agenda 2063, tout en revitalisant son travail en vue d'atteindre les objectifs du traité d'Abuja à travers le lancement de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Des réformes sont également entreprises par l'UA.

En dépit de la lenteur relative de l'intégration régionale au niveau des CER, des progrès ont été réalisés dans divers domaines thématiques de l'intégration régionale, tels que la facilitation de la libre circulation des personnes, les unions douanières, la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires, les corridors de transport et les infrastructures régionales. En effet, certaines CER ont pris des mesures hardies pour accélérer le processus d'intégration.

Le présent rapport, tout en évaluant le processus d'intégration, présente les opportunités et les défis qui accompagnent ces évolutions majeures du programme d'intégration régionale africain. Il s'agit d'une publication historique qui représente la volonté des peuples africains de parvenir à une intégration régionale plus étroite en tant que moteur essentiel de la réalisation du programme de développement de l'Afrique.

L'une des préoccupations récurrentes de l'intégration africaine est le défi associé au suivi et à l'évaluation

efficaces de la mise en oeuvre du programme d'intégration qui comprend le Traité d'Abuja, l'Agenda 2063 et d'autres projets et initiatives phares. Cela se traduit par l'incapacité à suivre et à mesurer avec précision les progrès réalisés afin de profiter des opportunités et d'aider les différents segments du processus d'intégration africaine à relever les défis.

Ce rapport présente un examen complet et structuré de l'état de l'intégration sur le continent et expose des politiques innovantes pour accélérer le processus d'intégration régionale en cours. Il s'agit d'une initiative des chefs d'État et de gouvernement africains visant à recentrer le discours sur l'intégration et les questions émergentes connexes, et à formuler des recommandations pour parvenir à une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale ».

Aussi nombreux que soient les défis de l'intégration africaine, le Rapport montre que l'Afrique progresse vers la réalisation de cet objectif et, à terme, vers la création de la Communauté économique africaine. La CUA et les CER ont partagé leur expérience pour la préparation conjointe du présent rapport. Cette approche collaborative a apporté une valeur ajoutée considérable à la première édition. Le Rapport met en lumière les obstacles techniques et institutionnels qui appellent une action de la part des dirigeants africains pour accélérer le processus d'intégration régionale.

STRUCTURE DU RAPPORT

Le principal objectif de ce rapport est d'évaluer l'état du processus d'intégration régionale en Afrique en mettant en évidence les principales réalisations, les défis qui les accompagnent et en formulant des recommandations concernant le Traité d'Abuja et l'Agenda 2063.

Le présent rapport comporte deux parties dont la première consacrée à l'évaluation du processus d'intégration sur le Continent :



- donne un aperçu des implications sociales et économiques de la COVID-19 sur le continent ;
- évalue le niveau d'intégration sur le continent au regard du traitement d'Abuja et de l'Agenda 2063 ;
- évalue le niveau d'intégration dans les CER par rapport au Traité d'Abuja et à l'Agenda 2063 ; et
- présente les réalisations des CER en matière d'intégration de leurs régions, qui aboutissent à l'intégration africaine, puisque les CER sont des éléments constitutifs du processus d'intégration continentale

C'est l'Indice multidimensionnel de l'intégration régionale africaine (AMRII) qui est utilisé pour évaluer les processus au sein des CER.

La deuxième partie du Rapport passe en revue les initiatives de l'Union africaine en matière d'appui à l'intégration régionale sur le continent tout en examinant les moyens novateurs possibles de renforcer cet appui. Cette section :



- examine l'état d'avancement de la mise en oeuvre des projets continentaux phares tels qu'identifiés dans l'Agenda 2063 ;
- évalue la progression vers la mise en oeuvre de l'un des principaux projets de transformation du continent - la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ;
- examine les possibilités et les opportunités de mise en place d'une Union douanière continentale ; et
- examine les possibilités de mobilisation des ressources pour le financement de l'objectif le plus important de l'Afrique - l'intégration régionale.

MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE DANS LA RÉDACTION DU RAPPORT

La méthodologie appliquée repose sur une rédaction analytique inclusive avec l'Indice multidimensionnel de l'intégration régionale africaine (AMRII) comme référence. Son caractère inclusif se justifie du fait que la CUA réunit des experts de différentes CER et d'autres organisations telles que l'OIM et l'ACBF pour la rédaction du Rapport.

Cette rédaction comporte les étapes suivantes : (i) la collecte d'informations auprès des CER ; (ii) l'analyse des informations ; (iii) les réunions de validation du groupe d'experts.

En ce qui concerne la collecte d'informations, la CUA a élaboré un questionnaire de collecte de données basé sur l'AMRII. Ce questionnaire a été envoyé à tous les points focaux des CER pour la collecte de données relatives à l'état de l'intégration.

Analysis of the information: The questionnaires were completed and returned to the AUC. Once these questionnaires were received, an analysis was carried out by the AUC and presented to all the RECs for validation. At this level, the AMRII index served as an assessor of the state of integration within the RECs and on the continent with the definition of scores. Analyse des informations : Les questionnaires ont été complétés et renvoyés à la CUA. Une fois ces questionnaires reçus, une analyse a été effectuée par la CUA et présentée à toutes les CER pour validation. A ce niveau, l'indice AMRII a servi d'évaluateur de l'état d'intégration au sein des CER et sur le continent avec la détermination de scores.

Réunions d'experts pour la validation : Des experts de la CUA, des CER, de l'OIM et de l'ACBF ont été invités à trois réunions techniques pour examiner la conformité des informations disponibles dans le Rapport.



LA COVID-19 PLONGE LE CONTINENT DANS DES **TURBULENCES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES**

INTRODUCTION

Depuis que l'épidémie de COVID-19 a été déclarée le 31 décembre 2020, le nombre de cas dans le monde a dépassé la barre des 10 millions. Selon les chiffres préliminaires de l'Organisation mondiale de la santé¹ au 28 juin 2020, 9 843 073 cas ont été confirmés et 495 760 108 personnes sont décédées dans le monde. Tant le nombre de cas confirmés de COVID-19 que le nombre de décès continuent d'augmenter dans le monde entier, notamment dans les Amériques et en Afrique pour le moment.

¹https://COVID19.who.int/?gclid=EAlalQobChMI74f427Wl6glV0oBQBh2RqQTLEAYASAAEgbyFD_BwE

En Afrique, 278 815 cas ont été signalés au 28 juin 2020, avec environ 5 785 décès. Pratiquement tous les pays africains ont signalé des cas de COVID-19. Dans certains pays, il a fallu beaucoup de temps pour signaler ces cas en raison du manque de capacités de dépistage.

La COVID-19 est bien plus qu'une crise sanitaire : elle touche les sociétés et les économies dans leur essence même. Bien que l'impact de la pandémie varie d'un pays à l'autre, il est fort probable qu'elle augmentera la pauvreté et les inégalités à grande échelle.

Pour informer et adapter les réponses des gouvernements afin qu'ils puissent se remettre de la crise et s'assurer que personne ne soit laissé pour compte dans cet effort, il est fondamental d'évaluer les impacts de la COVID-19 sur les sociétés, les économies et les groupes vulnérables. À défaut de réponses socio-économiques urgentes, la souffrance mondiale s'aggravera, et mettra en péril des vies et des moyens de subsistance pour les années à venir. Dans cette crise, les réponses immédiates en matière de développement doivent être entreprises en gardant un œil sur l'avenir. Les trajectoires de développement à long terme seront influencées par les choix que les pays africains font aujourd'hui et par le soutien qu'ils reçoivent.

La pandémie de COVID-19 a révélé que l'économie mondiale était déjà en difficulté en raison des effets persistants du protectionnisme commercial croissant, des différends commerciaux entre les principaux partenaires commerciaux, de la chute des prix des matières premières et des incertitudes économiques en Europe concernant l'impact du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Selon le Rapport sur les perspectives de l'économie mondiale du FMI d'avril 2020, l'activité économique s'est ralentie, passant de 3,6 % en 2018 à 2,9 % en 2019. En raison de la pandémie de COVID-19, l'économie mondiale devrait connaître une forte contraction de 3 % en 2020, bien pire que lors de la crise financière de 2008-2009.

La croissance des économies émergentes et en développement, qui représentent plus de la moitié de la croissance mondiale, a reculé de 4,5 % en 2018 à 3,7 % en 2019. Cette baisse de la croissance reflète une diminution de

la demande intérieure qui a ralenti plus que prévu en raison des tensions dans le secteur financier non bancaire et d'une baisse de la croissance du crédit. En Afrique, la croissance s'est légèrement ralentie, passant de 3,2 % en 2018 à 3,3 % en 2019. Cette évolution reflète un environnement extérieur plus difficile, des perturbations continues de la production dans les pays exportateurs de pétrole et une croissance plus faible que prévu dans le reste du continent.

IMPACT DE LA COVID-19 SUR LE CONTINENT

Les experts en santé publique avertissent régulièrement que l'épidémie du nouveau coronavirus constitue une menace unique pour la santé publique sur le continent africain. De plus, l'on pense généralement que les retombées économiques pour le continent risquent d'être graves et durables. De nombreux pays africains dépendent fortement des exportations de matières premières vers la Chine, ont des bilans souverains relativement faibles, sont lourdement endettés et ont des devises volatiles, entre autres fragilités extérieures.

L'impact négatif de la maladie sur l'économie mondiale s'est déjà traduit par une baisse de la demande pour les produits primaires que l'Afrique exporte, comme le pétrole de l'Angola et du Nigéria et les minéraux rares de la République démocratique du Congo. La Commission économique des Nations unies pour l'Afrique estime que la croissance de l'Afrique va chuter de 1,4 %, passant de 3,2 % à 1,8 %, en raison du coronavirus. Cette baisse est notamment due à la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales et à l'effondrement des prix du pétrole, qui coûtera jusqu'à 65 milliards de dollars US en recettes d'exportation. En outre, le tourisme est négativement affecté, puisque les voyageurs internationaux restent chez eux, ce qui nuit aux économies de l'Afrique du Sud et du Kenya, entre autres. Les investisseurs, confrontés à une multitude d'inconnues sur la maladie et ses conséquences, fuient les marchés émergents, du moins pour le moment.

Les conséquences négatives des mesures de confinement sur l'économie mondiale sont importantes, notamment la perturbation directe des chaînes d'approvisionnement mondiales, l'augmentation de la demande finale de biens tels que les fournitures médicales et les denrées alimentaires, ainsi que le déclin plus général du tourisme international et des voyages d'affaires dans la région. L'aversion pour le risque s'est accrue sur les marchés financiers, avec une forte baisse des cours des actions, une chute des prix des matières premières et un déclin de la confiance des entreprises et des consommateurs. La baisse de la demande mondiale, des échanges commerciaux, des prix des matières premières et des marchés boursiers a un impact négatif et grave sur les économies en développement et émergentes, dont la plupart luttent encore pour se remettre du marasme économique mondial de 2014-2016. La pandémie de la COVID-19 mine les performances économiques déjà faibles des États africains et présente un risque supplémentaire pour la croissance économique.

La nécessité d'une distanciation sociale affecte également les principaux secteurs qui contribuent au PIB de l'Afrique, comme le montre la figure ci-dessous. Les secteurs de la santé, de l'agriculture, de l'industrie manufacturière, du commerce de détail et d'autres services, du commerce, de l'éducation, de l'hôtellerie, des voyages et du tourisme, de l'aviation, des transports et du transport maritime sont tous durement frappés. Ces difficultés se traduisent à leur tour par une réduction des revenus, tant du côté de l'offre (la réduction de la production fait augmenter les prix pour les consommateurs) que du côté de la demande (la réduction de la demande des consommateurs nuit aux propriétaires d'entreprises et à leurs employés). Ces impacts économiques à court terme peuvent se traduire par une baisse de la croissance à long terme en Afrique.

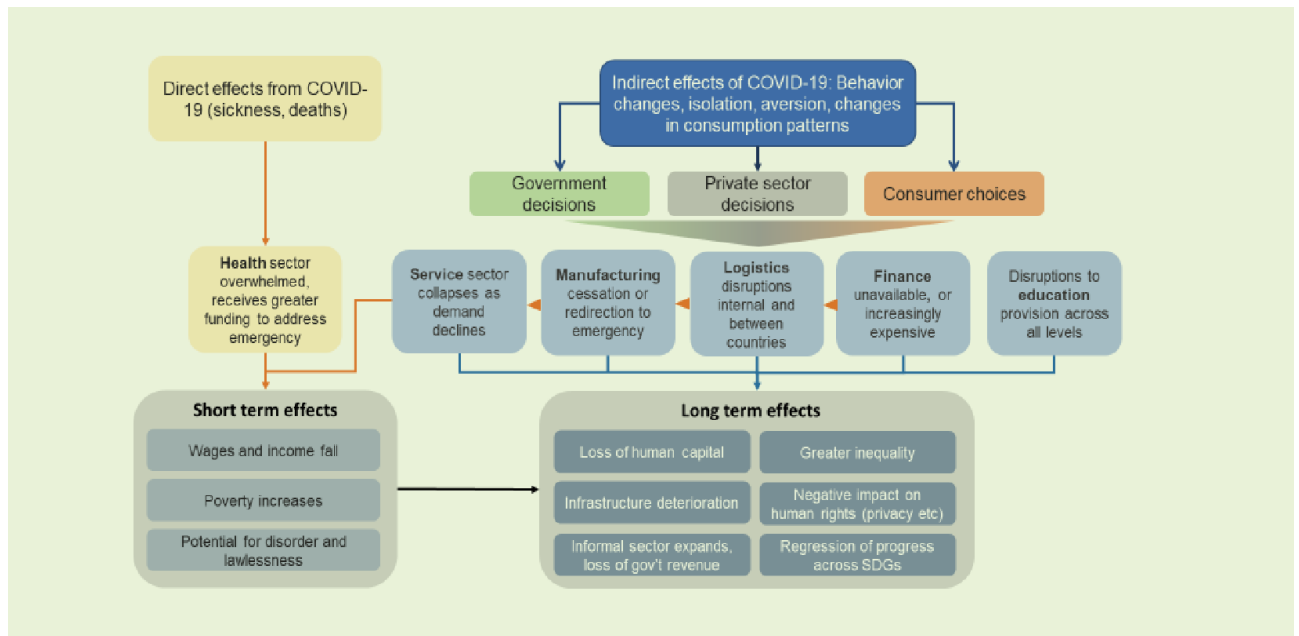


Figure 2.1: Effets à court et à long terme de la COVID-19

Source: PNUD, 2020

En outre, les marchés financiers sont perturbés, les taux de change sont devenus volatiles et les transferts de fonds de la diaspora diminuent. La pandémie de la COVID-19 pourrait provoquer une récession économique mondiale.

Les tensions budgétaires sont exacerbées par ce qui se transforme en une crise sanitaire sans précédent, qui se transforme en un problème socio-économique entraînant un effondrement de la production : rupture des chaînes d'approvisionnement, pénurie de biens, chômage de masse, perte de revenus et augmentation considérable du nombre de personnes dépendantes. La perte de recettes publiques qui en résulte et la pression exercée sur les gouvernements pour qu'ils protègent l'industrie et les citoyens de la dure réalité des pertes massives de revenus pèsent lourdement sur les finances publiques. Les gouvernements ont dû annoncer des mesures d'allègement fiscal pour encourager la poursuite de la production de biens et de services et protéger les emplois. En outre, les gouvernements ont également annoncé diverses mesures d'allègement ciblant les employés et les citoyens au bas de la pyramide. Toutes ces mesures entraîneront une perte considérable de recettes publiques et les gouvernements devront donc réévaluer les prévisions de déficit budgétaire pour le prochain exercice. Il en résultera un gel des projets de développement car les fonds sont affectés à la lutte contre le coronavirus.

Les entreprises sont confrontées à un certain nombre de défis qui obligent certaines d'entre elles non seulement à demander à leurs employés de travailler à domicile, mais même à les licencier.

Les entreprises du secteur des services sont en butte aux difficultés suivantes :



- des ruptures de stock et retards de livraison à cause du confinement ;
- une réduction de la demande de produits d'exportation ;
- une augmentation du coût des marchandises qui entraînera, par voie de conséquence, une hausse du coût global de production ;

- une réduction des flux de capitaux, des restrictions sur les voyages et du temps du personnel ;
- des difficultés à obtenir un crédit auprès des institutions financières ainsi qu'une capacité réduite à faire face aux intérêts à payer sur leurs prêts ; et
- un affaiblissement de l'intérêt des investisseurs étrangers et locaux

MESURES À COURT TERME POUR FAIRE FACE À L'IMPACT DE LA COVID-19

Actuellement, tous les pays, et surtout ceux qui sont les plus touchés par l'épidémie de Covid-19, ont besoin de mesures de santé publique efficaces pour empêcher la propagation de l'infection. Il faut également des politiques économiques bien ciblées pour contribuer à soutenir l'offre de soins de santé et protéger les entreprises et les travailleurs solvables contre les importantes perturbations temporaires des revenus dues la présente pandémie.

Un certain nombre de gouvernements ont annoncé des mesures préliminaires pour protéger les entreprises et leurs ressortissants face à la pandémie.

Au nombre de ces interventions :



- l'octroi d'allègements fiscaux aux entreprises qui cherchent à accroître leur capacité de production de biens de substitution aux importations, pouvant même aller jusqu'à une exonération de la TVA pendant une période donnée ;
- l'encouragement des banques à accorder des prêts à des taux avantageux pour faciliter les activités des entreprises, et également des moratoires sur les prêts qui sont dus.

- la réduction ou l'exonération d'impôts pour les industries et les personnes à faibles revenus ;
- le renforcement de la chaîne d'approvisionnement locale pour que les commerçants puissent avoir accès à des produits de substitution aux importations ; et
- l'appui à l'industrie pour protéger les emplois.

Globalement, des mesures doivent être prises pour préserver des vies en renforçant la réponse sanitaire, en protégeant les moyens de subsistance à travers le soutien aux ménages et aux emplois, en protégeant les fonctions gouvernementales importantes et en soutenant les activités économiques essentielles, et en protégeant l'avenir en soutenant les investissements actuels pour la reprise et la croissance.

MESURES POLITIQUES POUR FAIRE FACE À LA COVID-19

La COVID-19 a mis en lumière la fragilité de la croissance des économies africaines et les décideurs politiques devraient s'efforcer de construire un secteur économique africain plus résilient. Cependant, des problèmes sociaux et économiques qui étaient déjà très difficiles à résoudre sont devenus exponentiellement plus graves en raison de la pandémie actuelle, de la crise sanitaire qui en résulte et de l'effet catastrophique qu'elle a sur les économies africaines et l'économie mondiale.

Malgré les progrès économiques et sociaux satisfaisants réalisés au cours des deux dernières décennies, la croissance dans la plupart des pays africains reste fragile. Cette fragilité inhérente s'étend aux tissus économiques, sociaux, politiques et culturels de la vie en Afrique. Cependant, bien que les effets de la pandémie de coronavirus soient dévastateurs pour les économies africaines déjà fragiles, la perspective n'est pas pour autant totalement désastreuse. Les défis peuvent être relevés.

En plus des problèmes d'infrastructure, la dépendance des marchés africains vis-à-vis des biens et services importés s'est avérée un facteur préjudiciable dans cette crise, avec notamment la pénurie de masques et d'autres ressources en matière de santé et de sécurité provenant généralement de l'extérieur de l'Afrique. Il faut de toute urgence trouver des solutions qui fassent avancer le continent, réduisent les risques et maximisent les opportunités qui se présentent dans le sillage de la COVID-19.

Parmi celles-ci :



- l'élaboration de politiques et des interventions qui prennent en compte les faiblesses existantes des économies africaines, les défis de l'après-crise auxquels le continent est confronté et les futures méthodes à long terme pour prévenir les effets négatifs des crises ;
- la nécessité de mettre l'accent sur la santé et le secteur humanitaire en raison des dommages causés par le virus, mais aussi de renforcer les systèmes d'alerte précoce, la réponse et l'atténuation des pandémies et des catastrophes qui se sont avérées des menaces majeures pour l'éducation, le tourisme, le secteur informel et d'autres secteurs ;
- l'élaboration par les États membres de feuilles de route et de plans d'action qui donnent la priorité aux investissements et canalisent les ressources limitées vers des secteurs économiques identifiés afin de relancer leurs économies, de renforcer leur résilience et d'améliorer leur compétitivité. Les stratégies de relance devraient se baser sur le programme de convergence macroéconomique existant de la SADC ;

- l'encouragement des États, au niveau des CER, à mettre en œuvre des mesures fiscales et monétaires coordonnées et synchronisées afin d'atténuer les effets de la COVID-19 sur la stabilité macroéconomique et financière des régions. Ces mesures vont au-delà des mesures économiques, car elles devraient également englober les diverses mesures socio-économiques qui comprennent les restrictions de mouvement des citoyens, les restrictions aux frontières, la prévention des maladies et les protocoles de contrôle ;
- le recours au soutien des institutions multilatérales et des partenaires bilatéraux, et la collaboration en vue d'élaborer des solutions globales et efficaces pour surmonter les difficultés dans différents secteurs. En raison de la charge financière des mesures mises en œuvre par les États et de la détérioration de leur situation budgétaire, les États sont encouragés à accéder aux subventions et aux facilités dont disposent les institutions financières internationales, comme le Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre du Fonds fiduciaire pour l'endiguement et le secours en cas de catastrophe (CCRT). Les subventions devraient être affectées à des activités pertinentes visant à atténuer l'impact de la COVID-19, comme l'amélioration du système de santé et la mise en place d'un environnement macroéconomique favorable et d'une économie résiliente ;
- les initiatives gouvernementales visant à offrir des liquidités de financement aux banques et des garanties de crédit sont recommandées afin de répondre aux contraintes de liquidité des clients (ménages et PME) ; et
- la nécessité pour les gouvernements et le secteur privé d'envisager des moyens d'aider la population et les marchés africains à se remettre des effets débilissants de la COVID-19 sur des facteurs tels que la croissance du PIB, les indicateurs macro-économiques les plus

importants, l'inflation, les taux de change, l'emploi et les moyens de subsistance des secteurs vulnérables

L'Afrique a jusqu'à présent été épargnée des pires conséquences sanitaires et peut rebondir, mais à l'avenir, elle devra réexaminer en profondeur certains des principes fondamentaux de sa stratégie de développement économique et social. Il faudra, par exemple, que davantage d'investissements soient autofinancés et donc que la mobilisation des ressources intérieures soit assurée ; il faudra investir davantage dans la santé publique, ce qui a été fait jusqu'à présent ; il faudra élargir les mesures de protection sociale en couvrant mieux les populations démunies des villes et le secteur informel ; enfin, le continent devra revoir son modèle d'insertion dans l'économie mondiale et renforcer l'intégration régionale.

LA COVID-19 CONDUIT À L'ÉMERGENCE D'INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES LOCALES : CETTE TENDANCE PEUT-ELLE ÊTRE MAINTENUE ?

La pandémie de COVID-19 montre également aux Africains que l'avenir du continent est entre leurs mains, au sens propre - avec le lavage des mains - comme au sens figuré - exclus et livrés à eux-mêmes - le coronavirus a fait le tour du monde. Les efforts locaux doivent donc être reconnus.

Lorsque la pandémie a frappé le continent, la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque africaine d'import-export ont lancé des fonds de plusieurs milliards de dollars. Dans un effort coordonné avec d'autres institutions financières régionales, dont la Société financière africaine (AFC), la Banque de commerce et de développement (TDB) et Africa50, qui ont lancé des initiatives des secteurs public et privé qui ont contribué à renforcer les chaînes d'approvisionnement et à soutenir le CDC Afrique.

L'Afrique compte jusqu'à présent beaucoup moins de cas que prévu, mais l'impact économique est largement ressenti. Les personnes ne pouvant pas gagner leur vie en raison des fermetures, une crise économique risque de se transformer en crise politique. Les puissantes institutions économiques et de développement de l'Afrique se concentrent fortement sur les retombées économiques et la planification d'une Afrique post-COVID.

Les bouleversements dans la chaîne d'approvisionnement mondiale ont un bon côté. La dépendance à l'égard des importations en provenance de Chine et d'Europe est devenue excessive pour les pays africains. L'interruption de l'augmentation des importations force les pays à adopter d'autres stratégies. Les fabricants régionaux devront relever le défi et combler le vide laissé par la réduction des importations chinoises et européennes, non seulement pour cette période de crise mais aussi pour l'avenir. Dans ce contexte, la crise fait ressortir l'importance du marché africain et l'urgence de mettre en œuvre la zone de libre-échange continentale africaine. Il est louable que les entreprises textiles africaines aient saisi l'occasion de produire des masques et autres équipements de protection individuelle ; d'autres entreprises produisent des désinfectants et même des respirateurs - la nécessité est la mère de l'invention et c'est en effet une opportunité pour le secteur manufacturier africain d'émerger et de se développer

Le continent africain a prouvé sa résilience. Les Africains avaient de plus en plus le sentiment d'être seuls. S'il devait y avoir un sauveur, ce serait les Africains eux-mêmes.

CONCLUSION

Pour l'Afrique, la Banque mondiale prévoit la première récession en 25 ans. Le taux de croissance pour 2020 est maintenant prévu à -1,6 %. L'Afrique pourrait perdre entre 37 et 79 milliards de dollars américains en termes de production en 2020. Les impacts sociaux et l'insécurité alimentaire résultant de la COVID-19 sont des préoccupations majeures pour l'année à venir. Cette situation a également un impact considérable sur les finances publiques et la disponibilité des capitaux pour le secteur privé. Comment l'intégration régionale peut-elle contribuer à reconstruire l'Afrique et à l'améliorer ?

La manière dont l'Afrique réagira au lendemain de cette crise économique et sociale sera déterminante pour orienter la reprise et la croissance inclusive du continent. Par exemple, la mise en œuvre de l'Accord sur la ZLECAf doit être accélérée. Cela stimulera le commerce intra-africain, le développement et la diversification économique, rendant les économies africaines moins vulnérables aux chocs économiques et plus résistantes aux crises mondiales ou aux perturbations du marché. Les effets de la COVID-19 frappant maintenant les économies africaines, certains peuvent s'interroger sur le calendrier de la mise en place de la zone de libre-échange ; toutefois, les moments de crise ont souvent servi de temps de réflexion et de réajustement. L'instabilité économique met en évidence, pour les gouvernements et les entreprises africains, leur vulnérabilité aux chocs affectant les prix et à l'interruption du commerce mondial. L'Afrique a besoin de la ZLECAf pour transformer ses économies dans la période post-COVID.



L'ÉTAT DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE

ÉVALUATION DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE

- De la nécessité de suivre et de mesurer l'intégration régionale

« Sans mesure, toute gestion devient impossible »
- Peter Drucker

Quelles sont les caractéristiques des processus d'intégration régionale en Afrique ? Quelles sont les étapes des processus d'intégration régionale ? Quels sont les objectifs des processus d'intégration régionale ? Quelles sont les conditions nécessaires à la réussite de ces processus d'intégration régionale ? Quels sont les programmes et les projets ? Quels sont les accords et engagements - lois, directives et décisions - qui ont été conclus ? Quelles sont les institutions existantes ou requises pour mettre en œuvre ces programmes et projets ainsi que les lois, directives et décisions ? Nous pourrions également nous poser deux autres questions : Où en sommes-nous dans le processus d'intégration ? Que doivent faire les CER et que doivent faire les États pour atteindre nos objectifs ? Ces questions nous aident à comprendre l'efficacité de l'Union africaine et des CER dans la réalisation des objectifs qu'elles se sont fixés.

Au nombre des autres questions figurent : quels sont les impacts des préférences politiques des CER de l'UA sur les citoyens ordinaires ? Dans quelle mesure contribuent-elles à l'amélioration du bien-être et à la réduction de la pauvreté ? La réponse à ces questions dépend essentiellement de la disponibilité de données et d'indicateurs de haute qualité. Sans ces outils analytiques de base, il devient pratiquement impossible pour les décideurs politiques de suivre l'impact des initiatives d'intégration régionale existantes et d'évaluer dans quelle mesure les attentes sont satisfaites et si des ajustements politiques pourraient être justifiés. Par ailleurs, de solides indicateurs axés sur les résultats peuvent contribuer à mettre en lumière les coûts et les avantages des initiatives politiques et, partant, à éclairer le dialogue public plus large sur les réformes complémentaires.

Le suivi systématique des processus d'intégration régionale est une activité relativement récente, mais son potentiel est assez important pour l'élaboration des politiques. Le suivi nous aide à évaluer si nous sommes sur la bonne voie pour atteindre nos objectifs et si nous nous intégrons réellement ou non. Il nous indique également comment nous nous intégrons, les défis rencontrés et les solutions possibles. Cela est particulièrement important pour l'Afrique où il est largement admis que la mise en œuvre des initiatives d'intégration existantes est en règle générale inadéquate, de sorte que le potentiel de développement économique et de réduction de la pauvreté résultant de l'expansion du

commerce intra-régional est resté inexploité. Bien entendu, les mauvais résultats obtenus peuvent être largement imputés à des facteurs d'économie politique et à des contraintes de ressources. Les sensibilités politiques, la pression des groupes d'intérêt et la rigidité bureaucratique entravent souvent les changements politiques. Le nombre croissant d'organisations régionales et leur champ d'action de plus en plus étendu mettent à rude épreuve les capacités techniques des administrations publiques.

Du point de vue de l'élaboration des politiques, un meilleur suivi peut rendre les politiques d'intégration plus efficaces en matière de développement et les processus d'intégration plus transparents, ce qui implique un degré plus élevé de participation et de légitimité et, par conséquent, rend les processus plus durables. Des processus de suivi efficaces pourraient contribuer à mettre en évidence les déficits de mise en œuvre actuels et fournir aux décideurs politiques aux niveaux national, régional et continental, ainsi qu'au secteur privé et à la société civile, les informations nécessaires pour faire pression en faveur de mesures correctives.

Ces exigences d'exhaustivité et d'efficacité peuvent difficilement être satisfaites en Afrique avec les indicateurs actuellement disponibles à partir des données traditionnelles, de sorte que la recherche d'un suivi de l'intégration de haute qualité nécessite la mise au point de nouveaux indicateurs.

- **Élaboration d'outils de suivi et de mesure de l'intégration régionale**

Par ailleurs, il convient de garder à l'esprit que le processus de création d'outils de suivi de l'intégration régionale implique de multiples parties prenantes aux niveaux continental, régional et national, ainsi que le monde universitaire, le secteur privé et la société civile. En outre, les questions techniques sont souvent liées aux questions politiques ; et l'interprétation des résultats peut également être politique et sera donc interprétée différemment par différents acteurs, par exemple les CER et les fonctionnaires nationaux.

Pour assurer le suivi de l'intégration régionale, nous devons mettre au point des outils de suivi et de mesure comprenant les indicateurs qui doivent être conçus comme un « produit commun entre les utilisateurs et les producteurs », en tenant compte des contributions de toutes les parties prenantes concernées. Une question centrale dans la création d'indicateurs est la définition sous-jacente de l'intégration régionale qui sera utilisée et la façon dont elle sera opérationnalisée en dimensions et variables.

La recherche de réponses aux questions posées au début de ce chapitre permettra d'obtenir des données qui pourraient éventuellement donner un aperçu de l'état de l'intégration régionale à une échelle plus détaillée et aider à évaluer l'impact de mesures politiques spécifiques. Le suivi de l'intégration doit être complet, de manière à couvrir toutes les différentes dimensions de l'intégration, et efficace, en ce sens qu'il doit permettre d'évaluer dans quelle mesure les réformes de la politique régionale ont eu un impact, par exemple, en réduisant les coûts des transactions commerciales, en facilitant les opérations transfrontalières des entreprises, en facilitant la circulation des personnes ou même en développant les infrastructures transfrontalières.

La plupart des données nécessaires à l'élaboration d'indicateurs de résultats plus précis sont déjà disponibles, tandis que les informations supplémentaires qui font défaut pourraient être relativement faciles à générer. Le champ d'application de l'ensemble d'indicateurs et la sélection de la série particulière d'indicateurs seront spécifiques à chaque initiative d'intégration individuelle et nécessiteront certaines consultations et négociations, mais si les décideurs politiques et les responsables publics veulent sérieusement remédier au déficit de mise en œuvre, ils doivent consacrer plus d'attention et de ressources à la détermination de la mesure dans laquelle les efforts d'intégration régionale se traduisent dans la pratique.

Au-delà des informations plus traditionnelles, de nouveaux types de données qui n'étaient pas accessibles au public auparavant sont devenus disponibles ces dernières années. Ce sont notamment les informations provenant des comités de surveillance des corridors de transport, les données au niveau des entreprises provenant des agences douanières et

les informations sur les prix locaux et régionaux des produits de base provenant des bureaux de statistiques.

En concevant un système d'indicateurs pour le suivi des processus d'intégration régionale, un certain nombre de « choix politiques » doivent également être faits², notamment en ce qui concerne :



- le degré de spécificité du système : par rapport au nombre d'aspects de l'intégration (ou de secteurs) qui sont couverts ;
- le niveau d'évaluation : se référant au fait que les systèmes peuvent être conçus pour suivre la dynamique d'un groupe de pays ou de régions (en voie d'intégration), ou autrement, pour suivre la participation de pays ou régions individuels aux programmes d'intégration ;
- le traitement des adhésions faisant double emploi, lié au choix des pays à inclure dans l'exercice de suivi et conduisant à des problèmes techniques concernant la dissociation des effets de l'intégration régionale ; et
- la distinction entre le discours politique, l'effort, la mise en œuvre et l'effet.

En matière de conception d'outils, les solutions aux problèmes techniques nécessitent souvent des décisions politiques. C'est le cas, par exemple :



- de l'inclusion de comparaisons interrégionales ;
- du choix entre les comparaisons absolues et relatives ;
- du choix des pondérations ;
- de l'inclusion des variables de mise en œuvre des politiques ;
- de la combinaison de mesures quantitatives avec des évaluations qualitatives ; et
- de l'interprétation des résultats.

²De Lombaerde, P. & Van Langenhove, L. (2006), Indicators of Regional Integration: Conceptual and Methodological Aspects, in P. De Lombaerde, ed., 'Assessment and Measurement of Regional Integration', London: Routledge

Toute interprétation des résultats peut donc être controversée, mais il faut comprendre que les résultats seront interprétés en utilisant uniquement les dimensions sélectionnées, alors que des dimensions différentes peuvent entraîner, voire constituer, un résultat différent. Pour interpréter les résultats de cette section, il faudra donc apprécier le contexte de l'évaluation et comprendre la méthodologie utilisée.

Certaines de ces questions ont été prises en compte lors de l'élaboration de l'indice multidimensionnel de l'intégration régionale africaine – AMRII.

INDICE MULTIDIMENSIONNEL DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE AFRICAINE

L'indice multidimensionnel de l'intégration régionale africaine (AMRII) sert d'outil de base pour évaluer le processus d'intégration au sein des CER. Cet outil établit une évaluation basée sur les stratégies, les programmes et les impacts réels des initiatives prises en matière d'intégration régionale au sein des CER. L'évaluation se fait en 3 étapes : une évaluation globale qui donne une brève perception du niveau d'intégration, puis une évaluation dimensionnelle basée sur les domaines d'intégration sélectionnés lors de la conception de l'AMRII, et enfin une analyse comparative du niveau d'intégration avec les seuils sélectionnés dans le cadre du développement de l'AMRII.

La section précédente souligne la nécessité d'un nouvel indice qui rende compte de manière exhaustive de la multiplicité, du dynamisme et de la complexité des processus qui se déroulent sur le continent. L'indice multidimensionnel de l'intégration régionale africaine (AMRII) est un outil de suivi et d'évaluation de l'intégration régionale en Afrique qui a été élaboré par la CUA et les CER avec la participation de l'Association des banques centrales et des agences nationales de la statistique.

Sur recommandation des Ministres africains en charge de l'intégration (COMAI 2013, Maurice), la CUA, la BAD et la CEA ont créé l'indice d'intégration régionale africaine (ARI, 2016). Bien que cet outil ait révolutionné le suivi et l'évaluation de l'intégration régionale en Afrique, l'on s'est inquiété du fait qu'il ne permettait pas de saisir et d'évaluer de manière exhaustive les différents aspects de l'intégration régionale en Afrique en raison de ses dimensions minimales. Compte tenu des faiblesses de l'ARI, la CUA a mis au point l'Indice multidimensionnel de l'intégration régionale africaine (AMRII) pour renforcer l'évaluation du processus d'intégration régionale en Afrique. Le nouvel indice est composé de huit dimensions et 33 indicateurs.

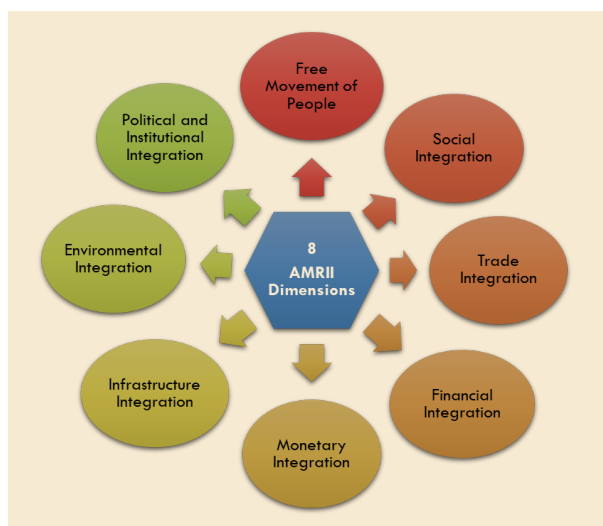


Figure 3.1: Dimensions de l' AMRII

Source: CUA, 2020

Le présent rapport utilise le nouvel indice complémentaire - l'indice multidimensionnel de l'intégration régionale africaine - qui a été élaboré selon les trois approches suivantes :



- une analyse de tous les programmes d'intégration régionale aux niveaux continental et régional ;
- des réunions consultatives entre la CUA, les CER, les agences de statistique nationales de la statistique et les banques centrales ; et
- une méthode moyenne et objective pour le calcul des seuils qui a été mise au point.

L'indice est composé de huit (8) dimensions, de trente-trois (33) indicateurs et de seuils pour chacun des indicateurs.

- Choix des indicateurs

Pour chacune des 8 dimensions, des indicateurs ont été dûment définis pour évaluer le niveau de progrès des CER pour ces différentes dimensions, l'on peut distinguer les 2 types d'indicateurs suivants :

- Les indicateurs qualitatifs ; et
- les indicateurs quantitatifs.

Les indicateurs qualitatifs décrivent les outils ou instruments d'intégration adoptés, qui doivent être mis en œuvre au cours du processus d'intégration, tandis que les indicateurs quantitatifs font référence à des objectifs directement quantifiables pour lesquels des valeurs sont obtenues lors de la collecte de données.

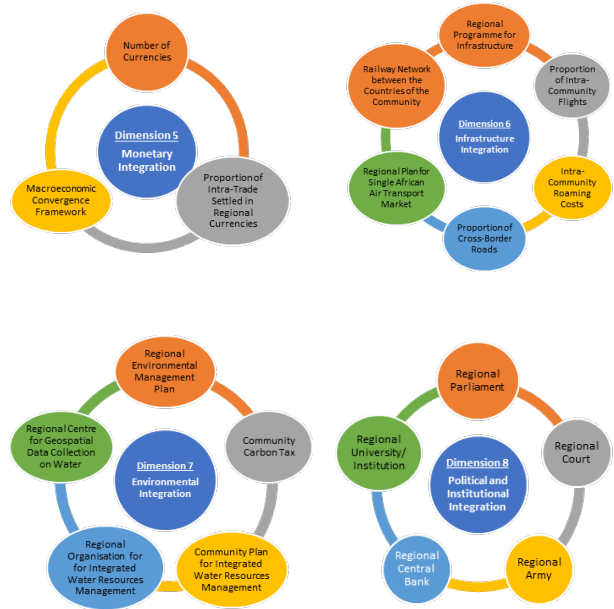


Figure 3.2: Indicateurs de l'AMRII

Source: CUA, 2020



- L'AMRII est un indice composite développé par la CUA et les CER en collaboration avec les agences statistiques nationales et les banques centrales africaines et qui permet d'évaluer les efforts d'intégration des CER par rapport aux objectifs et priorités de l'Agenda 2063, du Traité d'Abuja et des traités régionaux des CER.
- L'AMRII est composé de 8 dimensions et de 33 indicateurs. Ces huit dimensions sont les suivantes : la libre circulation des personnes, l'intégration sociale, l'intégration commerciale, l'intégration des infrastructures, l'intégration financière, l'intégration monétaire, l'intégration environnementale et l'intégration politique et institutionnelle.
- L'AMRII prend en compte des indicateurs quantitatifs dont les valeurs collectées sont comparées aux valeurs contenues dans les objectifs de l'Agenda 2063 et du Traité d'Abuja.



- L'AMRII examine les différentes étapes de la mise en œuvre des instruments et outils d'intégration prévus par le traité d'Abuja et l'Agenda 2063. Les différentes étapes considérées sont les suivantes : consultation, négociation, signature, ratification et domestication. Pour chacun des indicateurs retenus sous forme d'outils, la note des CER est obtenue en vérifiant l'accomplissement de chacune de ces 5 étapes.
- L'AMRII prend en compte des seuils fixes qui servent de tableau de bord aux utilisateurs, aux universitaires et aux décideurs. Ces seuils sont définis sur la base des objectifs fixés et des chronogrammes de l'Agenda 2063 et du Traité d'Abuja.
- L'AMRII est le principal outil pour la rédaction du rapport annuel sur l'intégration régionale africaine qui est l'un des documents de travail de la réunion de coordination.

L'indice multidimensionnel de l'intégration régionale africaine (AMRII) sert d'outil de base pour l'évaluation du processus d'intégration sur le continent - tant au niveau continental que régional. Cet outil établit une évaluation basée sur les stratégies, les programmes et les impacts réels des initiatives prises en matière d'intégration régionale. Cette évaluation se fait comme suit en 3 étapes :



- une évaluation globale qui donne une brève appréciation du niveau d'intégration au sein des CER ;
- une évaluation dimensionnelle basée sur les secteurs d'intégration sélectionnés lors de la conception de l'AMRII ; et
- une analyse comparative du niveau d'intégration au sein des CER avec les seuils retenus dans le cadre de l'AMRII.

Pour de plus amples informations sur l'AMRII, voir l'annexe

INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE : PROGRÈS RÉALISÉS PAR LES CER

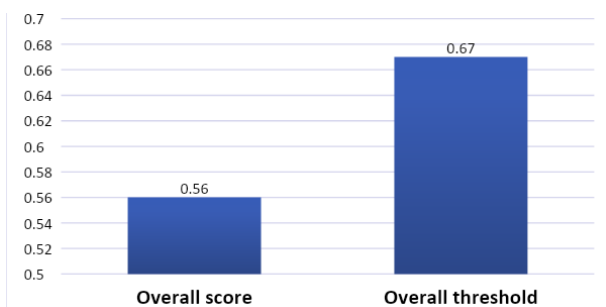
- Introduction

Au fil des ans, de nombreux programmes et projets d'intégration régionale ont été élaborés par les chefs d'État et de gouvernement africains. Bien que de nombreuses réalisations aient été enregistrées, il convient de noter que le processus d'intégration est confronté à plusieurs défis. Afin de pouvoir relever ces défis, nous devons savoir où nous en sommes et quels sont les succès et les défis. Dans cette section, une évaluation basée sur l'indice AMRII est faite pour comprendre le niveau auquel les États africains, les Communautés économiques régionales (CER) et l'Union africaine (UA) poursuivent l'intégration du continent

- Évaluation globale du processus d'intégration régionale

Avec l'indice africain d'intégration régionale multidimensionnelle, cette évaluation utilise non seulement les scores obtenus au niveau des CER, mais elle prend également en compte la signature et la ratification par les CER des protocoles et traités continentaux pour faire avancer l'intégration africaine.

Le Graphique ci-dessous présente le score global avec le seuil global qui devrait être atteint par les CER afin de réaliser les objectifs du processus d'intégration africaine.



Graphique 3.: Performance moyenne des CER par rapport au seuil global

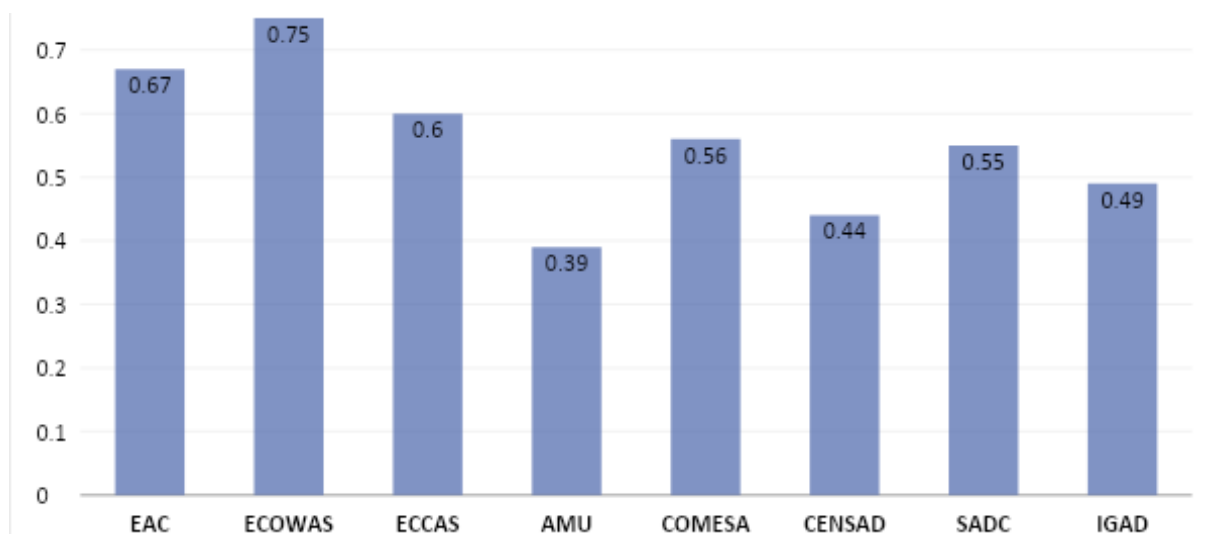
Source: CUA, 2020

Afin de répondre au critère de la Communauté économique africaine, les CER devraient obtenir une note moyenne de 0,67 sur une échelle de 0 à 1, mais jusqu'à présent, elles n'ont obtenu qu'une note de 0,56. Ce résultat est inférieur aux attentes prévues dans les chronogrammes établis sur la base des objectifs du Traité d'Abuja.

- ANALYSE COMPARATIVE DES PERFORMANCES DES CER

Le Graphique ci-dessous montre l'évaluation globale des CER en matière d'intégration. Cette évaluation résume le niveau d'intégration avec toutes les dimensions réunies.

Bien qu'il puisse être tentant de classer les CER en fonction des notes obtenues, il est important de comprendre que les CER n'ont pas toujours les mêmes objectifs - sur la base de différents traités fondateurs et priorités ainsi qu'à différents stades de développement. Les comparaisons utilisant le même critère ne peuvent pas aller plus loin. Il est important d'évaluer les progrès réalisés d'une année sur l'autre par les CER, chaque CER étant évaluée sur la base des réalisations de l'année précédente.



Graphique 3.2: Score global de l'AMRII par CER

Source: CUA, 2020

Comparativement, les CER les plus avancées sont la CEDEAO, l'EAC et la CEEAC, dans cet ordre. Ces trois CER sont celles qui ont le plus progressé dans les 8 dimensions considérées. Cependant, la performance élevée de la CEEAC doit être nuancée. Cette CER bénéficie du succès de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), une organisation sous-régionale qui fait partie intégrante de la CEEAC.

La présente évaluation donne un aperçu des capacités des CER à mener à bien des projets et des programmes dans les huit dimensions prises en compte par l'AMRII. Elle aborde également la progression basée sur le Traité d'Abuja qui stipule dans son chronogramme en 6 étapes que tous les domaines d'intégration doivent être pris en compte par les CER. Selon le Traité, les CER doivent continuer à s'occuper de tous les domaines d'intégration afin de créer des conditions favorables à la création de la Communauté économique africaine, l'objectif ultime de l'intégration africaine.

Le Traité d'Abuja définit les modalités de mise en place de l'AEC qui consiste en six étapes de durée variable à partir de la date d'entrée en vigueur du Traité.

Ces étapes sont les suivantes :



- le renforcement des communautés économiques régionales (CER) existantes et création de nouvelles dans les régions où elles n'existent pas (5 ans) ;
- au niveau des CER, le renforcement de l'intégration sectorielle notamment dans les domaines du commerce, de l'agriculture, de la monnaie, des finances, des transports, des communications, de l'industrie, de l'énergie ainsi que la coordination et l'harmonisation des activités des CER (8 ans) ;
- l'établissement, au niveau de chaque CER, d'une zone de libre-échange et d'une union douanière (10 ans) ;

- la coordination et l'harmonisation des barrières tarifaires et non tarifaires entre les différentes CER en vue d'établir une union douanière continentale (2 ans) ;
- l'établissement d'un marché commun africain (MCA) (4 ans) ; et
- la consolidation et le renforcement de la structure du MCA, y compris la libre circulation des personnes et des facteurs de production, la création d'un marché intérieur unique et d'une Union économique et monétaire panafricaine, d'une Banque centrale africaine et d'une monnaie africaine, ainsi que la mise en place d'une organisation panafricaine³.

Par ailleurs, il convient de souligner que l'objectif de l'intégration des États africains n'est pas censé s'arrêter à la création de la Communauté économique africaine ; il y a un objectif panafricain plus élevé qui consiste à unir l'ensemble du continent en une seule entité politique - c'est essentiellement l'objectif ultime de l'Union africaine.

Il faut toutefois noter que ces scores ne permettent qu'une compréhension générale et une comparaison entre les CER. Une comparaison entre les CER ne donne pas une vue d'ensemble. Les CER ont été créées à des époques différentes et font face à des défis différents. En outre, les CER ont des traités fondateurs différents avec des objectifs et des priorités différents qui varient à tout moment. En outre, les CER ont été autorisées à effectuer des changements à géométrie variable.

L'AMRII a mis au point des seuils qui tiennent compte uniquement des objectifs du Traité d'Abuja et de ceux de l'Agenda 2063 et de ceux des traités des CER - qui complètent l'analyse comparative entre les scores et les seuils. L'idée est que la réalisation des objectifs spécifiés dans ces programmes déclarés nécessite absolument l'implication des CER au niveau régional puisqu'elles ont été reconnues comme des piliers du processus d'intégration continentale. Il faut donc un changement annuel pour atteindre les objectifs dans le temps. Il est clair que chacun des objectifs du Traité

³Economic Cooperation and Development (EDECO), 2000. Pan-African Perspective, <http://www.panafricanperspective.com/aec.htm>.

d'Abuja et de l'Agenda 2063 est étalé dans le temps et l'AMRII définit une partie de l'objectif à atteindre annuellement pour atteindre l'objectif final en question.

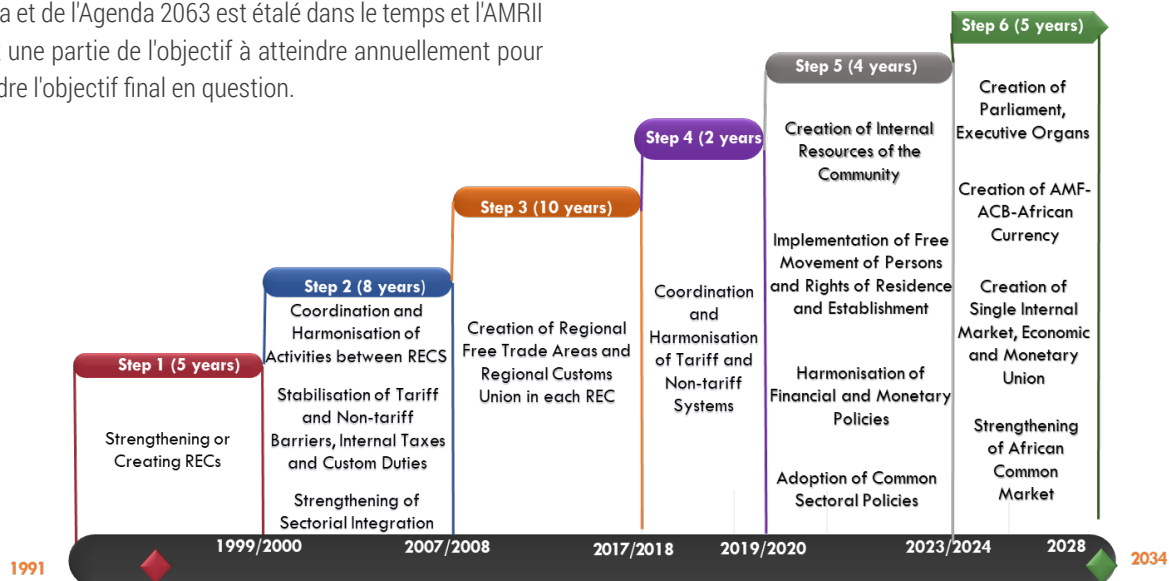


Figure 3.3: Chronogramme du Traité d'Abuja

Source: CUA, 2020

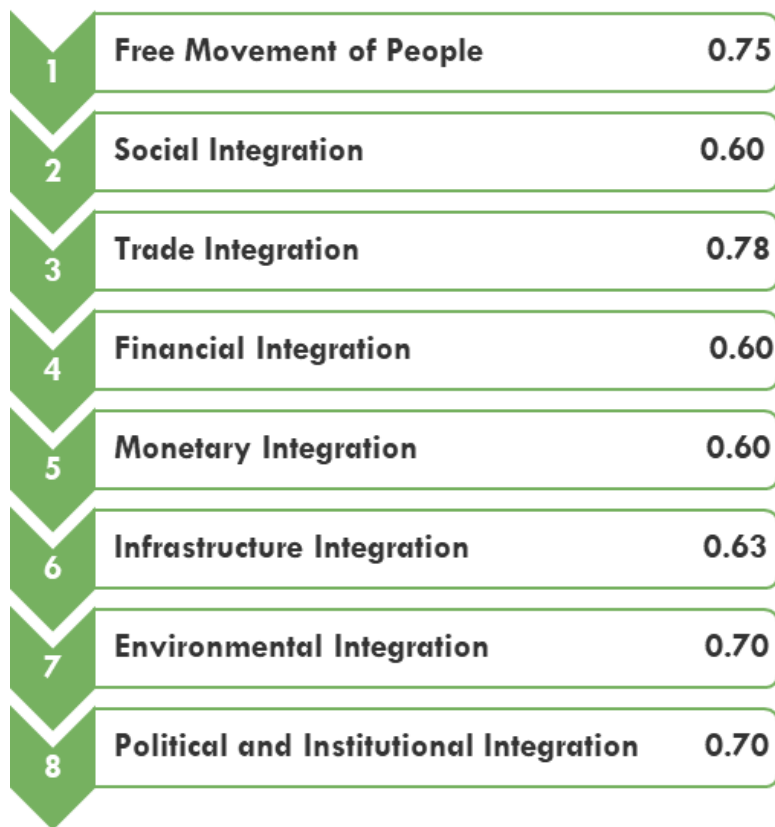


Figure 3.4: Seuils de l'AMRII

Source: CUA, 2020

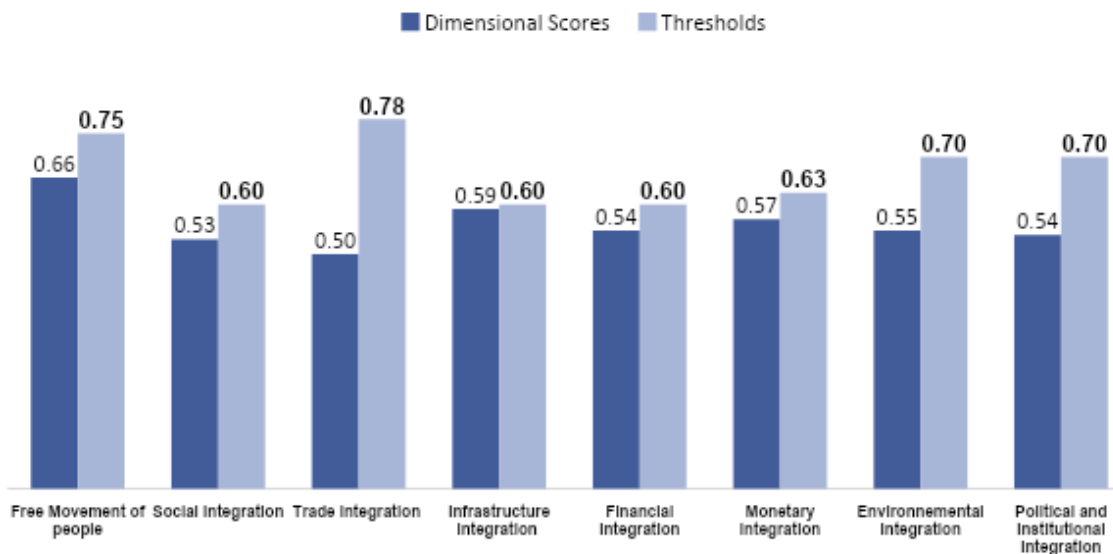
- Évaluation dimensionnelle du processus d'intégration au niveau continental

Évaluation moyenne des CER dans les 8 dimensions de l'AMRII

Dans cette section, une analyse globale du processus d'intégration sur le continent est réalisée sur la base des dimensions de l'AMRII. L'objectif de cette évaluation est de comprendre et d'approfondir l'analyse globale effectuée dans la section précédente.

Dans l'ensemble, le niveau moyen de progrès des CER n'est pas conforme aux progrès requis pour mener efficacement le programme d'intégration africaine. Néanmoins, les notes moyennes obtenues en prenant la moyenne arithmétique des notes dimensionnelles au niveau des CER montrent que les CER ont encore la capacité de participer efficacement à la réalisation de la Communauté économique africaine et d'atteindre l'objectif d'une Afrique unie, prospère, pacifique et parlant d'une seule voix dans le concert des nations.

Dans l'ensemble, le niveau moyen de progrès des CER n'est pas conforme aux progrès requis pour mener efficacement le programme d'intégration africaine. Néanmoins, les notes moyennes obtenues en prenant la moyenne arithmétique des notes dimensionnelles au niveau des CER montrent que les CER ont encore la capacité de participer efficacement à la réalisation de la Communauté économique africaine et d'atteindre l'objectif d'une Afrique unie, prospère, pacifique et parlant d'une seule voix dans le concert des nations.



Graphique 3.3: Notes moyennes continentales par dimension par rapport aux seuils fixés Source

Source: CUA, 2020

- Analyse comparative des CER par dimension

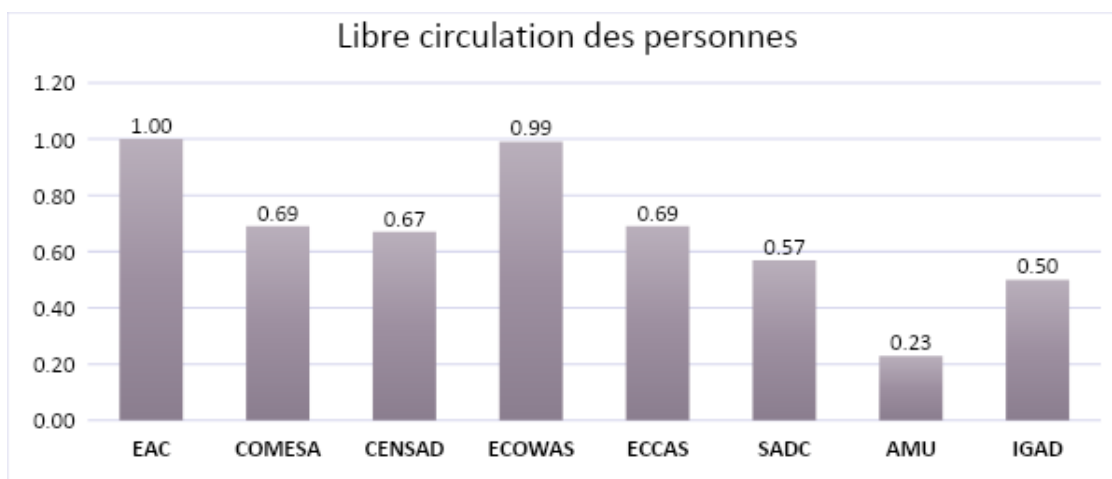
À partir des huit dimensions de l'AMRII, cette section compare les performances des CER par dimension.

Libre circulation des personnes : Les champions incontestables de la CEDEAO et de l'EAC

En ce qui concerne la libre circulation des personnes, la CEDEAO et l'EAC sont les CER qui ont le plus progressé non seulement en adoptant des cadres juridiques tels que la suppression des visas, l'établissement de passeports communautaires et en facilitant la libre circulation des personnes, mais aussi en les signant, en les ratifiant et en les mettant effectivement en œuvre.

Des CER telles que la CEEAC et la CEN-SAD, bien que n'ayant pas mis en œuvre d'outils concrets pour faciliter la libre circulation, ont la chance d'avoir des États membres appartenant à d'autres CER ou à des organisations sous-régionales qui ont fait des progrès notables en matière de libre circulation des personnes, ce qui contribue à leurs scores appréciables. La CEEAC a la CEMAC en son sein tandis que la CEN-SAD bénéficie de l'appartenance à la CEDEAO et à la CEMAC. Le Graphique ci-dessous montre comment les CER se comparent dans cette dimension.

En examinant la performance des CER en matière de libre circulation des personnes, il est utile de se pencher sur la performance des États membres de chaque CER dans la signature du Protocole de libre circulation de l'Union africaine depuis son lancement lors du Sommet de Kigali en 2018. Cela montre que de nombreux États membres de la CEDEAO, de l'IGAD, de la CEEAC et de l'EAC ont signé le Protocole sur la libre circulation des personnes. Cela pourrait signifier que la CEDEAO et l'EAC poursuivent la libre circulation au niveau continental après avoir presque achevé la libre circulation au niveau régional.



Graphique 3.4: Analyse comparative entre les CER sur la libre circulation des personnes

Source: CUA, 2020

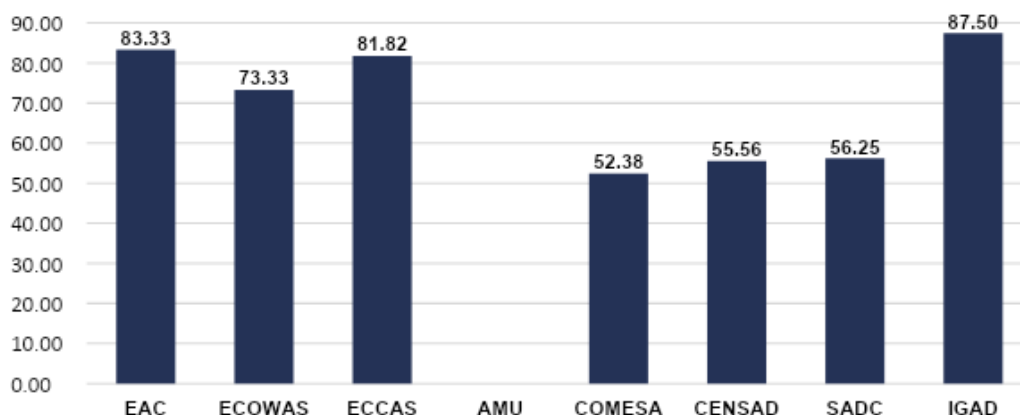
En examinant la performance des CER en matière de libre circulation des personnes, il est utile de se pencher sur la performance des États membres de chaque CER dans la signature du Protocole de libre circulation de l'Union africaine depuis son lancement lors du Sommet de Kigali en 2018. Cela montre que de nombreux États membres de la CEDEAO, de l'IGAD, de la CEEAC et de l'EAC ont signé le Protocole sur la libre circulation des personnes. Cela pourrait signifier que la CEDEAO et l'EAC poursuivent la libre circulation au niveau continental après avoir presque achevé la libre circulation au niveau régional.

En revanche, les proportions élevées au niveau de l'IGAD et de la CEEAC posent le problème de la priorité entre l'intégration régionale et l'intégration continentale. Selon le traité d'Abuja, la libre circulation des personnes doit être réalisée au niveau régional avant d'harmoniser les efforts régionaux au niveau continental. Toutefois, compte tenu des priorités des CER et de l'existence du processus continental, les États choisissent parfois d'approuver les protocoles continentaux pour diverses raisons : certains le font parce qu'un cadre régional fait défaut, d'autres parce que s'engager dans le cadre continental global facilite l'harmonisation au niveau local et évite les doubles emplois, tandis que d'autres encore le font en pensant qu'Addis-Abeba est trop loin pour imposer la mise en œuvre, ce qui leur donne également une excuse pour ne pas signer l'accord local.

Bien que la proportion de signatures du protocole de l'UA sur la libre circulation des personnes soit encourageante, il faut cependant reconnaître que les ratifications sont encore très lentes. Seuls 4 États membres de l'UA ont ratifié ce protocole : le Mali et le Nigéria au sein de la CEDEAO, le Rwanda au sein du COMESA, de l'EAC et de la CEEAC, et Sao Tomé-et-Principe au sein de la CEEAC.

Intégration sociale : Efforts louables des CER

L'intégration sociale est étroitement liée à la libre circulation des personnes. Dans le développement de l'AMRII, cette dimension a été intégrée pour évaluer la manière dont les CER ont mis en place des instruments juridiques pour aider efficacement leurs populations à se déplacer dans leur région. Les personnes se déplacent pour étudier, pour des événements culturels et même pour faire du commerce et ce faisant, des interactions et des échanges sociaux ont lieu. En ce qui concerne l'intégration sociale, les CER ont élaboré et mis en œuvre de nombreux programmes pour les jeunes et les femmes, l'éducation et l'harmonisation des diplômés universitaires.



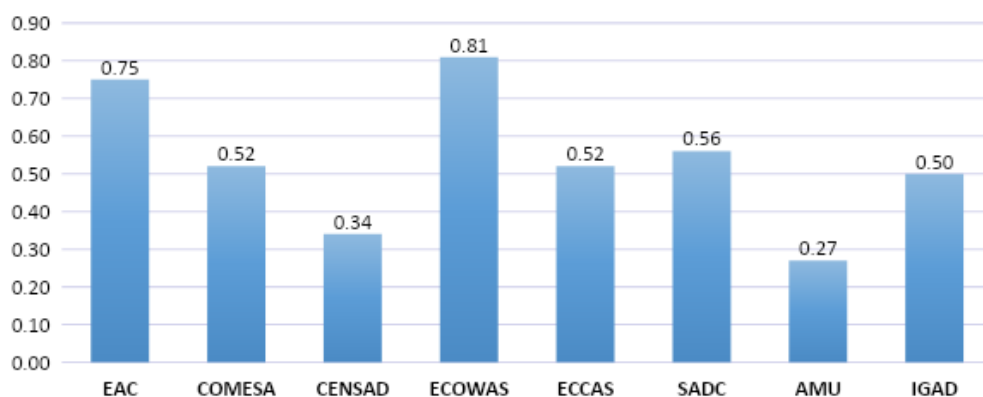
Graphique 3.5: Pourcentage d'États membres par CER ayant signé le protocole de l'UA sur la libre circulation

urce: CUA, 2020

Par conséquent, il faut mentionner que les protocoles garantissant la libre circulation des personnes contiennent des réglementations sur les droits de séjour et d'établissement qui facilitent également les échanges sociaux. De ce fait, les CER qui ont pleinement mis en œuvre leur protocole pour la libre circulation des personnes ont à la fois de bons scores en matière de libre circulation et d'intégration sociale. C'est le cas de la CEDEAO et de l'EAC qui sont les plus avancées en matière d'intégration sociale avec des scores respectifs de 0,81 et 0,75 sur une échelle de 0 à 1.

Intégration commerciale : des efforts satisfaisants du COMESA, de l'EAC et de la CEDEAO

En matière d'intégration commerciale, il convient de saluer les performances de la SADC, de l'EAC, de la CEDEAO et du COMESA. Ces CER ont toutes obtenu des scores supérieurs à 0,6. Toutefois, il faut savoir que lorsque l'on compare ces scores au seuil d'intégration commerciale, il reste encore beaucoup à faire de la part des CER.



Graphique 3.6: Analyse comparative des CER dans le domaine de l'intégration sociale

Source : CUA, 2020

Certes, la CEEAC, la SADC et l'IGAD ont élaboré des programmes d'intégration sociale et ont fait de l'éducation, de l'autonomisation des femmes et des jeunes des questions prioritaires, mais ces CER sont encore dans la phase de signature et de ratification de leurs protocoles de libre circulation. Cela expliquerait leur score moyen dans la dimension sociale de l'intégration. En fait, la CEEAC (0,52), la SADC (0,56), le COMESA (0,46) et l'IGAD (0,5) ont adopté des protocoles sur la libre circulation, mais il existe de réels obstacles à la mise en œuvre de ces protocoles.

Quant aux autres CER telles que la CEEAC, la SADC et l'IGAD, elles sont encore à un faible niveau d'intégration commerciale. Le vrai défi pour ces CER est la difficulté de traduire en réalité leurs intentions, dont certaines remontent à leur fondation.

Il faut agir pour élever le niveau du commerce intra-régional. Il faut mettre en place des unions douanières régionales pour stimuler les échanges commerciaux entre les régions. Il faudrait encourager les chaînes de valeur régionales avec une spécialisation par pays en fonction de l'avantage comparatif. Les CER ont également élaboré des politiques d'industrialisation, mais peu de choses ont été faites ; celles-ci devraient également être mises en œuvre. La faiblesse du niveau des infrastructures entrave également le commerce intra-régional et il faudrait y remédier.

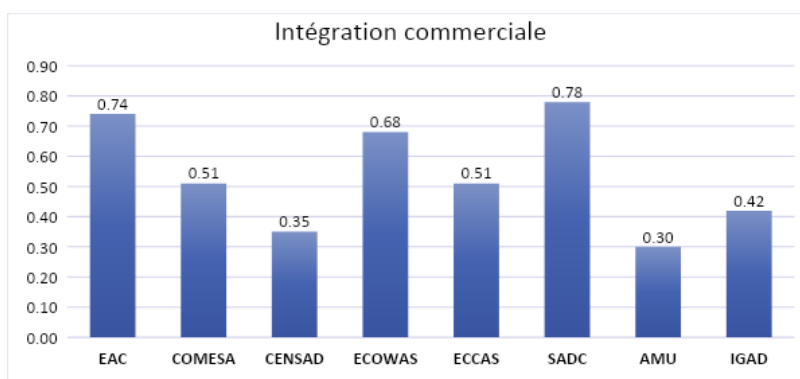
Étant donné qu'il reste beaucoup à faire pour accroître le commerce intra-africain - sans oublier les chiffres, parfois non saisis, du commerce informel - la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) constitue donc une opportunité que les États devraient saisir à cet égard. Les chiffres ci-dessous montrent les signatures et ratifications de l'Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine. Cela permet de percevoir le comportement des États membres au niveau continental en termes d'intégration commerciale. Tous les États membres de la CEDEAO, de l'EAC, de la CEEAC, de l'UMA et de la SADC ont signé cette convention, qui constitue le cadre continental le plus avancé à ce jour en termes d'intégration commerciale.

De ce point de vue, la CEDEAO, la CEEAC et l'IGAD ont les ratifications les plus élevées, soit 66,67 %, 54,55 % et 50 % respectivement. Malheureusement, à ce jour, aucun État membre de l'UMA n'a ratifié l'Accord.

Intégration financière et monétaire : Progrès au sein de la CEDEAO, du COMESA et de l'EAC

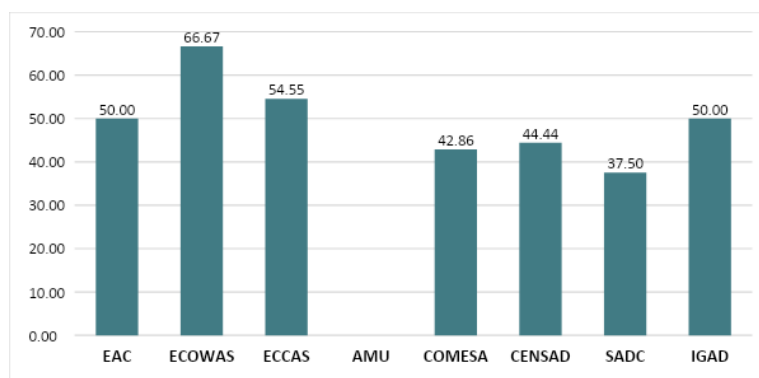
Les progrès réalisés au sein de l'IGAD et de la CEEAC méritent d'être mentionnés, mais avec prudence car ce ne sont pas leurs efforts - ils bénéficient de la double appartenance à ces organisations : l'IGAD des États membres de l'EAC et du COMESA et la CEEAC profite du niveau d'intégration financière et monétaire au sein de la CEMAC.

Le COMESA est à la pointe de la mise en place d'institutions et de programmes régionaux efficaces qui facilitent le commerce. Par exemple, la CER dispose d'une commission chargée de la concurrence, de l'institution d'assurance Zep-Re, de la carte jaune qui facilite la circulation des véhicules dans la région, d'un tribunal régional pour le règlement des litiges, d'un institut monétaire et d'une chambre de compensation qui gère le système de paiement.



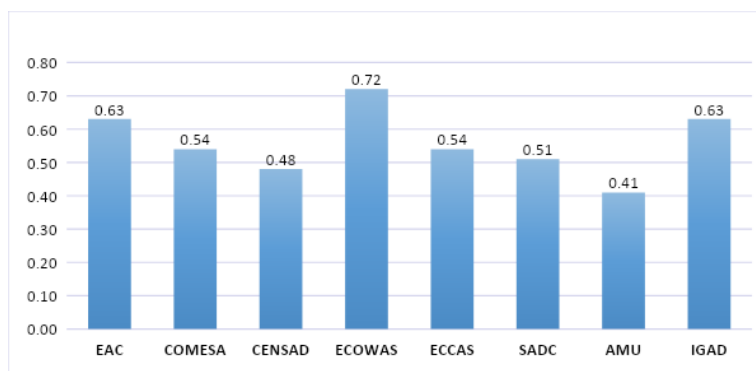
Graphique 3.7: Analyse comparative entre les CER dans l'intégration commerciale

Source: CUA, 2020



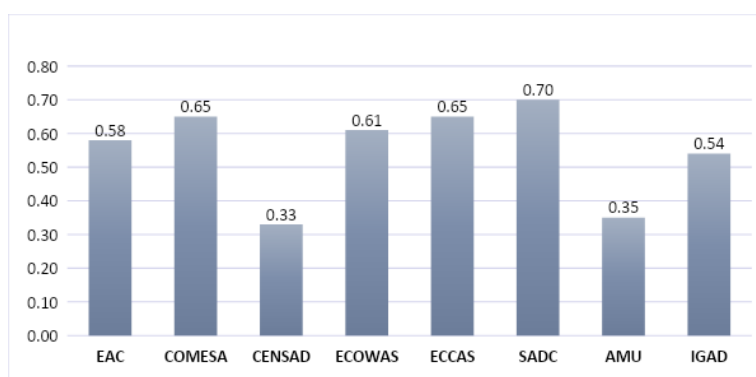
Graphique 3.8: Nombre d'États par CER ayant ratifié l'accord de la ZLECAF

Source: CUA, 2020



Graphique 3.9: Analyse comparative entre les CER dans le domaine de l'intégration financière

Source: CUA, 2020



Graphique 3.10: Analyse comparative entre les CER dans le cadre de l'intégration monétaire

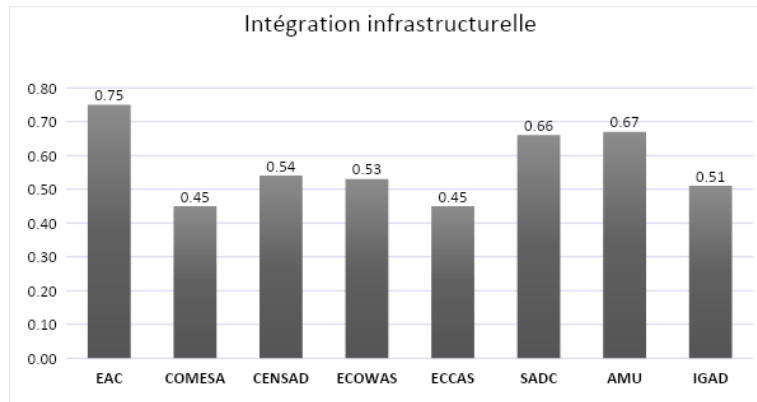
Source: CUA, 2020

Intégration infrastructurelle : Des efforts encore sur le papier

L'insuffisance des infrastructures est l'un des arguments les plus solides pour justifier la faiblesse de l'intégration régionale en Afrique. Cela se comprend, étant donné les importantes lacunes et insuffisances en matière d'infrastructures sur le continent. Le coût des transports en Afrique est considéré comme l'un des plus élevés au monde. À l'heure actuelle, le transport maritime en Afrique est plus cher que celui provenant de l'extérieur de la région et certains vols reliant certains pays africains quittent encore le continent pour arriver à une destination finale sur le continent.

En raison des fonds colossaux nécessaires au Programme continental de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), la mise en œuvre de cet ambitieux programme qui devrait promouvoir le développement socio-économique et la réduction de la pauvreté en Afrique à travers un meilleur accès aux réseaux d'infrastructures régionaux et continentaux intégrés et aux services d'accompagnement s'y rapportant a été ralentie.

Le Graphique ci-dessous montre les scores en termes d'intégration des infrastructures de chacune des CER sur la base de l'indice AMRII. Malgré les obstacles financiers, certaines CER ont fait des efforts pour relier un État à l'autre ; un certain nombre d'entre elles ont également des plans directeurs couvrant les infrastructures régionales qui alimentent également le PIDA. Il y a une collaboration étroite entre les États, les CER et l'UA dans la mise en œuvre du PIDA. Ces dernières décennies, les CER ont compris que



Graphique 3.11: Analyse comparative des CER en matière d'intégration des infrastructures

Source: CUA, 2020

NOTE: Ce Graphique montre de manière inadvertante une réussite alors que la situation sur le terrain est désastreuse. Ce tableau louable est attribuable au faible seuil accordé aux infrastructures dans le cadre de l'AMRII. Il sera ajusté l'année prochaine.

le commerce intra-régional, le développement financier et la libre circulation des personnes sont étroitement liés à l'existence d'infrastructures de qualité. C'est ce qui justifie les nombreuses initiatives visant à construire des routes et des chemins de fer transfrontaliers. Il en va de même des efforts visant à réduire les frais d'itinérance.

Toutes les initiatives liées à la sensibilisation des États africains justifient les scores des CER dont la moyenne est affichée à 0,59. Toutefois, il convient de mentionner le retard flagrant de la CEEAC en matière d'infrastructures avec un score de 0,45. Cette CER dispose de plusieurs plans et programmes dans le domaine des infrastructures, mais leur mise en œuvre pratique se heurte à plusieurs obstacles, notamment en matière de financement et de volonté politique.

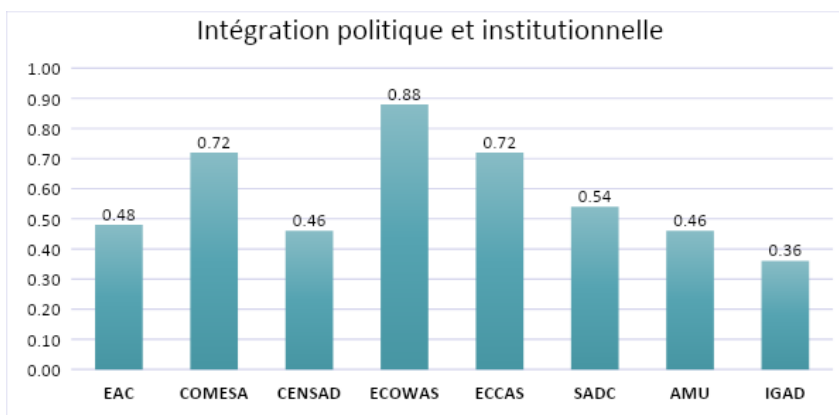
Au-delà de la discrimination raciale en Afrique australe, les nombreux conflits internes et externes qui ont frappé le continent ont poussé les CER à orienter leurs objectifs vers des questions politiques. C'est dans cet esprit que la CEDEAO, la CEEAC, la SADC et l'EAC ont clairement affiché dans leurs traités la dimension de l'intégration politique. Ils abordent la recherche de la paix et de la sécurité et la mise en place d'institutions politiques telles qu'une Cour régionale, un parlement régional et une force armée régionale. Unique à l'EAC, elle prévoit d'établir une confédération politique comme prélude à une fédération politique.

Cependant, il faut ajouter qu'au fil des ans, les priorités semblent avoir changé avec le déclin des conflits internes en Afrique et la volonté de jeter les bases du développement économique et social dans les CER.

Intégration politique et institutionnelle : Priorité à la CEDEAO et à la CEEAC, changement d'objectifs à l'EAC et à la SADC

À l'instar de l'organisation continentale, l'Organisation de l'unité africaine, plusieurs CER, créées au cours des premières décennies des indépendances, n'ont eu d'autre choix que de faire de l'intégration politique une priorité dans leur quête de paix et de sécurité afin d'amorcer un véritable développement.

Dans le Graphique ci-dessus, il apparaît clairement que l'EAC et la SADC ont fait de l'intégration politique leur priorité absolue, qui devrait être précédée par l'intégration socio-économique. D'autre part, la CEDEAO et la CEEAC maintiennent leurs institutions politiques et bénéficient de la remarquable organisation des organisations sous-régionales telles que l'UEMOA et la CEMAC qui disposent d'instruments juridiques en la matière ; par exemple, nous avons la Force armée FOMAC de la CEMAC.



Graphique 3.12: Analyse comparative des CER en matière d'intégration politique et institutionnelle

Source: CUA, 2020

D'autres CER telles que le COMESA, la CEN-SAD et l'UMA ne font pas de cette dimension de l'intégration une priorité. Toutefois, le COMESA inclut dans son traité des dispositions relatives à la paix, à la sécurité et à la stabilité et a créé la Cour de justice du COMESA.

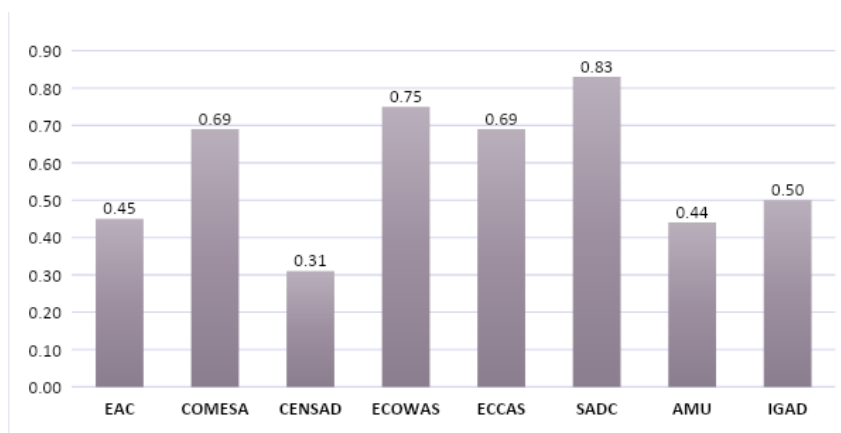
Intégration environnementale : La CEEAC rejoint l'IGAD pour donner la priorité aux questions environnementales

En Afrique, l'environnement est une question émergente. Cependant, ses impacts sur le développement économique et social du continent se font fortement sentir. Par exemple, en 2019, il y a eu de fortes inondations en Afrique australe. En outre, les fréquentes sécheresses ont eu un impact négatif sur les moyens de subsistance, entraînant une insécurité alimentaire et des conflits au sujet des pâturages entre les communautés d'éleveurs. Alors que la libre circulation sur le continent est encouragée, les déplacements forcés dus aux catastrophes environnementales sont une source d'inquiétude ; le changement climatique pourrait entraîner des conflits sur le continent. C'est pourquoi il est important que les États unissent leurs efforts pour développer une approche cohérente et efficace de la protection et de la gestion de l'environnement.

L'AMRII prend en compte cette dimension afin d'attirer l'attention des États sur l'importance de la gestion régionale et continentale de l'environnement qui est un bien public commun. Des initiatives, notamment des plans, programmes et institutions exclusivement consacrés à l'environnement et au climat, sont déjà prises en compte par certaines CER. La CEEAC et l'IGAD n'ont pas seulement élaboré des programmes régionaux sur les questions environnementales, mais elles ont également mis en place des institutions régionales consacrées à l'environnement et au climat.

Dans toutes les CER, la taxe sur le carbone reste au stade embryonnaire et elle n'est pas appliquée efficacement. Les États devraient se consulter pour une harmonisation régionale de la taxe sur le carbone.

Dans le Graphique ci-dessus, la CEEAC, l'IGAD et l'UMA sont plus performantes en matière d'intégration environnementale que les autres CER. Bien que ces dimensions de l'intégration ne soient qu'émergentes, ces CER ont mis en place des cadres juridiques et institutionnels pour accélérer l'harmonisation des politiques nationales de leurs États membres.



Graphique 3.13: Analyse comparative des CER dans l'intégration environnementale

Source: AUC, 2020

INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE DU NORD : L'UNION DU MAGHREB ARABE

• Introduction

L'Union du Maghreb arabe (UMA) a été créée en 1989 par l'Algérie, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie lors d'une réunion à Marrakech, au Maroc, où le traité instituant l'Union du Maghreb arabe a été signé. Depuis son sommet constitutif, elle a tenu six autres sommets de son Conseil de la Présidence et a adopté 34 accords portant sur différents secteurs. Tous ces accords sont orientés vers la réalisation de l'objectif initial qui est de construire l'unité économique et politique entre les États arabes du Maghreb en Afrique du Nord.

Le but des États membres de l'UMA est d'œuvrer progressivement à la réalisation de la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux entre eux. La stratégie commune de développement de l'UMA, approuvée par son Conseil de la Présidence en mars 1991, reste le schéma directeur pour la réalisation de l'intégration économique du Maghreb. Le but de cette stratégie est de réaliser l'intérêt commun de tous les membres, de fournir les capacités nécessaires pour servir leurs objectifs régionaux et d'encourager les institutions nationales et bilatérales à donner une dimension maghrébine à toutes leurs activités.

Superficie (y compris les cours d'eau)	9,278 millions de km ²
Population	360 millions
PIB	630 milliards de dollars E.U
Siège	Rabat, Maroc
Date de creation	1989
Langues officielles	français, arabe
Secrétaire général	M. Taïeb Baccouche de Tunisie

Table 3.1: L'UMA en bref

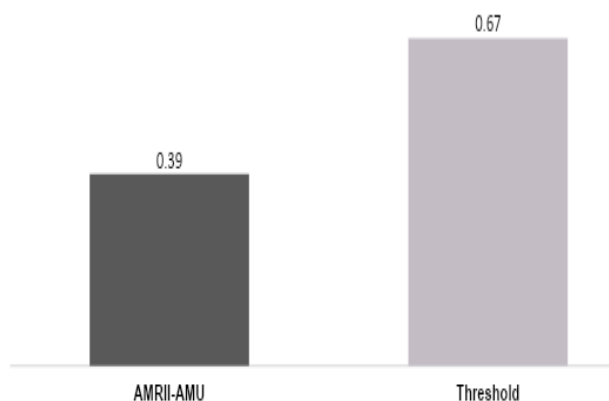
Source: AUC, 2020

- **Évaluation du processus d'intégration de l'UMA**

Les rapports d'évaluation mentionnent plusieurs réalisations et défis de l'UMA concernant le processus d'intégration sans pour autant s'appuyer sur un instrument dûment élaboré pour comprendre scientifiquement le niveau d'intégration dans cette CER. C'est pourquoi cette section est consacrée à deux évaluations du processus d'intégration au sein de l'UMA : l'évaluation globale et l'évaluation dimensionnelle.

- **Évaluation globale du processus d'intégration de l'UMA**

Avec une échelle de valeurs comprises entre 0 et 1, le processus global d'intégration au sein de l'UMA a une note de 0,39 (voir le Graphique ci-dessous). Le seuil de 0,67 est le taux de progrès minimum qu'une CER devrait atteindre cette année (2020) afin d'atteindre les objectifs fixés dans le Traité d'Abuja et l'Agenda 2063. Par conséquent, l'UMA est à la traîne par rapport aux objectifs continentaux en matière d'intégration régionale.



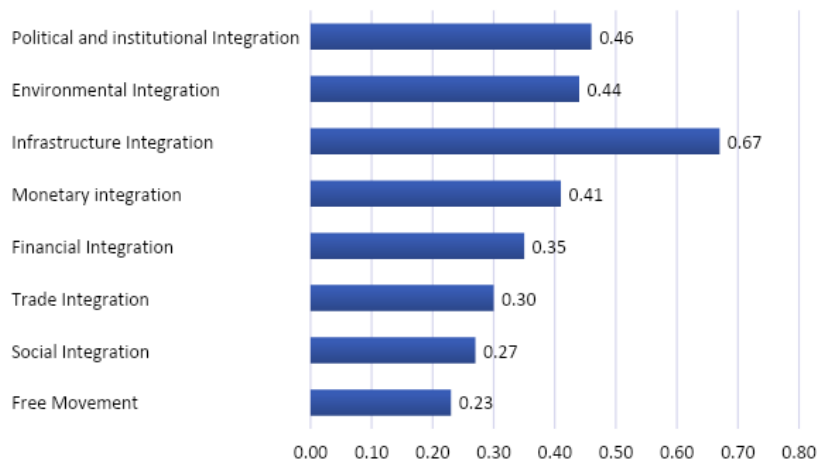
Graphique 3.14: Évaluation globale du processus d'intégration de l'UMA **Source:** CUA, 2020

La présente évaluation globale renseigne sur le niveau de développement de l'UMA en termes d'intégration économique, sociale et politique, mais les informations fournies ne sont pas exhaustives et ne permettent pas de mieux apprécier les performances de l'UMA. Une évaluation dimensionnelle est réalisée dans la section suivante afin de fournir plus de détails sur les performances de l'UMA.

- **Évaluation du processus d'intégration de l'UMA par dimension**

Une analyse plus détaillée du niveau d'intégration régionale de l'UMA est présentée et résumée dans la figure ci-dessous. Les résultats qui ressortent de cette évaluation montrent que le score de l'UMA en termes d'intégration des infrastructures est de 0,67. Le niveau élevé des infrastructures dans la région par rapport aux autres régions du continent ainsi que les nouvelles initiatives visant à harmoniser et à créer plusieurs projets d'infrastructures transfrontalières justifient pleinement ce score. Des programmes tels que le Chemin de fer maghrébin, accompagnés de cadres législatifs dans le domaine de la communication, sont autant d'initiatives qui aideront l'UMA à accélérer son intégration infrastructurelle.

En revanche, dans les domaines de la libre circulation des personnes ainsi que de l'intégration sociale, commerciale et financière, l'UMA est peu performante. Les faibles scores enregistrés par l'UMA, qui sont de 0,23 pour la libre circulation des personnes, 0,27 pour l'intégration sociale, 0,30 pour l'intégration commerciale et 0,35 pour l'intégration financière, sont dus au fait que dans ces dimensions, l'UMA reste au niveau de la réflexion et des consultations entre les États membres et guère plus. Les progrès sur ces aspects de l'intégration sont et restent faibles. Parfois, des études techniques/de faisabilité sont réalisées par le Secrétariat pour la mise en œuvre d'instruments nécessaires et importants pour accélérer l'intégration, mais la difficulté de l'unanimité empêche l'adoption, la ratification et la mise en œuvre. Les initiatives bilatérales, telles que celles entre l'Algérie et la Tunisie, sont minimes dans la région alors qu'elles auraient pu contribuer à surmonter la difficulté de trouver l'unanimité autour des idées et des projets.



Graphique 3.15: Performance de l'UMA dans les 8 dimensions de l'AMRII

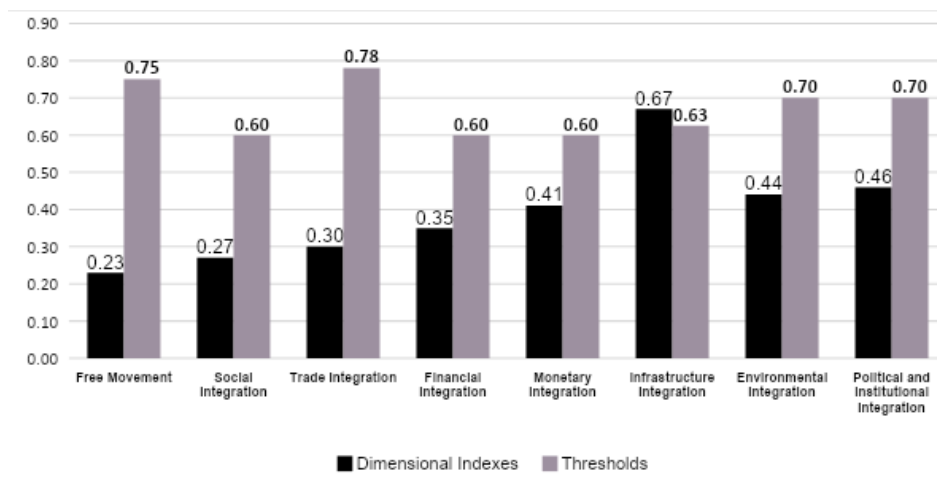
Source: CUA, 2020

- Forces et faiblesses de l'UMA

Basée sur l'évaluation du processus d'intégration de l'UMA, cette section du rapport compare les scores obtenus avec les seuils fixés par l'AMRII afin de connaître les forces et les faiblesses de cette CER. En effet, les seuils annuels associés à l'AMRII donnent une idée du pourcentage de réalisation que la CER devrait atteindre afin que les objectifs régionaux et continentaux qui figurent dans le Traité d'Abuja puissent être atteints conformément au calendrier établi.

A la lumière de cette comparaison des scores, il apparaît que l'UMA présente d'énormes faiblesses dans presque tous les domaines, à l'exception de la dimension de l'intégration des infrastructures.

En matière de libre circulation des personnes et d'intégration sociale, le protocole connaît d'énormes difficultés de mise en œuvre. Trois États membres de l'UMA - la Libye, le Maroc et la Tunisie - ont mis en œuvre le protocole sur la libre circulation. Cependant, seule la Tunisie permet actuellement aux citoyens des autres États membres d'accéder librement à son territoire. Les autres pays exigent un visa pour les résidents des États membres. En outre, l'autorisation de résider sur le territoire d'un État membre doit être obtenue



Graphique 3.18: AMU Dimensional Indices and Thresholds

Source: AUC, 2020

moyennant la demande d'un permis de séjour permanent ou temporaire auprès des autorités de l'État concerné. En outre, l'engagement des États membres en faveur de l'intégration continentale en termes de libre circulation des personnes est faible. Aucun État membre de l'UMA n'a signé le protocole de l'UA sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et le droit d'établissement qui a été présenté à Kigali, au Rwanda, en 2018.

Le processus d'intégration financière et monétaire n'est pas spécifié dans le traité instituant l'UMA. Toutefois, des réflexions sont en cours pour créer des programmes permettant d'harmoniser les politiques monétaires et financières dans la région. En effet, l'objectif ultime de l'UMA est de créer une Union économique maghrébine pour laquelle l'intégration macroéconomique et financière est essentielle.

Bien que la mise en œuvre de l'Accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) pourrait aider la région à développer son commerce, aucun État membre de l'UMA n'en a ratifié le protocole ; les États membres devraient prendre des mesures pour s'assurer qu'ils ne sont pas laissés pour compte. Les États membres devraient prendre des mesures pour s'assurer qu'ils ne sont pas laissés pour compte. La région compte les plus grands partisans de l'Union africaine et ils devraient s'efforcer de progresser avec d'autres régions dans cette grande étape de l'intégration continentale.

En matière d'intégration commerciale, l'UMA est beaucoup plus une CER en théorie qu'en pratique. Elle n'a pas réussi à éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires existant entre ses États membres. Même si la création d'une zone de libre-échange était l'un de ses objectifs lors de sa création, les défis politiques existants dans la région ont contribué à ralentir le processus.



Poste frontière à guichet unique de Mutukula, à la frontière entre l'Ouganda et la Tanzanie



La Cour de justice d'Afrique de l'Est en session

INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE DE L'EST : LA COMMUNAUTÉ DE L'AFRIQUE DE L'EST

- Introduction

La Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) est une organisation intergouvernementale dont le but est d'établir progressivement entre ses États membres une union douanière, un marché commun, une union monétaire et, à terme, une fédération politique des États d'Afrique de l'Est. Elle est composée de 6 États membres, appelés États partenaires.

L'union douanière entre le Kenya et l'Ouganda en 1917, à laquelle le Tanganyika a adhéré en 1927, a été suivie par l'Organisation des services communs de l'Afrique de l'Est (EACSO) de 1961 à 1967. L'EACSO a ensuite été remplacée par l'EAC en 1967. L'EAC s'est effondrée en 1977 en raison d'un conflit entre les États membres. Le 30 novembre 1993, les présidents du Kenya, de la Tanzanie et de l'Ouganda ont signé à Kampala le traité de coopération de l'Afrique de l'Est et ont créé une commission tripartite de coopération. L'EAC a ensuite été relancée le 30 novembre 1999, avec la signature du traité de rétablissement de l'EAC, qui est entré en vigueur le 7 juillet 2000.

Les objectifs généraux contenus dans le Traité de l'EAC sont résumés dans la figure ci-dessous :



Figure 3.4: Les grandes étapes de l'intégration de l'EAC

Source: EAC, 2020

Superficie (y compris les cours d'eau)	2,5 millions de km ²
Population	177 millions d'habitants (2019)
PIB (prix courants du marché)	193,7 milliards USD (2019)
Siège	Arusha, Tanzanie
Première création	1967
Effondrement	1977
Rétablissement	7 juillet 2000
Langue officielle	anglais
Président du Sommet	President Paul Kagame of Rwanda
Secrétaire général	Ambassadeur Libérat Mfumukeko du Burundi

Table 3.2: L'EAC en bref

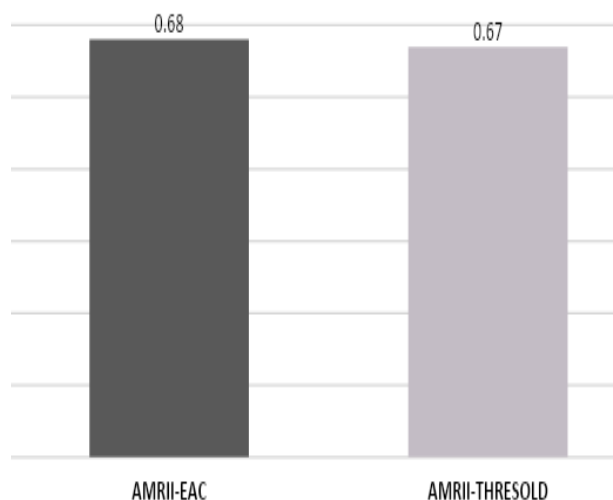
Source: EAC, 2020

- Évaluation du processus d'intégration de l'EAC

Le niveau d'intégration de la Communauté de l'Afrique de l'Est est évalué dans cette section sur la base de l'indice multidimensionnel de l'intégration régionale africaine (AMRII).

Évaluation globale du processus d'intégration de l'EAC

L'évaluation globale est basée sur l'indice composite AMRII qui prend en compte 8 dimensions. L'EAC a un score de 0,68 sur une échelle de 0 à 1. Par rapport au seuil de cet indice composite, qui est de 0,67, l'EAC est en conformité avec le calendrier établi pour la réalisation de la Communauté économique africaine dans le cadre du Traité d'Abuja.



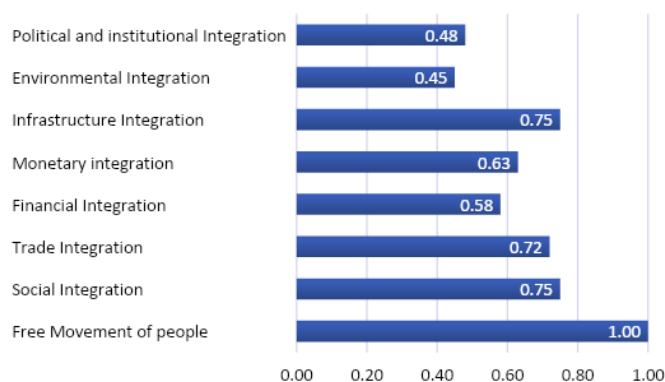
Graphique 3.19: Évaluation globale du processus d'intégration au sein de l'EAC
Source: CUA, 2020

Une évaluation dimensionnelle est effectuée dans cette section pour comprendre la note globale donnée ci-dessus. Cette évaluation dimensionnelle permet de détecter les forces, les faiblesses, les réalisations et les défis de l'EAC.

Évaluation du processus d'intégration de l'EAC par dimension

Le niveau d'avancement du processus d'intégration de l'EAC par dimension est résumé dans le Graphique 3.20 suivant :

The EAC has made remarkable progress in free movement of persons, social integration, trade integration as well as in infrastructure integration.



Graphique 3.20: Performance de l'EAC dans les 8 dimensions de l'AMRII
Source: CUA, 2020

Analyse de l'évaluation

Les États partenaires de l'EAC ont adopté des mesures pour assurer la libre circulation des personnes, des travailleurs et des services, ainsi que le droit d'établissement et de résidence de leurs citoyens dans la région de l'EAC, conformément à l'article 104 du traité instituant l'EAC (1999). Le lancement officiel du passeport EAC a suivi en 1999 et est actuellement en vigueur pour les citoyens de l'EAC qui peuvent circuler librement dans la région pendant une période de six mois. Il est actuellement prévu de l'adopter officiellement en tant que document de voyage international.

Depuis 2005, les États membres de l'EAC ont mis en place une union douanière et ont adopté plusieurs décisions opérationnelles en faveur de son utilisation effective. Ces mesures comprennent : l'application du tarif extérieur commun (TEC) ; l'application des critères relatifs aux règles d'origine de l'EAC ; la suppression des droits de douane internes pour les marchandises répondant aux critères des règles d'origine de l'EAC et l'élimination des barrières non tarifaires.

En 2010, l'EAC a établi un marché commun et les États partenaires de l'EAC ont continué à promouvoir la libre circulation des personnes, des travailleurs, des biens, des services et des capitaux, ainsi que les droits d'établissement et de résidence. Pour faciliter la circulation des biens à travers les frontières, l'EAC a mis en place 15 postes frontaliers à guichet unique pour le développement ; 13 postes frontaliers ont déjà été construits et sont opérationnels.

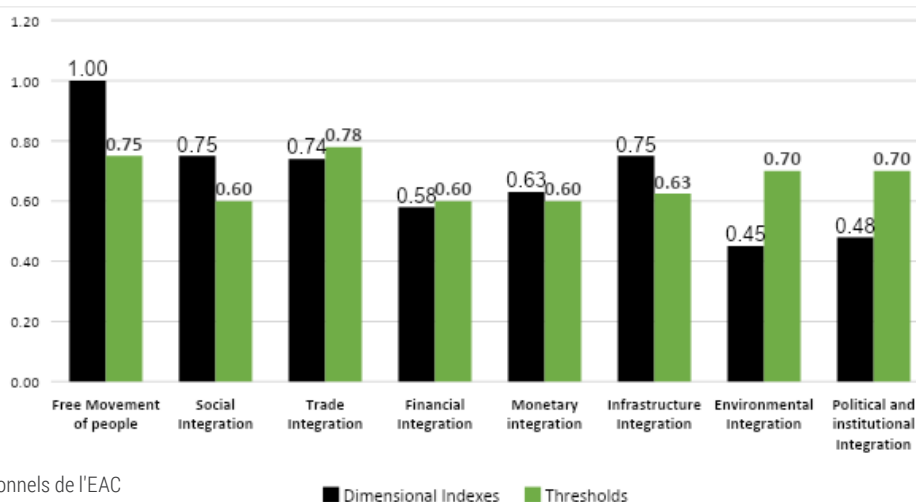
L'Union monétaire signée en 2013 devrait être en place d'ici 2024. Les projets de loi établissant l'Institut monétaire d'Afrique de l'Est (EAMI) et le Bureau des statistiques de l'EAC ont été adoptés par l'Assemblée législative d'Afrique de l'Est (EALA) en vue de créer les institutions chargées de soutenir l'Union monétaire. L'EAC a franchi une étape clé dans l'intégration politique suite à l'adoption par le Sommet de la Confédération politique de l'EAC comme modèle de transition vers la Fédération politique. Depuis lors, un comité d'experts travaille à la rédaction de la constitution de la Confédération politique de l'Afrique de l'Est.

Forces et faiblesses de l'EAC

L'EAC a fait des progrès remarquables en matière de libre circulation des personnes, d'intégration sociale, d'intégration commerciale ainsi que d'intégration des infrastructures. Conformément aux programmes continentaux et régionaux établis pour le processus d'intégration, l'EAC a fait des efforts remarquables pour atteindre les objectifs qu'elle s'est non seulement fixés, mais aussi pour respecter les engagements pris au niveau continental (Traité d'Abuja, Agenda 2063). Ces efforts sont reflétés dans le Graphique ci-dessus.

Niveau d'intégration commerciale et financière encore faible dans la zone EAC

Bien que plusieurs initiatives aient été conclues sur l'harmonisation des politiques commerciales, la libre circulation des marchandises reste un défi majeur pour l'EAC lorsque l'on se réfère au faible niveau du commerce intra-régional (22%, EAC 2018) ; même si le niveau du commerce intra-régional s'avère être l'un des plus élevés du continent. Il reste également beaucoup d'efforts à faire en termes de spécialisation agricole, d'infrastructures et de politique monétaire pour accroître encore le commerce intra-régional.



Graphique 3.21: Indices et seuils dimensionnels de l'EAC

Source: CUA, 2020

Au plan financier, l'EAC ne dispose pas encore d'une bourse régionale des valeurs mobilières, de normes macroprudentielles ou d'une chambre de compensation régionale. L'absence de ces instruments clés pour l'harmonisation des politiques financières affaiblit l'intégration financière. Même si, pour certaines questions telles que l'harmonisation fiscale, l'EAC a été en mesure de préparer des documents, il reste beaucoup à faire pour que l'EAC s'aligne sur le chronogramme régional et continental.

Explication du faible niveau d'intégration politique et environnementale dans les pays de l'EAC

Pour autant qu'une Fédération politique soit l'objectif ultime de l'EAC après l'Union monétaire et la consolidation de plusieurs politiques, le faible score est justifié. En effet, à l'heure actuelle, les priorités de l'EAC sont l'Union douanière, le Marché commun et l'Union monétaire. La dimension de l'intégration politique deviendra une priorité majeure pour

l'EAC lorsque ces étapes auront été franchies. L'intégration de l'environnement est un nouveau thème pour l'EAC et pour le continent dans son ensemble. Ainsi, le faible score de l'EAC sur les questions environnementales se justifie par le fait que la Communauté est encore au stade conceptuel des plans, programmes, institutions pour piloter une politique d'intégration environnementale. Les États membres de l'EAC sont engagés dans des discussions sur la création d'une institution régionale pour la réglementation des activités de protection de l'environnement et l'introduction d'une taxe communautaire sur le carbone. En outre, les États membres sont également en train de préparer des accords sur un programme régional de gestion intégrée des ressources en eau et une stratégie devrait être finalisée et mise en œuvre d'ici 2021.



Le siège de la CEEAC à Libreville, au Gabon

INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE : LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

• Introduction

La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) est un groupement régional de 11 États qui a été créé en octobre 1983. Le Traité de la CEEAC vise à promouvoir et à renforcer une coopération harmonieuse et un développement dynamique, équilibré et autonome dans tous les domaines de l'activité économique et sociale, notamment dans les secteurs de l'industrie, des transports et des communications, de l'énergie, de l'agriculture, des ressources naturelles, du commerce, des douanes, des questions monétaires et financières, des ressources humaines, du tourisme, de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie et de la circulation des personnes afin de parvenir à une autonomie collective et d'élever le niveau de vie de la population. La CEEAC a par la suite élargi sa vision pour y inclure la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la sous-région.

La CEEAC, à l'initiative des chefs d'État et de gouvernement, a entrepris une réforme visant à réaliser des changements économiques structurels dans la zone CEMAC. Ainsi, la CEEAC met en oeuvre sa réforme institutionnelle avec une Commission qui remplace son Secrétariat général comme organe exécutif.

• Évaluation du processus d'intégration de la CEEAC

La présente évaluation est réalisée après plus de 30 ans d'intégration de la CEEAC, afin de permettre une compréhension claire et précise du niveau d'intégration. Deux types d'évaluation sont réalisés dans le cadre de cette évaluation. Tout d'abord, une évaluation globale de la CER qui donne un aperçu général du niveau d'intégration dans la CEEAC et ensuite, une évaluation plus approfondie du processus d'intégration dans la région est réalisée pour une évaluation approfondie.

Évaluation globale du processus d'intégration de la CEEAC

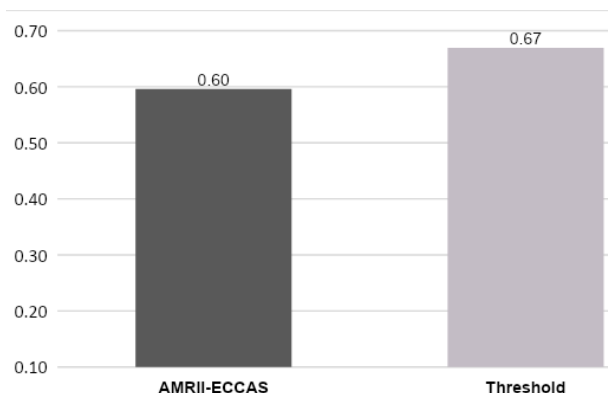
Avec une échelle de valeurs comprise entre 0 et 1, le processus global d'intégration au sein de la CEEAC se situe à 0,60 (voir la figure ci-dessous). Le seuil de 0,67 est le taux minimum de progrès qu'une CER devrait atteindre cette année (2020) afin d'atteindre les objectifs fixés dans le traité d'Abuja et l'Agenda 2063. Par conséquent, la CEEAC est en dessous du seuil global de l'AMRII. Cela signifie que la CEEAC n'est généralement pas en conformité avec les objectifs énoncés et le chronogramme établi sur la base du Traité d'Abuja et de l'Agenda 2063 pour la création de la Communauté économique africaine (CEA).

Superficie (y compris cours d'eau)	6,6 millions de km ²
Population	182 millions
PIB (prix courants du marché)	210 milliards de dollars E.U.
Siège	Libreville, Gabon
Création	1983
Langues officielles	français, portugais, espagnol
Président du Sommet	Président Ali Bongo du Gabon
Président de la Commission de la CEEAC	Gilberto Da Piedade Verissimo, de l'Angola

Table 3.3: La CEEAC en bref

Source: CUA, 2020

Bien que cette évaluation globale renseigne sur le niveau d'intégration dans la CEEAC, elle ne donne pas beaucoup de détails sur les domaines dans lesquels la CEEAC est performante ou non. Une évaluation dimensionnelle est donc réalisée dans la section suivante afin d'examiner plus en détail les performances de la CEEAC.

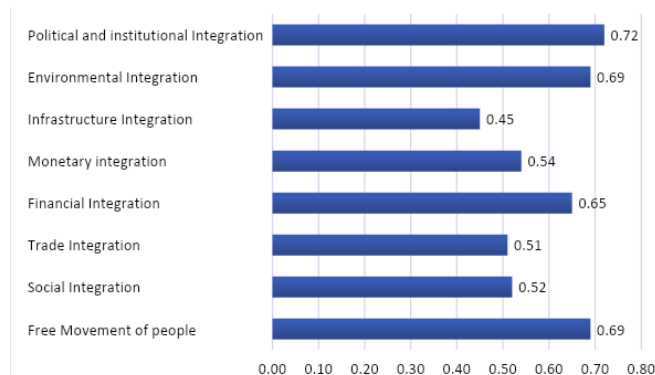


Graphique 3.22: Évaluation globale du processus d'intégration de la CEEAC **Source:** CUA, 2020

Bien que cette évaluation globale renseigne sur le niveau d'intégration dans la CEEAC, elle ne donne pas beaucoup de détails sur les domaines dans lesquels la CEEAC est performante ou non. Une évaluation dimensionnelle est donc réalisée dans la section suivante afin d'examiner plus en détail les performances de la CEEAC.

Évaluation du processus d'intégration de la CEEAC par dimension

L'évaluation dimensionnelle de la CEEAC est résumée dans la figure ci-dessous qui montre que la CEEAC a de bonnes performances dans les domaines de la libre circulation des personnes et de l'intégration financière, environnementale et politique. En revanche, le commerce, les infrastructures et l'intégration sociale sont des domaines dans lesquels la CEEAC affiche de mauvais résultats.



Graphique 3.23: Performance de la CEEAC dans les 8 dimensions de l'AMRII **Source:** CUA, 2020

- **Analyse de l'évaluation**

En fait, les scores relativement élevés en termes d'intégration monétaire, d'intégration financière et de libre circulation ne sont pas le fait de la CEEAC, mais plutôt des efforts des 6 États membres de la CEEAC qui composent la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Cette organisation sous-régionale a fait des progrès remarquables. Avec une monnaie unique, une bourse régionale, un passeport communautaire et d'autres outils d'intégration, la CEMAC se positionne comme une organisation clé pour l'intégration sous-régionale en Afrique centrale. Ces efforts d'intégration sont donc pris en compte par l'AMRII dans l'évaluation de la CEEAC. La logique qui sous-tend cette approche est qu'à partir du moment où deux ou plusieurs États d'une CER entreprennent l'harmonisation de leurs politiques dans un secteur donné, il importe de considérer qu'une progression se fait dans le processus d'intégration. La CER pourrait par la suite s'appuyer sur ces deux ou plusieurs États pour l'étendre à une plus grande échelle.

Toutefois, les efforts spécifiques de la CEEAC doivent impérativement être mentionnés dans les domaines où elle obtient de bons résultats en termes de scores dans cette évaluation. La CEEAC dispose d'un protocole sur la libre circulation des personnes et le droit d'établissement des ressortissants, adopté en 1983, qui se heurte à des difficultés dans sa mise en œuvre.

En termes d'intégration politique et de paix et sécurité, la CEEAC bénéficie de la mise en place d'une Force armée (FOMAC) par la CEMAC. Un atout spécifique à la CEEAC est la mise en place du Conseil de Paix et de Sécurité (COPAX) pour faire face aux nombreux conflits qui secouent la région depuis l'indépendance. Les décisions d'adopter un plan environnemental régional, une institution de gestion des ressources en eau et d'autres initiatives justifient ce score élevé de la CEEAC dans cette nouvelle dimension de l'intégration pour de nombreux États africains.

En matière d'infrastructures, la CEEAC a adopté en janvier 2004 le Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale (PDCT-AC) qui répond à une série de besoins exprimés par les États membres en matière de transport. Cependant, des facteurs financiers et politiques ont ralenti la mise en œuvre des projets du PDCT-AC.

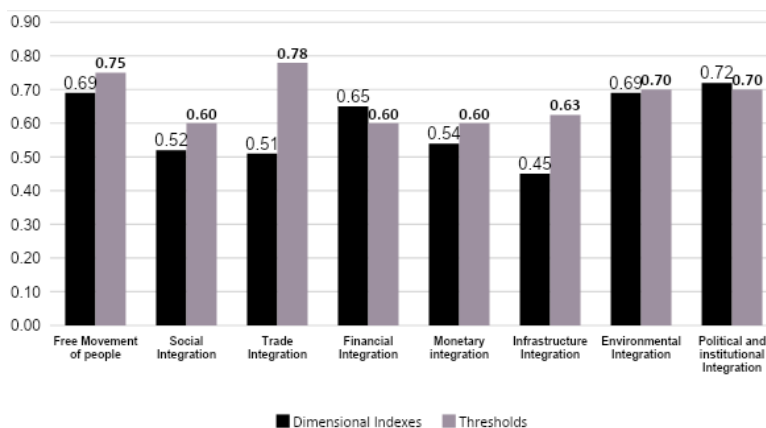
- Forces et faiblesses de la CEEAC

La présente sous-section du Rapport, basée sur l'évaluation du processus d'intégration au sein de la CEEAC, compare les scores obtenus avec les seuils fixés par l'AMRII afin de connaître les forces et les faiblesses de la CER. Les seuils annuels associés à l'AMRII donnent une idée du pourcentage de réalisation que la CER devrait atteindre afin que les objectifs régionaux et continentaux tels que fixés dans le Traité d'Abuja puissent être atteints conformément au calendrier établi.

CEEAC : une des meilleures performances en matière d'intégration environnementale et politique

Dans son processus d'intégration régionale, la CEEAC fait de l'environnement une priorité. Elle a mis en place des instruments de gestion, de protection et de surveillance de l'environnement. Outre le schéma directeur de gestion des ressources en eau mis en place en 2015, la CEEAC a mis en place le Système d'économie verte en Afrique centrale (SEVAC). Ce système comprend des programmes sectoriels en écotourisme, hydroélectricité, économie solaire, gouvernance forestière, agro-industrie, économie du bois et économie des zones protégées. En outre, la CEEAC a mis en place un Fonds pour l'économie verte en Afrique centrale (FEVAC) en plus d'un Système de lutte contre le braconnage en Afrique centrale (SYLABAC). La CEEAC a donc fait des efforts considérables pour mettre en place des institutions et des programmes pour piloter une gestion environnementale harmonisée dans la région.

La paix et la sécurité ne sont pas des domaines prioritaires dans le traité de la CEEAC. Cependant, la CER reconnaît l'importance de créer des instruments pour une gestion coordonnée des conflits dans la région. Dans cette optique, la CEEAC a adopté le Protocole sur la paix et la sécurité en février 1999 pour faire face aux conflits et à l'instabilité politique dans la région. Le Protocole a permis la création du COPAX qui dispose de trois instruments clés : la Commission de défense et de sécurité, le Système d'alerte rapide de l'Afrique centrale et la Force multinationale de l'Afrique centrale. Le protocole établissant le COPAX a été officiellement ratifié en janvier 2004 pour inclure des mécanismes de défense et de sécurité alignés sur l'Architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine.



Graphique 3.24: Indices et seuils dimensionnels de la CEEAC

Source: AUC, 2020

Intégration financière et monétaire : incapacité de la CEEAC à capitaliser sur les réalisations de la CEMAC.

Plus de la moitié des États membres de la CEEAC sont membres de la CEMAC, qui est un modèle d'intégration monétaire et financière réussie. La CEEAC s'efforce toutefois de s'appuyer sur ces réalisations pour faire avancer son processus d'intégration. Certes, des décisions et des initiatives sont élaborées et adoptées, mais dans la pratique, elles ne le sont pas. La CEEAC est confrontée à des difficultés et à des obstacles liés au manque de volonté politique et à la multiplicité des adhésions des États membres de la CEEAC à d'autres CER.

Efforts insuffisants en matière de libre circulation des personnes, d'infrastructures et d'intégration commerciale

Les cadres juridiques mis en place par la CEEAC dans ces dimensions de l'intégration ne suffisent pas pour atteindre les objectifs régionaux et continentaux dans la région de la CEEAC. L'intégration commerciale à 0,51 contre 0,78, l'intégration des infrastructures à 0,45 contre 0,63 et la libre circulation des personnes à 0,69 contre 0,75 sont des domaines dans lesquels la CEEAC n'a pas atteint les résultats requis pour être en conformité avec les objectifs du Traité d'Abuja et de l'Agenda 2063.

Parmi les facteurs qui montrent que la CEEAC devrait redoubler d'efforts en matière d'intégration commerciale, il y a les difficultés de mise en œuvre de la zone de libre-échange et d'adoption du TEC ainsi que le faible niveau des échanges intra-régionaux.

ayant pour mandat de promouvoir l'intégration économique dans tous les domaines d'activité des États constitutifs. Ainsi, la CEDEAO vise à favoriser l'harmonisation et la coordination des politiques nationales et la promotion des programmes, projets et activités d'intégration, notamment dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles, de l'industrie, des transports et des communications, de l'énergie, du commerce, de la monnaie et des finances, de la fiscalité, des politiques de réforme économique, des ressources humaines, de l'éducation, de l'information, de la culture, de la science, de la technologie, des services, de la santé, du tourisme et des questions juridiques.

Le premier traité portant création de la CEDEAO a été signé par les chefs d'État et de gouvernement de 15 États membres en 1975 à Lagos, au Nigéria. Le Cap-Vert est devenu membre de la CEDEAO en 1976, devenant ainsi le 16ème État membre. Mais en décembre 2000, la Mauritanie s'est retirée et la CER est revenue à ses 15 États membres d'origine. En juillet 1993, un traité révisé a été signé à Cotonou, au Bénin. Le Traité révisé de 1993 a réaffirmé le Traité de 1975 et a réitéré l'objectif de la Communauté de promouvoir la coopération et l'intégration "menant à l'établissement d'une Union économique en Afrique de l'Ouest". Le traité a étendu la coopération économique et politique entre les États membres et a désigné la réalisation d'un marché commun et d'une monnaie unique comme objectifs économiques. Au plan politique, le Traité prévoit la création de la Cour de justice de la Communauté (CJC) et du Parlement de la CEDEAO pour renforcer l'architecture institutionnelle et de gouvernance de la Communauté.

INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE DE L'OUEST : LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

- Introduction

Établie en 1975 par le Traité de Lagos, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est un groupement régional de 15 membres

Superficie (y compris les cours d'eau)	5,1 millions de km ²
Population	381 millions
PIB (prix courants du marché)	669,6 milliards de dollars E.U.
Siège	Abuja, Nigéria
Création	1975
Langues officielles	anglais, français, portugais
Président du Sommet	Le président du Niger, Mahamadou Issoufou
Président de la Commission de la CEDEAO	Dr Jean-Claude Kassi Brou de la Côte d'Ivoire

Table 3.4: La CEDEAO en bref

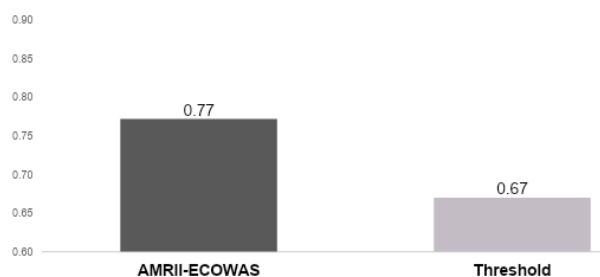
Source: CUA, 2020

- **Évaluation du processus d'intégration de la CEDEAO**

La CEDEAO est une organisation qui a toujours orienté ses politiques vers l'intégration de ses États membres. Après plusieurs années d'existence et avec la nouvelle dynamique continentale visant à accélérer le processus d'intégration, il faut évaluer la CEDEAO en tenant compte de ses forces et de ses faiblesses. La présente section se concentre sur l'évaluation de la CEDEAO en termes d'intégration sur la base de l'indice multidimensionnel d'intégration régionale africaine. Cette évaluation est faite au niveau global, puis au niveau dimensionnel par rapport aux seuils fixés sur la base de l'AMRII.

- **Évaluation globale du processus d'intégration de la CEDEAO**

Avec une échelle de valeurs entre 0 et 1, le processus global d'intégration au sein de la CEDEAO est évalué à 0,75 (voir le Graphique ci-dessous). Le seuil de 0,67 est le score minimum qu'une CER devrait atteindre cette année (2020) afin d'atteindre les objectifs fixés dans le Traité d'Abuja et l'Agenda 2063. Ainsi, la CEDEAO, sur la base de l'AMRII, est en conformité avec le calendrier établi pour la réalisation de la Communauté économique africaine (CEA).



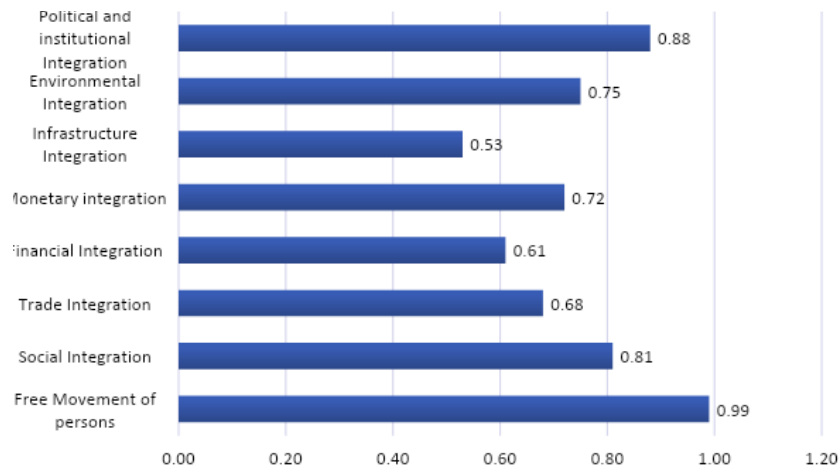
Graphique 3.25: Évaluation globale du processus d'intégration de la CEDEAO

Source: CUA, 2020

Après cette évaluation globale, la section suivante est consacrée à l'évaluation de chaque dimension afin de comprendre plus en détail la performance de la CEDEAO

- **Évaluation du processus d'intégration de la CEDEAO par dimension**

Le Graphique ci-dessous résume l'évaluation dimensionnelle de la CEDEAO. Sur la base de cette évaluation, la CEDEAO obtient de très bons résultats dans les dimensions de l'intégration sociale, de la libre circulation des personnes, de l'intégration politique, de l'intégration environnementale et de l'intégration monétaire. En revanche, la CEDEAO a des scores faibles en matière d'intégration infrastructurelle, financière et commerciale.



Graphique 3.26: Performance de la CEDEAO dans les 8 dimensions de l'AMRII **Source:** CUA, 2020

- **Analyse de l'évaluation**

Le score le plus élevé de l'évaluation concerne le domaine de la libre circulation. Dans cette dimension, la CEDEAO a adopté depuis plusieurs décennies plusieurs décisions visant à faciliter la circulation des personnes de la région. En effet, peu après sa création, la CEDEAO a signé le Protocole sur la libre circulation des personnes et le droit de résidence et d'établissement en mai 1979. Les cadres juridiques ultérieurs tels que le Protocole relatif à la citoyenneté (mai 1982, Cotonou), le Protocole relatif au droit de résidence (juillet 1986) et le Protocole de Banjul (29 mai 1990) relatif au droit d'établissement ont fait progresser le niveau de libre circulation et d'intégration sociale enregistré dans la région. Ces décisions ont donné naissance au passeport communautaire de la CEDEAO, qui a été suivi en 2016 par la carte d'identité biométrique de la CEDEAO.

Les nombreux instruments politiques et institutionnels de la CEDEAO justifient clairement le score élevé dans la dimension politique et institutionnelle. La CEDEAO dispose d'une Cour de justice régionale, d'un Parlement régional et d'une Force armée en attente qui est mobilisée à chaque fois que le besoin s'en fait sentir - opérant diversement sous

le nom d'ECOMOG au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée Bissau, puis d'ECOMIL à Monrovia, au Libéria, et récemment d'ECOMIG en Gambie. Plusieurs protocoles ont été signés dans le cadre de la paix et de la sécurité dans la région. Il s'agit notamment du Protocole de non-agression (1978), du Protocole sur l'assistance mutuelle en matière de défense (1981) et du Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de résolution des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité.

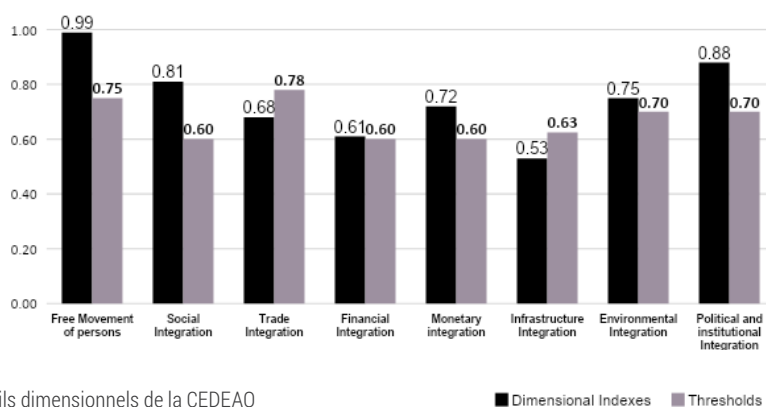
Dans le domaine financier et monétaire, la CEDEAO bénéficie des réalisations et de l'expérience de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) qui y est imbriquée. L'UEMOA dispose d'une bourse, d'une banque centrale et de plusieurs autres instruments d'intégration financière et monétaire pour ses huit États membres. Au niveau de la CEDEAO, des progrès ont été réalisés dans la lutte contre les flux financiers illicites. Le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) est une institution spécialisée de la CEDEAO qui est chargée de faciliter l'adoption et la mise en œuvre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la région. Sur les questions monétaires, la CEDEAO a fait des progrès majeurs vers la création de la monnaie régionale, l'OCE, même si la mise en œuvre se heurte à des obstacles politiques entre les deux groupements sous-régionaux : l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO).

- Forces et faiblesses de la CEDEAO

Sur la base de l'évaluation du processus d'intégration au sein de la CEDEAO, la présente section du Rapport compare les scores obtenus avec les seuils fixes établis par l'AMRII. Les seuils annuels associés à l'AMRII donnent une idée du pourcentage de réalisation que la CER devrait atteindre afin que les objectifs régionaux et continentaux qui figurent dans le Traité d'Abuja puissent être atteints conformément au calendrier établi.

Intégration commerciale et infrastructurelle : Des efforts insuffisants

Les cadres juridiques élaborés par la CEDEAO dans ces dimensions de l'intégration ne sont pas suffisants pour atteindre les objectifs régionaux et continentaux au sein de l'espace CEDEAO. En matière d'intégration commerciale et infrastructurelle, les scores obtenus sont inférieurs aux seuils fixés. L'intégration commerciale (0,68 contre 0,75) et l'intégration infrastructurelle (0,53 contre 0,63) sont des domaines dans lesquels la CEDEAO n'a pas atteint les résultats nécessaires pour être en conformité avec les objectifs du Traité d'Abuja et de l'Agenda 2063.



Graphique 3.27: Indices et seuils dimensionnels de la CEDEAO

Source: CUA, 2020

CEDEAO : un leader en matière de libre circulation et d'intégration sociale et politique

La CEDEAO a fait de la libre circulation des personnes une priorité depuis sa création. Cette vision a été soutenue par la création d'un cadre favorable à la circulation des populations. Avec la nouvelle carte d'identité biométrique, la vision d'une CEDEAO dédiée à l'intégration sociale est encore renforcée. De nombreux programmes sur le genre, l'éducation, la santé, la jeunesse et l'autonomisation des femmes ont été mis en place pour soutenir l'intégration sociale au sein de la CEDEAO.

La CEDEAO conserve son objectif d'intégration politique et continue à renforcer ses instruments politiques. Avec les nombreuses institutions créées, la CEDEAO jouit d'une très grande avance en matière d'intégration politique et institutionnelle avec un score de 0,88 contre un seuil de 0,70.

De nombreux instruments juridiques ont été élaborés au niveau de l'intégration commerciale. Un tarif extérieur commun (TEC) a été adopté, mais sa mise en œuvre est encore embryonnaire. Alors que la zone de libre-échange (ZLE), facilitée par le programme de libéralisation du commerce de la CEDEAO (ETLS), est effective au sein de la CEDEAO, l'union douanière régionale a été ratifiée par les États membres et est maintenant transposée dans les législations de 14 États membres.

Les infrastructures d'intégration sont confrontées à de nombreux défis dans l'ensemble de la région. Dans le domaine du transport aérien, la CEDEAO dispose de compagnies aériennes nationales qui ne sont pas bien équipées pour la concurrence mondiale dans un secteur très exigeant. Le secteur des télécommunications manque encore d'harmonisation. En effet, la variabilité des frais d'itinérance

(évalués à environ 70 %) fait perdre aux consommateurs des montants évalués en moyenne à environ 0,4 dollar par minute. La CEDEAO devra faire plus d'efforts pour augmenter le nombre et la qualité des liaisons transfrontalières et œuvrer pour un réseau ferroviaire beaucoup plus développé ; le programme ferroviaire d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, à Lomé, au Togo, une initiative de la CEDEAO, en est un bon exemple.

Intégration financière et monétaire : plus de théorie que de pratique

Le lancement effectif de la monnaie unique n'a pas encore été réalisé ; il a été reporté à trois reprises. Le projet de monnaie devait aboutir à la monnaie commune de la ZMAO en 2015 et à la monnaie unique de la CEDEAO en 2020 conformément à la feuille de route qui a été adoptée par le Conseil de convergence en mai 2009, mais cela ne s'est pas concrétisé. En raison de cette incertitude, d'autres projets tels que la Bourse régionale de la CEDEAO et d'autres institutions monétaires et financières ainsi que les instruments juridiques qui les accompagnent ne peuvent être mis en œuvre. En effet, la CEDEAO n'a toujours pas réussi à tirer pleinement parti de la base financière et monétaire mise en place par l'UEMOA qui regroupe 8 des 15 États membres de la CEDEAO.

INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE AUSTRALE : LA COMMUNAUTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE

• Introduction

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) vise à réaliser le développement économique, la paix et la sécurité, à réduire la pauvreté et à améliorer le niveau et la qualité de vie des populations d'Afrique australe et à soutenir les personnes socialement défavorisées à travers l'intégration régionale. Son but ultime est de faire progresser la coopération et l'intégration socio-économiques ainsi que la coopération politique et sécuritaire entre ses 16 États membres.

La SADC a des origines qui remontent aux années 1960 et 1970, lorsque les dirigeants des mouvements de libération nationale ont coordonné leurs luttes politiques et militaires pour mettre fin au régime colonial en Afrique australe. La Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) a été le précurseur du volet de coopération socio-économique de l'actuelle SADC intervenue le 17 août 1992, avec l'adoption de la déclaration de Windhoek et du traité instituant la SADC. Le traité de la SADC a été modifié le 14 août 2001 afin de réformer ses structures, ses politiques et ses procédures ; le processus est en cours.

Superficie (y compris des cours d'eau)	9,3 millions de km ²
Population	360 millions
PIB (prix courants du marché)	650 milliards de dollars US
Siège	Gaborone, Botswana
Création (en tant que SADCC)	1980
Création (en tant que SADC)	1992
Langues officielles	anglais, français, portugais
Président du Sommet	S.E. John Magufuli, Président de la République-Unie de Tanzanie
Secrétaire général	Dr Stergomena Lawrence Tax de Tanzanie

Table 3.5: Lq SADC en bref

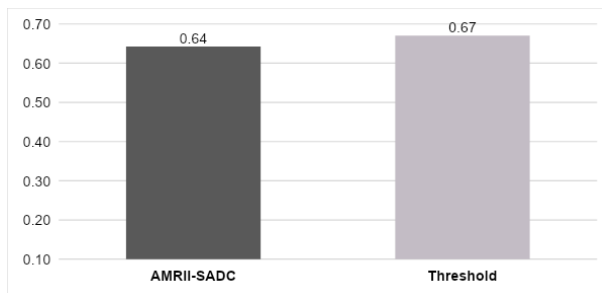
Source: AUC, 2020

- **Évaluation du processus d'intégration de la SADC**

L'indice multidimensionnel de l'intégration régionale africaine (AMRII) est un outil de base pour l'évaluation du processus d'intégration au sein de la SADC. Cet instrument établit une évaluation basée sur les stratégies, les programmes et les impacts réels des initiatives prises en matière d'intégration régionale au sein de la SADC. L'évaluation se fait en 3 étapes : une évaluation globale qui donne une brève image du niveau d'intégration au sein de la SADC, puis une évaluation dimensionnelle et enfin une analyse comparative du niveau d'intégration de la SADC avec les seuils sélectionnés dans le cadre du développement de l'AMRII.

- **Évaluation globale du processus d'intégration de la SADC**

Une évaluation du processus d'intégration dans son ensemble donne un score de 0,64 avec une échelle de comparaison comprise entre 0 et 1. Ce score est inférieur au seuil d'intégration (0,67) que les CER devraient atteindre dans le cadre du processus d'intégration régionale africaine basé sur le traité d'Abuja et l'Agenda 2063. Dans le cadre du processus d'intégration africaine, les CER ont été désignées comme les piliers. Ainsi, la SADC, comme les autres CER, a un certain nombre d'étapes à franchir au niveau régional avec leurs États membres avant d'atteindre les objectifs d'intégration au niveau continental. La présente évaluation permet de dire qu'en général la SADC ne remplit pas les critères du niveau d'intégration prévu dans le chronogramme élaboré sur la base du Traité d'Abuja et de l'Agenda 2063.

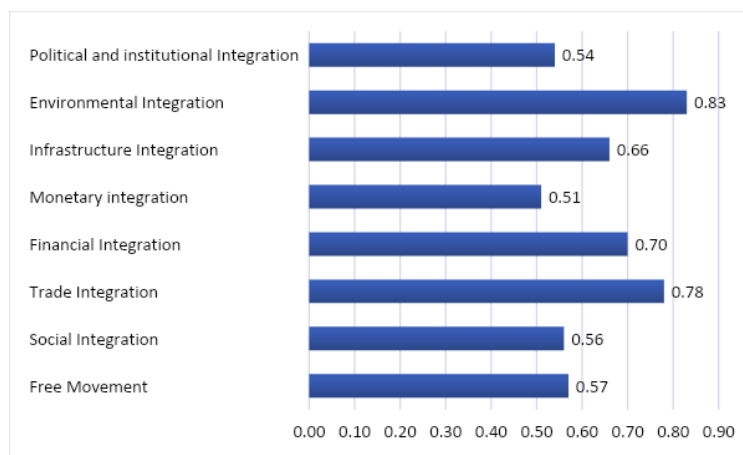


Graphique 3.28: Évaluation globale du processus d'intégration de la SADC
Source: CUA, 2020

La sous-section suivante présente une évaluation plus approfondie des différentes dimensions.

- **Évaluation du processus d'intégration de la SADC par dimension**

Le processus d'intégration au niveau des CER ne suit pas une trajectoire unique d'une CER à une autre. Les domaines d'intégration privilégiés varient d'une CER à une autre. En effet, la géométrie variable suggérée dans le programme d'intégration minimum donne aux CER la latitude nécessaire pour progresser en fonction de leurs points forts et de leurs priorités. Ainsi, l'analyse dimensionnelle ou l'évaluation qui est effectuée permet de détecter les domaines de performance ou les domaines privilégiés par la SADC dans le cadre de la réalisation de l'intégration en son sein. Le niveau de progrès de la SADC dans le processus d'intégration régionale par dimension est résumé dans le Graphique suivant :



Graphique 3.29: Performance de la SADC dans les 8 dimensions de l'AMRII

Source: CUA, 2020

Les résultats de l'évaluation dimensionnelle nous permettent d'affirmer que la SADC a de meilleurs résultats dans les domaines de l'intégration financière, commerciale, infrastructurelle et environnementale avec des scores respectifs de 0,70, 0,78, 0,66 et 0,83. Dans les domaines de l'intégration sociale, de la libre circulation des personnes, de l'intégration monétaire, les scores sont plus faibles ; en fait, les scores ne sont que légèrement supérieurs à 0,5 : intégration sociale (0,56), libre circulation des personnes (0,57) et intégration monétaire (0,51).

- **Analyse de l'évaluation**

Les scores élevés observés au niveau de l'intégration environnementale et de l'intégration financière résultent du fait que dans ces domaines, la SADC a non seulement mis en place des programmes et des plans, mais elle dispose également d'organismes compétents dans chaque secteur. Dans le domaine de l'environnement, il y a le protocole de la SADC sur la gestion environnementale pour le développement durable et la plupart des États membres de la SADC mettent en œuvre la taxe sur le carbone. L'objectif est de protéger l'environnement, de promouvoir l'utilisation équitable et durable des ressources naturelles et culturelles et la gestion partagée de l'environnement et des ressources naturelles transfrontalières. Approuvé en août 2014 et signé

par 14 États membres, le Protocole jette les bases du développement durable et prévoit une approche régionale plus efficace et harmonisée de la gestion environnementale pour le développement durable. En outre, la SADC dispose d'une stratégie et d'un plan dans le domaine du changement climatique pour la période 2015-2030. La Stratégie garantit que les actions régionales et nationales sont harmonisées et coordonnées pour faire face et répondre aux impacts du changement climatique. En plus des cadres développés par la SADC, deux de ses organes se consacrent aux questions environnementales et climatiques. Il s'agit des Services du changement climatique et du Centre des services climatiques de la SADC (SADC-CSC). En termes d'intégration commerciale, bien que la SADC n'ait pas de TEC, sa zone de libre-échange mise en place lui permet de réaliser 22 % du commerce intra-régional, ce qui est très significatif par rapport au niveau du commerce sur le continent qui est de 14 %.

Aux niveaux financier et monétaire, la SADC dispose d'un cadre de convergence macroéconomique à travers lequel elle adopte un cadre macro-prudentiel comprenant les 29 principes fondamentaux. La SADC dispose d'un système régional de paiements et des discussions sont en cours pour la création d'une bourse régionale. Elle dispose en outre d'un fonds de développement régional, dont la mise en œuvre est en cours.

Dans le domaine social, la SADC est modérément intégrée. La raison en est que plusieurs protocoles et programmes ont été élaborés sans avoir atteint le stade de la mise en œuvre effective. Par exemple, le Protocole sur la libre circulation des personnes adopté en 2005 n'a pas encore été pleinement mis en œuvre. Cependant, il convient de noter que sur les questions de genre, de santé et d'éducation, la SADC a fait d'énormes efforts pour développer des cadres juridiques afin d'accélérer l'harmonisation des politiques nationales dans la région.

Par ailleurs, la SADC a fait des progrès dans le domaine des infrastructures, ce qui se reflète dans l'évaluation dimensionnelle (voir Graphique ci-dessous) avec un score de 0,59. La vision infrastructurelle repose sur six piliers qui constituent le programme de développement des infrastructures régionales de la SADC : énergie, transports, technologies de l'information et de la communication (TIC), météorologie, ressources en eau transfrontalières et tourisme (zones de conservation transfrontalières). Cette vision fait l'objet d'un plan directeur d'ensemble.

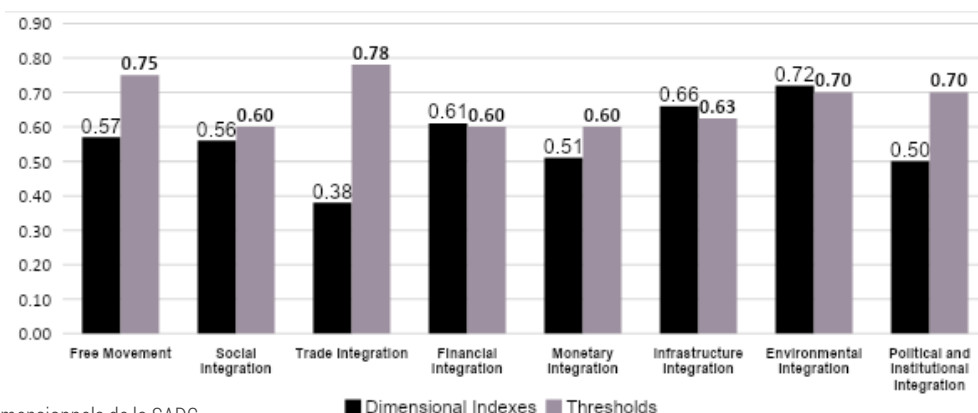
Dans le domaine de la bonne gouvernance, de la paix et de la sécurité, il y a des institutions politiques telles que le Forum parlementaire de la SADC et d'autres initiatives. La SADC dispose d'une force de réserve et d'un service de police et est donc en mesure d'intervenir militairement dans ses États membres.

• Forces et faiblesses de la SADC

La présente partie du Rapport, après avoir analysé indépendamment les scores obtenus pour chacune des dimensions de l'intégration selon l'AMRII, compare ces scores aux seuils développés. Le Graphique ci-dessous résume la comparaison entre les scores et les seuils pour chaque domaine d'intégration.

Commerce, infrastructures, environnement et finances : Points forts de la SADC

Avec la transformation de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) en SADC, les objectifs de développement économique ont été renforcés dans la région. De vastes programmes économiques comprenant des aspects financiers et infrastructurels ont vu le jour au sein de la SADC. Ces domaines sont devenus les priorités du CER au point que la SADC est en accord avec les objectifs du traité d'Abuja et de l'Agenda 2063. Les scores obtenus pour ces trois dimensions de l'intégration sont supérieurs aux seuils fixés pour l'année en cours : intégration financière (0,7 contre 0,60), intégration des infrastructures (0,66 contre 0,63), intégration environnementale (0,83 contre 0,70) et intégration commerciale (0,69 contre 0,78). L'établissement de la zone de libre-échange, le niveau du commerce intra-régional et l'union douanière existante au niveau de la SACU sont les éléments qui justifient ce score élevé de la SADC au niveau commercial. Toutefois, la SADC devrait accélérer la mise en œuvre du tarif extérieur commun pour former une union douanière.



Graphique 3.27: Indices et seuils dimensionnels de la SADC

Source: CUA, 2020

Intégration sociale et libre circulation des personnes : Des efforts insuffisants

Les cadres juridiques élaborés par la SADC dans ces dimensions de l'intégration ne suffisent pas pour atteindre les objectifs régionaux et continentaux dans la région de la SADC. Dans ces dimensions, les scores obtenus sont inférieurs aux seuils fixés : la libre circulation (0,57 contre 0,75), l'intégration sociale (0,56 contre 0,60) sont des domaines dans lesquels la SADC n'a pas obtenu les résultats requis pour se conformer aux objectifs du Traité d'Abuja et de l'Agenda 2063.

Le faible niveau de mise en œuvre des traités, protocoles et autres cadres juridiques constitue l'une des raisons qui justifient cet état de fait. La libre circulation rencontre par exemple des difficultés d'application effective compte tenu de la disparité des revenus dans les États membres, qui crée des déséquilibres dans les flux migratoires entre les États membres. Plusieurs États membres n'ont toujours pas ratifié le Protocole sur la libre circulation des personnes alors qu'il y a de nombreux accords bilatéraux au sein des États membres de la SADC. Le Protocole de libre circulation devrait être ratifié par les États membres de la SADC afin d'accélérer la libre circulation des personnes en son sein.

Intégration politique : Un objectif historique devenu moins prioritaire

Pour la SADCC, la paix et la sécurité dans la région étaient des objectifs prioritaires, même s'il faut souligner que les États fondateurs voulaient lutter contre l'apartheid en Afrique du Sud. La cause de la libération politique nationale en Afrique australe était au cœur de la création de la SADCC. Aujourd'hui cependant, les conflits internes aux États ne bénéficient pas de la même attention au sein de la SADC étant donné la souveraineté de ses États membres. Néanmoins, la SADC a pu aider ses États membres confrontés à des conflits internes à trouver une solution à l'amiable, notamment lors des récents événements au Lesotho. La SADC travaille à la création d'instruments de prévention de la gestion des conflits dans la région.

L'intégration politique est loin des objectifs actuels de la SADC. Dans la région, il n'existe pas d'institutions politiques telles qu'un parlement régional, une cour de justice ou un tribunal régional qui puissent appuyer une solide intégration politique.

INTÉGRATION RÉGIONALE DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE : L'AUTORITÉ INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT

• Introduction

L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) comprend 8 États membres : Djibouti, l'Éthiopie, l'Érythrée, le Kenya, la Somalie, le Soudan du Sud, le Soudan et l'Ouganda. L'IGAD a été créée en 1996 pour succéder à l'Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement (IGADD) qui a été fondée en 1986. En avril 1995, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, réunie à Addis-Abeba, a décidé de renforcer l'organisation. Cette décision a été suivie par la signature de l'instrument d'amendement de l'accord portant création de l'IGADD le 21 mars 1996. Le 25 novembre 1996 à Djibouti, l'IGAD a été lancée avec une toute nouvelle structure organisationnelle.

L'IGAD était essentiellement destinée à remplacer l'Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement (IGADD) qui a été fondée pour atténuer les effets des graves sécheresses récurrentes et autres catastrophes naturelles qui ont entraîné une famine généralisée, une dégradation écologique et des difficultés économiques dans la région. Face à l'apparition de nouveaux défis politiques et socio-économiques, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement a décidé de revitaliser l'IGADD et d'élargir ses domaines de coopération. La nouvelle IGAD revitalisée avait un mandat renforcé dans les domaines prioritaires suivants : la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement, la coopération économique, l'intégration régionale et le développement social, et la paix et la sécurité.

Superficie (y compris les cours d'eau)	5,2 millions de km ²
Population	282,7 millions
PIB (Prix courants du marché)	253 milliards de dollars US
Siège social	Djibouti
Établi (comme IGADD)	1986
Établi (comme IGAD)	1996
Langues officielles	Anglais, Français
Président du sommet	Premier ministre Abdalla Hamdock du Sudan
Secrétaire général	Dr. Workneh Gebeyehu de l'Éthiopie

Table 3.6: L'IGAD en bref

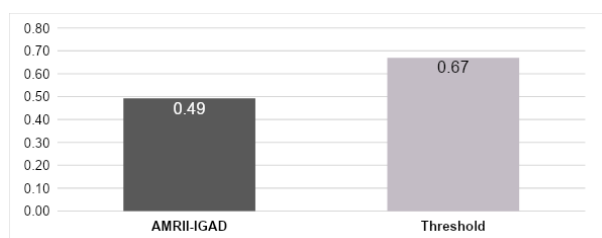
Source: IGAD, 2020

- **Évaluation du Processus d'intégration de l'IGAD**

L'évaluation dans cette section du rapport est basée principalement sur l'Indice multidimensionnel de l'intégration régionale africaine (AMRII). La prise en compte des principaux objectifs de la CER permet d'affiner cette évaluation afin de tirer de meilleures conclusions justifiant le retard ou l'avancement de l'IGAD dans un aspect donné de l'intégration.

- **Évaluation globale du processus d'intégration de l'IGAD**

L'évaluation globale du processus d'intégration de l'IGAD est présentée dans le Graphique ci-dessous. Elle est réalisée en fonction des objectifs définis dans le Traité d'Abuja et l'Agenda 2063. Comme l'indique le Graphique, l'IGAD a obtenu un score de 0,49 sur une échelle de 0 à 1 ; ce qui est inférieur au seuil de l'AMRII qui est de 0,67.



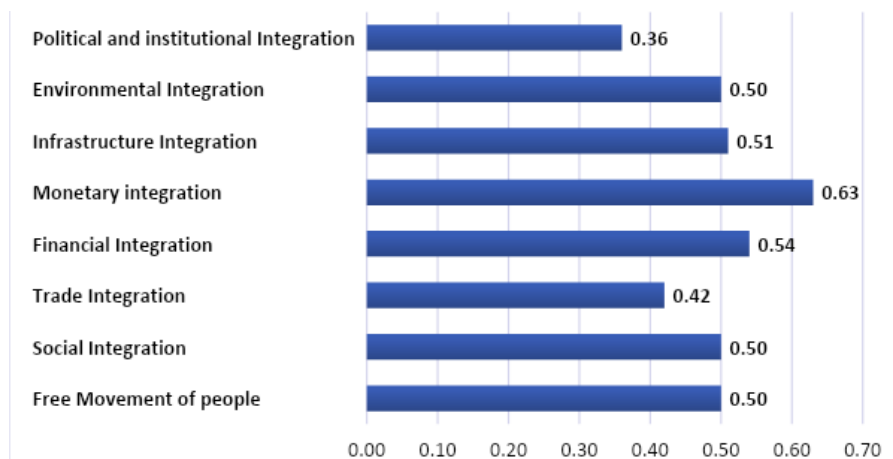
Graphique 3.31: Évaluation globale du processus d'intégration au sein de l'IGAD

Source: CUA, 2020

Cette évaluation globale donne une idée de l'avancement de la CER par rapport au chronogramme fixé au niveau continental. Sachant que l'évolution à géométrie variable est toujours appliquée par les CER, il est nécessaire de dresser une évaluation plus approfondie des performances de l'IGAD.

- **Évaluation du processus d'intégration de l'IGAD par dimension**

Dans cette section, le processus d'intégration régionale au sein de l'IGAD est évalué en fonction des 8 dimensions de l'AMRII. Cette évaluation permet de comprendre les forces et les faiblesses de l'IGAD et de compléter l'analyse globale. Le niveau d'avancement de l'IGAD dans le processus d'intégration régionale par dimension est résumé dans le Graphique suivant :



Graphique 3.32: Performances de l'IGAD dans les 8 dimensions de l'AMRII

Source: CUA, 2020

Sur la base de l'AMRII, il convient de relever que l'IGAD a fait des efforts dans les secteurs des infrastructures et de l'intégration monétaire et financière où elle a obtenu des scores supérieurs à la moyenne. En ce qui concerne les questions sociales et la libre circulation des personnes, la CER reste modérément avancée par rapport aux objectifs du Traité d'Abuja et de l'Agenda 2063. Toutefois, la CER ne s'est pas alignée sur les objectifs fixés par le Traité d'Abuja et l'Agenda 2063 dans les secteurs du commerce, de l'environnement et de l'intégration politique et institutionnelle.

- Analyse de l'évaluation de l'IGAD

Les objectifs de l'IGAD, tels qu'ils sont décrits dans son accord de création, stipulent que l'IGAD est fermement attachée à la promotion et au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région. Dans ce domaine, l'IGAD a engagé d'énormes ressources dans la résolution des conflits au Soudan du Sud, en Somalie et plus récemment au Soudan. L'IGAD joue un rôle de premier plan sur le continent en matière de résolution des conflits.

Même si l'IGAD a ajouté des objectifs de développement économique et social à sa mission, elle reste focalisée sur la dimension de la paix et de la sécurité. Son faible score (0,36) identifié au niveau de l'intégration politique et institutionnelle résulte de la prise en compte de l'existence et

de l'opérationnalisation d'institutions dans d'autres domaines que la paix et la sécurité, notamment une Cour régionale de justice ou un Parlement régional.

Il convient de souligner que sur la base de ses objectifs, l'IGAD, bien qu'ayant un score assez faible dans le domaine de l'intégration politique et institutionnelle (l'axe de la paix et de la sécurité n'est pas entièrement pris en compte), a développé d'autres initiatives de paix et de sécurité qui méritent d'être soulignées.

L'adoption d'un Protocole sur la libre circulation des personnes par les Ministres des Affaires étrangères de l'IGAD en février 2020, à Khartoum, au Soudan, est une avancée majeure dans le domaine de la libre circulation des personnes ainsi que de l'intégration sociale. Ce protocole fournit un cadre juridique qui contribue à l'accélération des mouvements légaux des personnes dans la région. Cela justifie le score de 0,5 dans les dimensions de la libre circulation des personnes et de l'intégration sociale. Toutefois, l'absence de passeport régional ou de carte d'identité régionale et l'obligation de visas entre les États membres restent un obstacle aux mouvements de population. La libre circulation est particulièrement importante pour la région de l'IGAD qui est une source majeure de migration sur le continent.

Il convient de reconnaître les initiatives bilatérales très encourageantes observées au niveau régional, telles que la suppression des visas entre l'Ouganda et le Kenya, le Kenya et l'Éthiopie, et l'exemption de visa pour les Djiboutiens en

Éthiopie. Sur la même question de la libre circulation des personnes, il est important de souligner qu'aucun pays membre de l'IGAD n'a ratifié le protocole sur la libre circulation des personnes, y compris le Passeport africain.

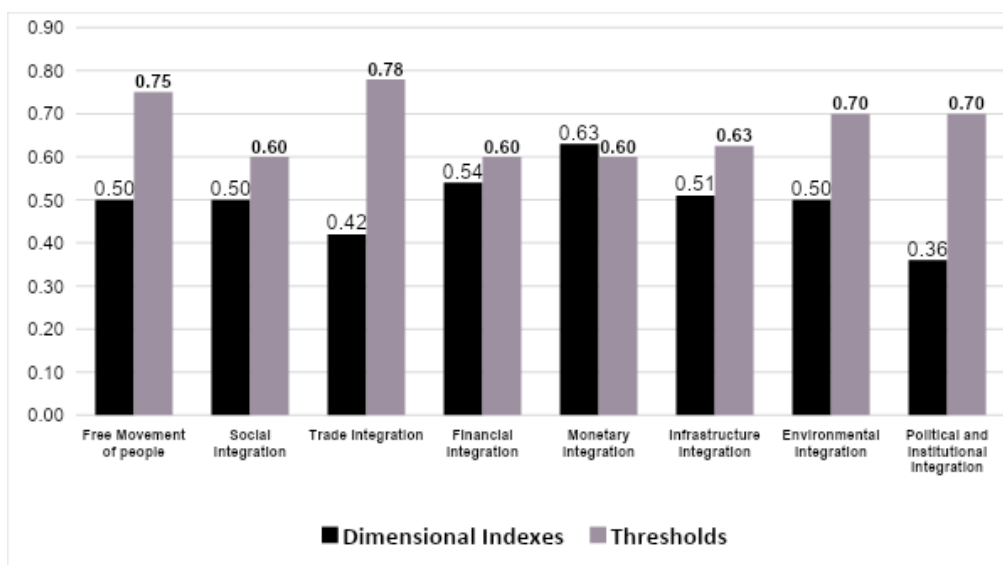
L'évaluation de l'IGAD sur la base de l'AMRII donne un score de 0,51 dans le domaine de l'intégration des infrastructures. Cela s'explique essentiellement par les bonnes performances des compagnies aériennes de la région - Ethiopian Airways et Kenya Airways. La mise en œuvre d'un programme de développement des infrastructures qui devrait être achevé en 2020 se poursuit. En ce qui concerne l'intégration financière, monétaire, commerciale et environnementale, les scores obtenus par l'IGAD se situent autour de 0,5. Pour une CER qui n'a pas érigé ces secteurs en priorités, il convient de souligner que ces scores sont attribuables à l'appartenance des États membres de l'IGAD à d'autres CER - le COMESA et l'EAC - qui sont plus en avance sur ces questions.

Avec un score de 0,5 dans le domaine de l'environnement, l'IGAD dispose d'un centre de prévision et d'application du climat doté d'une stratégie régionale en matière de changement climatique. Cependant, l'opérationnalisation des programmes environnementaux et climatiques n'est pas efficace.

- Forces et Faiblesses de l'IGAD

Paix et Sécurité : Un secteur d'importance historique pour l'IGAD

Une évaluation de l'IGAD dans le domaine de la paix et de la sécurité indique que la CER a mis en place un cadre de prévention et de gestion des conflits et de la violence dans la région. L'IGAD dispose d'une institution dans le domaine de la paix et de la sécurité, le Mécanisme d'alerte précoce et de réaction aux conflits (CEWARN), qui a été créé en 2002. Le CEWARN a pour mandat de recevoir et de partager des informations concernant les conflits potentiellement violents ainsi que leur déclenchement et leur aggravation dans la région de l'IGAD ; d'entreprendre et de partager des analyses de ces informations ; de développer des scénarii de cas et de formuler des options de réponse; et de mener des études sur des types et des zones de conflit spécifiques dans la région de l'IGAD. De plus, une autre institution dédiée à la lutte contre l'extrémisme violent - le Centre d'excellence de l'IGAD pour la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent (ICEPCVE) - est opérationnelle.



Graphique 3.33: Indices et seuils dimensionnels de l'IGAD

Source: CUA, 2020

La CER a également établi une vaste stratégie de paix et de sécurité dans la région couvrant la période 2016-2020. Ce programme vise la prévention, la gestion et la résolution des conflits, les menaces sécuritaires transnationales, la gouvernance, la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme, la reconstruction et le développement post-conflit et les affaires humanitaires, ainsi que la coordination et les questions transversales.

Intégration sociale et libre circulation des personnes : Un nouveau domaine prioritaire pour l'IGAD

En adoptant le protocole sur la libre circulation des personnes en février 2020, l'IGAD vise clairement à faire de la libre circulation un axe majeur pour les années à venir. Ce protocole couvre les aspects sociaux du droit d'établissement, de résidence et de travail ainsi que les questions foncières.

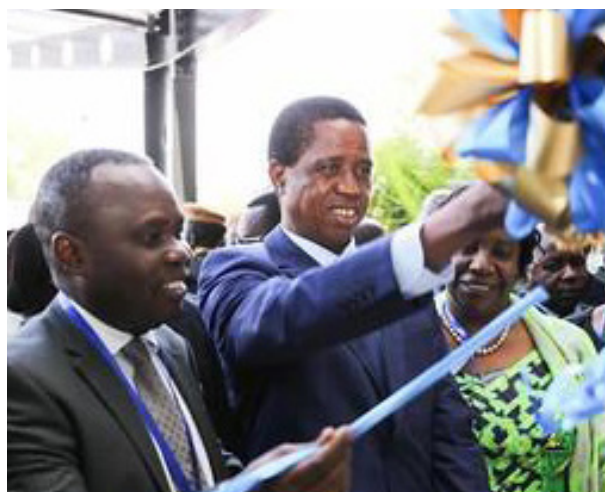
Les questions de migration, de traite des êtres humains et de genre sont au cœur du processus d'intégration régionale au sein de l'IGAD. Un cadre régional de politique migratoire a été adopté en juillet 2012 par la 45e Session ordinaire du Conseil des ministres de l'IGAD qui s'est tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie. Plusieurs autres initiatives de coopération pour une meilleure gestion des migrations dans la région ont été lancées par l'IGAD et ses partenaires. Par exemple, l'IGAD a signé un accord de subvention avec la Suède visant à renforcer son programme pour les réfugiés. Cette initiative contribuera à l'amélioration de la mise en œuvre des engagements régionaux en promouvant des mécanismes comparables et prévisibles de gestion des réfugiés, en renforçant le partage des expériences et des meilleures pratiques ainsi que le transfert des capacités techniques entre les États membres de l'IGAD.

En ce qui concerne les questions de genre, l'IGAD a établi trois documents : le manuel du système de gestion du genre (GMS), les lignes directrices personnalisées pour l'intégration de la dimension du genre et la politique institutionnelle de l'IGAD en matière de genre. Ces trois documents traitent de trois questions essentielles : le leadership pour la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ; les systèmes, structures et processus pour l'intégration de l'égalité des genres et la promotion de l'autonomisation des femmes ; et la capacité à traiter les questions de genre dans des contextes et programmes organisationnels spécifiques.

Intégration financière, monétaire et infrastructurelle : Le dilemme des adhésions multiples

L'IGAD ne dispose d'aucun instrument pour accélérer le processus sur ces aspects. L'IGAD bénéficie cependant des avancées significatives de l'EAC et du COMESA. En effet, tous les États membres de l'IGAD sont membres de l'EAC ou du COMESA, deux CER qui forment, avec la SADC, la zone de libre-échange tripartite (ZLE-T). Les avancées considérables de ces deux CER permettent un niveau acceptable d'intégration financière, monétaire et commerciale bien qu'il n'existe pas de plans, de programmes, ni d'institutions financières et monétaires au sein de l'IGAD.

Au vu de ce qui précède, l'IGAD est au cœur d'un dilemme de multi-appartenance. Le faible niveau d'intégration financière, monétaire et commerciale serait largement justifié par le fait que tous ces États membres appartiennent à l'EAC et au COMESA qui ont établi des bases solides pour accélérer leur processus d'intégration. Il devient donc difficile pour l'IGAD d'être en mesure de mettre en œuvre des instruments et des institutions monétaires et financières. Dans une autre mesure, cette adhésion multiple est un avantage pour l'IGAD dans l'évaluation réalisée dans le présent rapport sur la base de l'AMRII. Toutes les réalisations des CER auxquelles appartiennent ces États membres sont prises en compte dans une certaine proportion par l'évaluation ; ce qui justifie les scores relativement élevés en se référant aux véritables priorités définies par l'IGAD.



Lancement du centre d'affaires ZEP-RE

ZEP-RE est l'institution de réassurance du COMESA, décembre 2019



Réunion des Gouverneurs des Banques centrales du COMESA, décembre 2019

LE MARCHÉ COMMUN DE L'AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE : DE LA MÉDITERRANÉE À L'AFRIQUE AUSTRALE

• Introduction

Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), qui est composé de 21 États membres, a été établi en décembre 1994 en remplacement de la zone d'échanges préférentiels (ZEP). Conformément au Traité du COMESA, sa priorité est de mettre en place un marché commun. Le COMESA vise donc à harmoniser et à structurer les politiques nationales en vue d'adopter des politiques régionales dans les domaines du commerce, des infrastructures ainsi que de la coopération financière et monétaire.

• Évaluation du processus d'intégration du COMESA

Cette section évalue les activités du COMESA en tenant compte d'abord des objectifs fixés au niveau continental et régional, puis en se référant aux propres objectifs du COMESA. Le principal instrument utilisé pour mesurer le niveau d'intégration est l'Indice multidimensionnel de l'intégration régionale africaine (AMRII) où les évaluations se font en deux étapes très précises :

Superficie (y compris les cours d'eau)	13,8 millions km ²
Population	570 millions
PIB (Prix courants du marché)	420 milliards de dollars US
Siège social	Lusaka, Zambie
Établi (comme COMESA)	1994
Établi (comme ZEP)	1981
Langues officielles	Anglais, Français, Arabe
Président de l'Autorité	Président Andry Rajoelina de Madagascar
Secrétaire générale	Mme Chileshe Mpundu Kapwepwe de la Zambie

Table 3.7: Le COMESA en bref

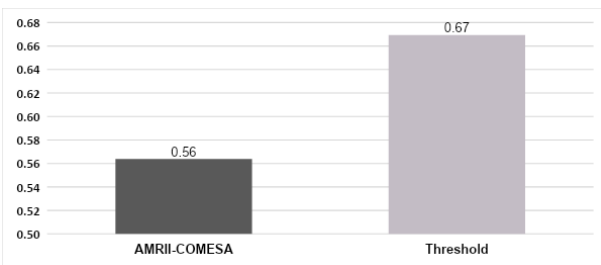
Source: CUA, 2020



- Une évaluation globale qui donne une idée générale de l'évolution du COMESA en matière d'intégration,
- Une évaluation dimensionnelle qui permet une compréhension approfondie du processus d'intégration en décrivant les performances du COMESA dans chaque domaine d'intégration.

• Évaluation globale du processus d'intégration du COMESA

Sur une échelle de valeurs comprise entre 0 et 1, le processus d'intégration global au sein du COMESA est évalué à 0,56 (voir Graphique ci-dessous). Le seuil de 0,67 est le taux minimum de progrès qu'une CER devrait atteindre cette année (2020) afin de réaliser les objectifs énoncés dans le Traité d'Abuja et l'Agenda 2063. L'évaluation globale constate que le COMESA est en retard sur le calendrier général établi dans le cadre du Traité d'Abuja et de l'Agenda 2063.



Graphique 3.34: Évaluation globale du processus d'intégration du COMESA

Source: CUA, 2020

Une évaluation globale telle que présentée dans le Graphique ci-dessus ne permet pas de comprendre les raisons de ce retard du COMESA sur les objectifs fixés aux niveaux continental et régional. Il est important de noter que les CER utilisent des stratégies évolutives à géométrie variable⁴. Cette approche les pousse à définir des priorités en fonction de leurs ressources et de leurs traités. Ainsi, dans la sous-section suivante, une évaluation dimensionnelle est réalisée pour une meilleure compréhension de cette évaluation globale.

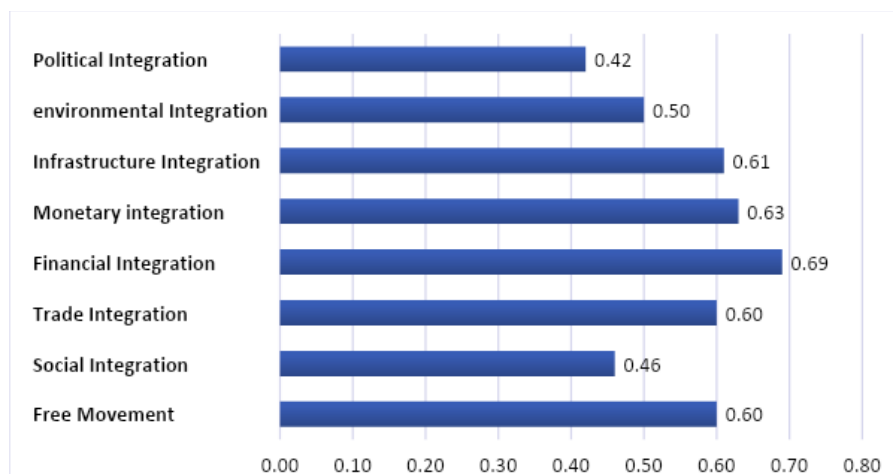
• Évaluation du processus d'intégration du COMESA par dimension

L'évaluation dimensionnelle du COMESA est résumée dans le Graphique ci-dessous. Sur la base de cette évaluation, le COMESA obtient de bons résultats en matière d'intégration financière, d'intégration monétaire, d'intégration des infrastructures, d'intégration commerciale et de libre circulation des personnes. Les dimensions de l'intégration sociale et de l'intégration politique sont les domaines dans lesquels le COMESA enregistre de faibles performances.

• Analyse de l'Évaluation

Les fortes performances du COMESA en matière d'intégration financière et monétaire se justifient par le fait que la région a mis en place des institutions et des mécanismes fonctionnels tels que la Chambre de compensation du COMESA, la compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE), la Banque de commerce et de développement (TDB) et le système régional de paiement et de règlement qui fonctionnent assez bien et qui soutiennent le commerce dans la région. Le COMESA met également en œuvre un plan de développement et de stabilité du système financier en faveur de la région. Le COMESA continue d'œuvrer en vue d'assurer l'harmonisation du système financier et monétaire.

⁴Géométrie variable : Les États rejoignent ou mettent en œuvre lorsqu'ils sont prêts et lorsque cela leur convient



Graphique 3:35: Performances du COMESA dans les 8 dimensions de l'AMRII

Source: CUA, 2020

Le score de 0,6 obtenu par le COMESA dans la dimension de l'intégration commerciale s'explique par le fait qu'au-delà de la mise en place d'une ZLE, le COMESA a pris des mesures en vue d'adopter un tarif extérieur commun (TEC). Par ailleurs, il convient de souligner que le COMESA, l'EAC et la SADC ont mis en place un projet de ZLE Tripartite qui a largement contribué au projet de zone continentale de libre-échange. La ZLE Tripartite a été lancée en 2015, mais à ce jour - juin 2020 - seuls six (6) États membres en ont ratifié l'accord. Les lenteurs notées dans la ratification retardent la mise en œuvre de la zone de libre-échange tripartite. Le faible niveau du commerce intra-régional, qui se situe à peine aux alentours de 10 %, malgré les nombreux instruments du COMESA pour soutenir le commerce, justifie le score de 0,6.

Le score sur l'intégration sociale est faible selon l'AMRII (0,46). Ce score peut être attribué à la lenteur de la mise en œuvre des deux principaux instruments juridiques régissant la libre circulation des personnes dans le COMESA : le Protocole sur l'assouplissement progressif et l'élimination éventuelle des exigences de visa et le Protocole sur la libre circulation des personnes, de la main-d'œuvre et des services, le droit d'établissement et de séjour. Seuls le Burundi, le Kenya, le Rwanda et la Zambie ont signé le Protocole sur la libre circulation depuis son adoption en 1981 et le Burundi est le seul pays à l'avoir ratifié. L'île Maurice, le Rwanda et les Seychelles ont, depuis lors, accordé une dispense de visas à tous les citoyens du COMESA ; tandis que la Zambie a diffusé une circulaire d'exemption de visas et des frais de visa pour

tous les ressortissants du COMESA en mission officielle. Toutefois, des avancées significatives ont été réalisées dans les domaines de la santé, de l'égalité des genres, de la jeunesse et de l'éducation.

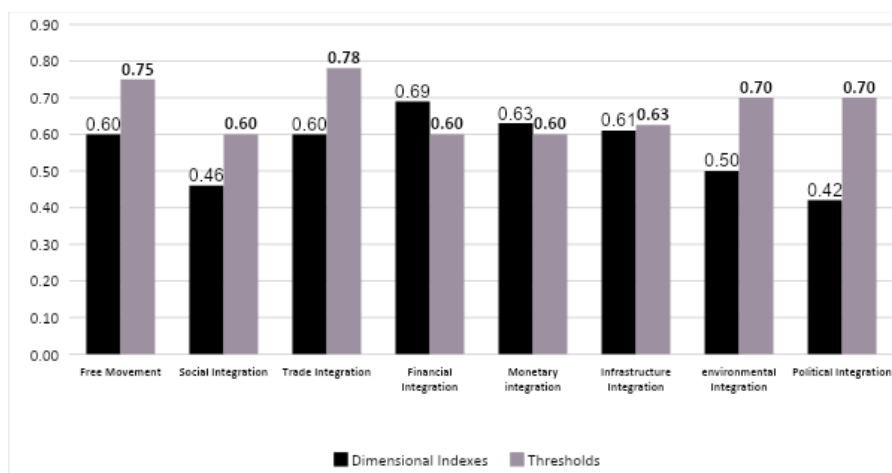
Le COMESA a inclus le suivi des barrières non tarifaires (BNT) comme une activité principale pour aborder l'agenda commercial. En outre, le COMESA met en œuvre le régime commercial simplifié (STR) comme moyen d'inclure les petits commerçants transfrontaliers dans les images. Ce faisant, le COMESA élabore des politiques qui permettent à un large éventail d'acteurs de participer. Le COMESA dispose, en outre, d'un certain nombre d'instruments de facilitation du commerce pour stimuler les échanges commerciaux notamment la carte jaune et les systèmes de garantie et les facilitateurs. Il a également commencé à développer des capacités pour le commerce des services en tant qu'espace commercial majeur. Le tourisme, l'énergie, la construction, les finances et les télécommunications figurent au premier rang des priorités. En effet, le PIB de certains États membres du COMESA dépend fortement des services. Les normes et mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) ont constitué un engagement majeur du COMESA. Le COMESA dispose en plus d'un certain nombre d'institutions commerciales, telles que les institutions financières et de la concurrence, pour assurer le développement du commerce.

- Forces et Faiblesses du COMESA

En intégrant les seuils de l'AMRII, le COMESA s'aligne sur les objectifs du Traité d'Abuja et de l'Agenda 2063. Toutefois, dans les dimensions de l'intégration politique, de l'intégration environnementale et de l'intégration sociale, les performances du COMESA ne cadrent pas avec les objectifs du Traité d'Abuja et de l'Agenda 2063, ni avec ses propres priorités qui se résument à l'établissement d'un marché commun.

Succès dans la mise en place d'institutions régionales et dans la facilitation des échanges

Le COMESA a créé une zone de libre-échange en 2000. Pour renforcer l'intégration commerciale, le COMESA a conçu et mis en œuvre divers programmes et instruments de facilitation du commerce transfrontalier et du transit, y compris la gestion coordonnée des frontières par le biais de postes-frontière à guichet unique, la résolution des barrières non tarifaires au commerce, le libre-échange numérique, des instruments douaniers efficaces tels que SYDONIA et la simplification de la documentation douanière. Le COMESA a également établi une union douanière et adopté un tarif extérieur commun (TEC) comme moyen de renforcer le commerce intra-COMESA ; toutefois, ce tarif n'est pas encore opérationnel.



Graphique 3.36: Indices et seuils dimensionnels du COMESA

Source: CUA, 2020

COMESA : Un acteur très performant en matière d'intégration financière et monétaire

Les accords, protocoles et conventions en faveur de l'intégration financière et monétaire ont, dans la plupart des cas, été mis en œuvre au moyen d'instruments pratiques. Pour ces dimensions de l'intégration, en plus des instruments juridiques, la mise en œuvre s'est matérialisée. Par exemple, le COMESA dispose d'un système de paiement, d'une compagnie de réassurance et d'une chambre de compensation régionale. C'est ce qui ressort de l'évaluation avec des scores de 0,69 contre un seuil de 0,60 en intégration financière et de 0,63 contre un seuil de 0,60 en intégration monétaire.

Le COMESA est un acteur de premier plan dans la mise en place d'institutions et de programmes régionaux efficaces qui facilitent le commerce. Par exemple, la CER dispose d'une Commission de la concurrence fonctionnelle, d'une institution d'assurance Zep-Re, de la carte jaune qui facilite la circulation des véhicules à travers la région, d'un tribunal régional pour le règlement des litiges, d'un institut monétaire et d'une chambre de compensation qui gère le système de paiement.

Libre circulation et intégration sociale : Des efforts insuffisants

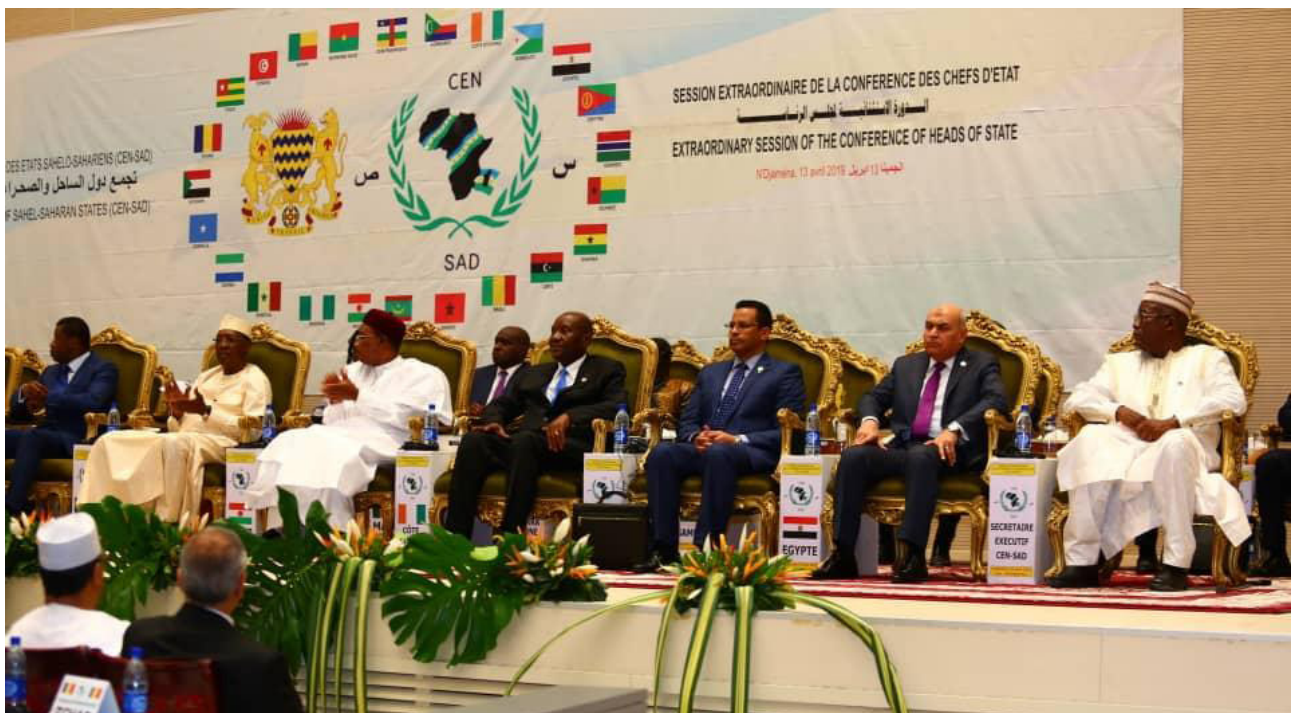
En termes de libre circulation et d'intégration sociale, le COMESA reste bien en deçà des seuils fixés par l'AMRII. En effet, les scores pour la libre circulation des personnes (0,6 contre 0,75) et l'intégration sociale (0,46 contre 0,60) sont inférieurs aux seuils fixés par l'AMRII. Cette différence entre les scores et les seuils indique clairement que le COMESA ne s'aligne pas sur les objectifs continentaux et régionaux. Le COMESA reste au niveau de l'initiation des cadres juridiques avec un faible niveau de mise en œuvre en raison de la lenteur des ratifications. C'est le cas, par exemple, du Protocole sur la libre circulation des personnes et du tarif extérieur commun (TEC).

Le COMESA dispose d'une Charte sociale qui a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement. Le traité et le plan stratégique à moyen terme identifient le programme d'égalité des genres et l'inclusivité comme un moteur important de l'intégration régionale. Le COMESA dispose en même temps d'une institution qui promeut les femmes d'affaires et l'incubation d'entreprises pour les femmes : la Fédération des associations nationales de femmes d'affaires d'Afrique orientale et australe (FEMCOM).Africa (FEMCOM).

Intégration politique : Pas une priorité pour le COMESA

Dans le Traité du COMESA, la dimension politique n'est pas soulignée. Cependant, l'un des objectifs de l'Organisation, tel que reflété à l'Article 3d), est de coopérer à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité entre les États membres afin de renforcer le développement économique de la région.

Dans ce contexte, la bonne gouvernance est devenue une priorité en raison du lien étroit entre le développement et la paix, la sécurité et la gouvernance. Le COMESA a ici un score très faible qui est inférieur au seuil défini par l'AMRII (0,42 contre un seuil de 0,70). Pour l'essentiel, les préoccupations des institutions du COMESA sont liées au commerce et aux investissements. Il s'agit des institutions financières, de la Commission de la concurrence et de la Cour de justice du COMESA qui répond à la nécessité de régler les questions de mise en œuvre du Traité.



LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS SAHÉLO-SAHARIENS : DE LA CORNE DE L'AFRIQUE À LA CÔTE ATLANTIQUE

• Introduction

La Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) a été créée le 4 février 1998 sous la direction du colonel Mouammar Kadhafi, alors dirigeant libyen. La CEN-SAD est devenue une CER reconnue par l'UA lors du 36e Sommet ordinaire de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Lomé, au Togo, en juillet 2000. Aujourd'hui, la CEN-SAD compte 26 États membres et a son siège à Tripoli, en Libye. Toutefois, il convient de souligner qu'à la suite des difficultés sociopolitiques auxquelles la Libye est actuellement confrontée, le siège de la CER a été temporairement transféré à N'Djamena au Tchad.

• Évaluation du processus d'intégration de la CEN-SAD

Cette section est destinée à l'évaluation du processus d'intégration de la CEN-SAD à l'aide de l'Indice multidimensionnel de l'intégration régionale africaine (AMRII). Deux évaluations ont été réalisées pour déterminer le niveau d'intégration de la CEN-SAD : une évaluation globale et une autre par dimension.

L'évaluation globale vise à identifier les avancées réalisées par la CEN-SAD et les difficultés qu'elle a rencontrées en matière d'intégration régionale ; tandis que l'évaluation par dimension permet de comprendre de manière approfondie le processus d'intégration en examinant les performances de la CEN-SAD dans chaque domaine d'intégration.

Conformément au Traité de la CEN-SAD, la priorité de la CER est de mettre en place une union économique axée sur la mise en œuvre d'un plan de développement communautaire qui vient en appoint aux plans de développement local des États membres et qui aborde les différents domaines du développement socio-économique durable dans l'agriculture, l'industrie, l'énergie, le social, la culture et la santé.

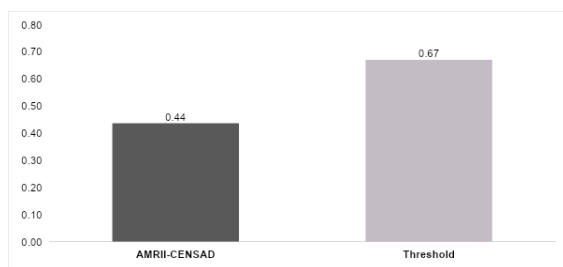
Superficie (y compris les cours d'eau)	13,56 millions km ²
Population	626,8 millions
PIB (Prix courants du marché)	1350,7 milliards de dollars US
Siège (Temporaire)	N'Djamena, Tchad
Siège (Permanent)	Tripoli, Libye
Création	1998
Langues officielles	Français, anglais, arabe, portugais
Président du Sommet	Président Idriss Déby Itno du Tchad
Secrétaire général	Ambassadeur Ibrahim Sani Abani du Niger

Table 3.8: La CEN-SAD en bref

Source: CUA, 2020

- **Évaluation globale du processus d'intégration de la CEN-SAD**

Sur une échelle de valeurs comprise entre 0 et 1, le processus global d'intégration au sein de la CEN-SAD est évalué à 0,44 (voir Graphique ci-dessous). Le seuil de 0,67 est le taux de progrès minimum qu'une CER devrait obtenir cette année (2020) afin d'atteindre les objectifs fixés dans le Traité d'Abuja et l'Agenda 2063. Par conséquent, globalement, la CEN-SAD est en retard sur le calendrier général établi dans le cadre du Traité d'Abuja et de l'Agenda 2063.



Graphique 3.37: Évaluation globale du processus d'intégration de la CEN-SAD

Source: CUA, 2020

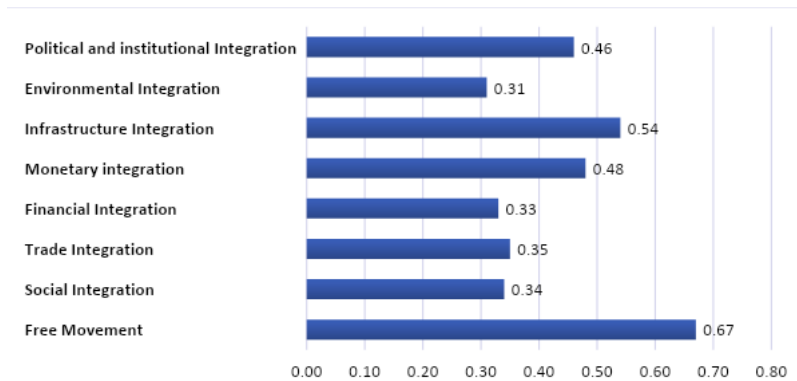
Une évaluation globale telle que présentée dans le Graphique ci-dessus ne permet pas de comprendre les raisons des retards de la CEN-SAD dans l'atteinte des objectifs fixés aux niveaux continental et régional. Il est important de noter que les CER utilisent des stratégies évolutives à géométrie variable. Cela les pousse à définir des priorités en fonction de leurs ressources et de leurs traits. C'est pourquoi, dans la section suivante, une évaluation dimensionnelle est réalisée pour donner une meilleure compréhension de l'évaluation globale.

- **Évaluation du processus d'intégration de la CEN-SAD par dimension**

L'évaluation dimensionnelle de la CEN-SAD est résumée dans le Graphique ci-dessous. Sur la base de cette évaluation, la CEN-SAD obtient d'assez bons résultats dans les dimensions de la libre circulation des personnes et de l'intégration des infrastructures. Cependant, la CEN-SAD obtient de mauvais résultats dans les autres dimensions telles que l'intégration sociale, l'intégration commerciale, l'intégration financière et l'intégration environnementale. Pour chacune de ces dimensions, la CEN-SAD obtient un score inférieur à 0,4 sur une échelle de notation comprise entre 0 et 1.

- **Analyse de l'Évaluation**

Dans son traité fondateur, la CEN-SAD a précisé que son principal objectif était la création d'une Union économique. Cet objectif oblige la CEN-SAD à réaliser non seulement la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux, mais aussi l'intégration dans les domaines de l'environnement, de la paix et de la sécurité. Si la CEN-SAD a pris soin de définir des programmes et de développer des initiatives pour harmoniser les politiques nationales de ses États membres, les résultats enregistrés après plus de vingt ans d'existence ne sont pas suffisants pour permettre à cette CER d'atteindre ses objectifs.



Graphique 3.38: Performance de la CEN-SAD dans les 8 dimensions de l'AMRII

Source: CUA, 2020

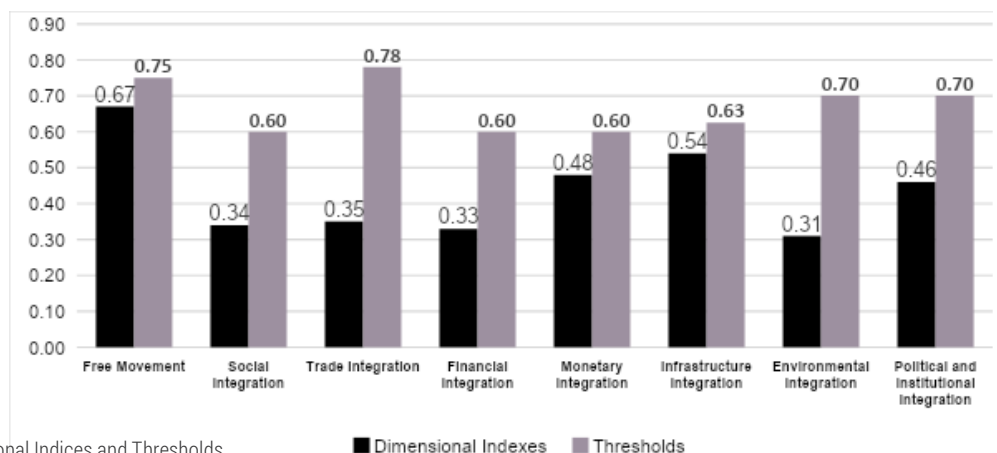
La CEN-SAD n'a pas réussi à créer de véritables instruments et outils d'intégration en son sein. De telles réalisations sont pour la plupart celles d'autres organisations régionales et sous-régionales auxquelles appartiennent les États membres de la CEN-SAD. En effet, la CEN-SAD est largement composée des États membres de la CEDEAO, de la CEEAC, de l'UEMOA et de la CEMAC qui sont plus en avance en ce qui concerne l'intégration commerciale, la libre circulation des personnes et l'intégration macroéconomique. En dehors de ces réalisations qui profitent à la CEN-SAD, il y a des développements mineurs qui incluent la définition de dispositions légales pour un protocole sur la libre circulation.

Les faibles scores enregistrés sont le résultat d'un certain nombre de raisons telles que l'adhésion multiple des États membres à d'autres CER, qui entraîne des priorités

concurrentes : le terrorisme croissant dans la région sahélo-saharienne et, de manière générale, les crises dans les États membres. Tous ces facteurs empêchent la CEN-SAD de traduire sa vision en réalité.

• Forces et Faiblesses de la CEN-SAD

Dans cette section, une comparaison est effectuée entre les scores obtenus par la CEN-SAD et les seuils de l'AMRII. Les résultats de cette comparaison indiquent que les performances de la CEN-SAD ne cadrent pas avec les objectifs du Traité d'Abuja et de l'Agenda 2063. En outre, la réalisation d'une Union économique ne fait pas partie de ses propres priorités.



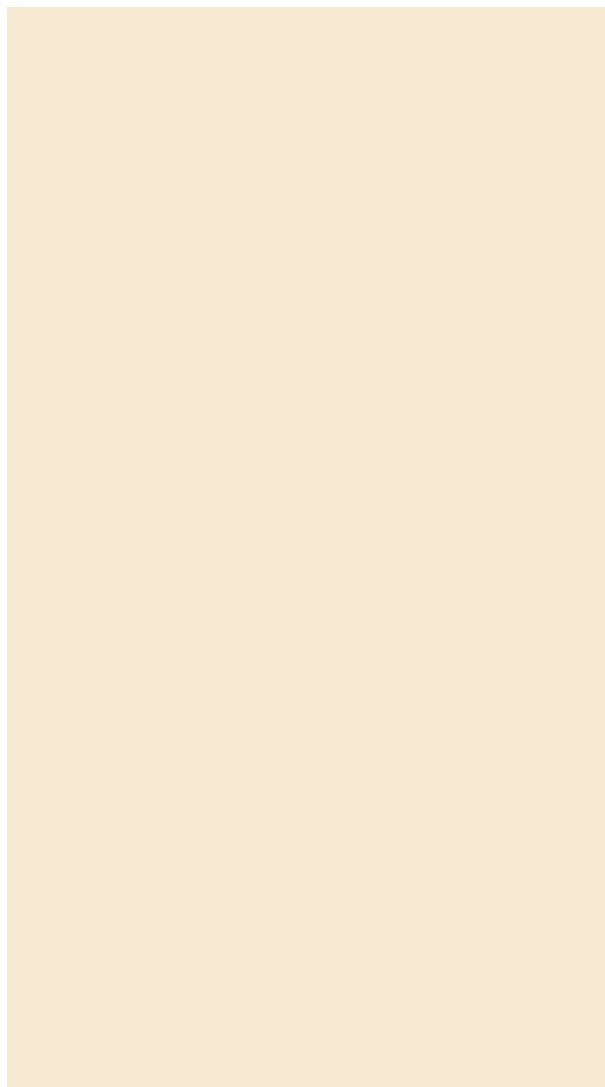
Graphique 3.39: CEN-SAD Dimensional Indices and Thresholds

Source: AUC, 2020

La CEN-SAD éprouve des difficultés à atteindre ses objectifs, comme en témoigne son incapacité à dépasser les seuils fixés dans toutes les dimensions de l'AMRII.

Dans le domaine du commerce, lors du 9e Sommet de la CEN-SAD, il a été décidé de créer une zone de libre-échange dans la région, une union douanière entre les pays de la CEN-SAD et un environnement propice à l'investissement en signant une convention visant à protéger les investisseurs des États membres. Cette initiative doit être concrétisée même si l'obstacle de l'appartenance multiple pèse lourdement sur le projet d'union douanière.

En matière d'intégration des infrastructures, la CEN-SAD dispose d'un plan d'action pour les infrastructures couvrant tous les domaines du transport. Le projet routier transsaharien Al Kadhafi est géré par la CEN-SAD, et une étude régionale collaborative sur les principaux corridors routiers visant à en améliorer l'accès a été lancée. La CEN-SAD a mis en œuvre un projet ferroviaire reliant la Libye, le Niger et le Tchad, qui a été conçu par la Haute Autorité libyenne des chemins de fer. Elle participe également au projet de chemin de fer du Maghreb qui relie Tunis, Tripoli et Le Caire ainsi qu'au projet AFRICARAIL. Avec le soutien du Maroc, le Secrétariat général a préparé un avant-projet de six propositions additionnelles pour le plan d'intégration communautaire. Malheureusement, tous ces projets ont été entravés par les nombreuses crises socio-économiques et politiques de la région.





REVUE DES
PROJETS CONTINENTAUX

PHARES DE L'UNION AFRICAINNE

INTRODUCTION

L'Agenda 2063 pour l'Afrique vise à faire du continent une « Afrique intégrée, prospère et pacifique »⁵. La réalisation de cette vision repose sur la mise en œuvre de projets continentaux phares qui ont un impact direct sur la croissance économique et le développement du continent et, de manière générale, sur la promotion de l'intégration régionale.

L'Union africaine, après l'adoption de l'Agenda 2063 comme cadre de transformation socio-économique et d'intégration à long terme de l'Afrique lors du Sommet de janvier 2015, a identifié des secteurs essentiels pour lesquels le développement de projets de grande envergure devrait contribuer à la construction progressive de la vision panafricaine.

⁵<https://au.int/en/agenda2063>

Ces projets - les Projets continentaux phares – sont les suivants :



- Le Réseau intégré de trains à grande vitesse
- La Formulation d'une Stratégie africaine des produits de base
- La création de la Zone de libre-échange continentale africaine
- Le Passeport africain et la libre circulation des personnes
- Faire taire les armes à feu d'ici 2020
- La Mise en œuvre du projet de barrage du Grand Inga
- La création d'un marché unique du transport aérien en Afrique

- La création d'un Forum économique africain annuel
- La création des institutions financières africaines
- Le Réseau électronique panafricain
- La Stratégie spatiale africaine
- Une université virtuelle et électronique africaine
- La Cybersécurité
- Le Grand Musée africain

Ces projets phares couvrent les principales dimensions de l'intégration régionale identifiées dans le schéma de l'Indice multidimensionnel de l'intégration régionale africaine (AMRII) présenté ci-dessus. L'objectif principal de ce chapitre est de mettre en lumière les différents projets phares de l'UA, d'examiner leur état d'avancement et les difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre et, ensuite de faire des recommandations qui contribueront à leur réalisation effective.

LES PROJETS PHARES ET LEUR ÉTAT D'AVANCEMENT

Le tableau ci-dessous présente brièvement chaque projet phare et l'état d'avancement de sa mise en œuvre.

ÉTAPES DU PROJET	OBSERVATIONS
<p>LA ZLECAF: La création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est un accord visant à mettre en place un marché libéralisé pour l'échange de biens et de services sur le continent africain à travers l'élimination progressive des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce. L'accord est basé sur le Traité d'Abuja et s'appuie sur les accords de libre-échange existant dans les CER de l'UA.</p>	
Lancement de l'Accord portant création de la ZLECAF	Lancé à Kigali en mars 2018
Signature de l'Accord par les États membres	Signé par les 54 États membres sur un total de 55
Ratification de l'Accord par les États membres	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de 22 États requis pour l'entrée en vigueur de l'Accord a été atteint le 2 avril 2019 avec la ratification de la Gambie • 28 ratifications à ce jour

ÉTAPES DU PROJET	OBSERVATIONS
Entrée en vigueur de l'Accord	Mai 2019
Lancement de la phase opérationnelle de la ZLECAf	<p>Juillet 2019 Les plates-formes de support suivantes ont également été lancées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portail en ligne sur le commerce des marchandises dans la ZLECAf • Système panafricain de paiement et de règlement numérique • Mécanisme en ligne pour l'élimination des barrières non tarifaires au sein de la ZLECAf • Tableau de bord de l'Observatoire du commerce de l'UA.
Désignation des responsables et choix du pays hôte du Secrétariat	<ul style="list-style-type: none"> • Lors du Sommet de Niamey, le Ghana a été choisi pour accueillir le Secrétariat à Accra • Wamkele Mene, d'Afrique du Sud, a été élu Secrétaire général et l'élection approuvée à l'occasion du Sommet du 10 février 2020
Échanges commerciaux sous le régime de la ZLECAf	À partir du 1er juillet 2020
Mise en place de mécanismes souples de mobilisation des ressources	À réaliser
Adoption de dispositions relatives à la sensibilisation des parties prenantes pour une meilleure compréhension de la ZLECAf et de ses avantages	À réaliser
STRATÉGIE AFRICAINE POUR LES PRODUITS DE BASE: La formulation d'une stratégie africaine pour les produits de base vise à développer un programme cohérent et unifié à l'échelle du continent afin d'améliorer les produits de base des États africains. La stratégie est axée sur la transformation des produits de base, l'intégration des chaînes de valeur mondiales, la promotion de la diversification horizontale et verticale ainsi que le développement du contenu local.	
Stratégie de développement	Élaborée depuis 2016
Validation du projet par le Comité technique spécialisé (CTS)	En cours. Le premier projet a été présenté en janvier 2019 ; le second doit être soumis pour validation
Consultations avec les États membres pour la finalisation et l'appropriation	À réaliser
Création d'un service dédié aux produits de base	À réaliser
Signature de l'Entente Stratégie	Démarrage dès que le projet est approuvé
Ratification de l'Entente Stratégie	Démarrage dès que le projet est approuvé
PROJET HYDROÉLECTRIQUE DU GRAND INGA Ce projet est basé sur le barrage d'Inga situé en RDC, le principal potentiel énergétique du continent. Il vise à développer un barrage à grande échelle produisant 43 200 MW d'électricité.	
Adhésion des États	Expression des demandes d'achat d'électricité par des États tels que l'Afrique du Sud
Promotion du projet auprès des États	Démarrage en 2019
Études d'impact technique, environnemental et socio-économique	En cours. Accord signé entre le gouvernement et un groupe d'entreprises
Mobilisation des ressources financières pour la réalisation du projet	Accords de financement en cours de discussion
Signature d'accords avec les États bénéficiaires du projet	À réaliser
Mise en place d'un cadre de coordination continental	À réaliser

ÉTAPES DU PROJET	OBSERVATIONS
MARCHÉ UNIQUE DU TRANSPORT AÉRIEN EN AFRIQUE (SAATM) La création d'un Marché unique du transport aérien africain est un projet de libéralisation totale des services de transport aérien intra-africains en termes d'accès au marché, de droits de trafic pour les services aériens réguliers et de fret par les compagnies aériennes éligibles.	
Lancement officiel du Marché unique	Effectué en janvier 2018
Signature de l'Accord	Accord signé par 29 États membres
Signature du mémorandum d'application pour la suppression des restrictions sur les accords de services aériens	Mémorandum signé par 18 États membres
Mise en œuvre au sein des États	10 États ont déjà mis en œuvre des mesures concernant le SAATM
Plaidoyer auprès des États membres pour atteindre la barre des 40	En cours; doit être renforcé
Finalisation du Mécanisme de règlement des différends pour le SAATM	À réaliser
Rédaction du Plan directeur des infrastructures aéronautiques	À réaliser
RÉSEAU CONTINENTAL DE TRAINS À GRANDE VITESSE Le projet de réseau intégré de trains à grande vitesse est une infrastructure à grande échelle qui soutient un réseau ferroviaire continental reliant toutes les capitales et les principaux centres commerciaux d'Afrique par des trains à grande vitesse.	
Élaboration de la vision du projet	Réalisée
Préparation d'études d'évaluation technique, financière et institutionnelle pour la revitalisation de l'Union des chemins de fer africains	Évaluation en attendant la sélection d'un cabinet d'audit
Mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des prochaines phases du projet	Réalisée
Renforcement de l'unité de mise en œuvre des projets	À réaliser
Relance de l'Union des Chemins de fer africains	À réaliser
LE RÉSEAU ÉLECTRONIQUE PANAFRICAIN Le projet consiste en la mise en œuvre d'applications et de services électroniques propices à la transformation du continent. Il s'agit notamment des infrastructures terrestres à large bande, de la cybersécurité ainsi que des industries révolutionnaires de la biotechnologie et de la nanotechnologie.	
Installation du Réseau électronique dans les États membres	Opérationnel depuis mars 2017; actuellement présent dans 48 États membres de l'UA avec des réalisations dans l'éducation, la télémédecine et la formation.
Mobilisation de ressources financières pour la relance des activités	À réaliser
CYBERSÉCURITÉ Le projet de cybersécurité découle de la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles. Il consiste à développer des stratégies d'utilisation sécurisée au profit des citoyens, des États et des institutions africaines.	
Élaboration et validation de la Convention sur la cybersécurité et la protection des données personnelles	Convention adoptée à Malabo en juin 2014
Création d'un groupe d'experts africains en matière de cybersécurité	Réalisée
Adhésion des États membres	4 ratifications sur les 15 requises avant son lancement
Évolution de la législation sur la cybersécurité au sein des États	18 États membres sur 54 disposent d'une équipe de préparation aux situations d'urgences informatiques
Opérationnalisation du projet	Une stratégie de mobilisation des ressources a été adoptée

ÉTAPES DU PROJET	OBSERVATIONS
L'UNIVERSITÉ PANAFRICAINNE VIRTUELLE ET NUMÉRIQUE (PAVEU) L'Université panafricaine virtuelle et numérique est un projet de création d'un campus virtuel accessible aux jeunes Africains et aux chercheurs partout dans le monde et à tout moment. Ce projet permet une intégration éducative des populations par l'uniformité des enseignements diffusés	
Lancement officiel	Lancée en décembre 2019 à Yaoundé
Identification des programmes de formation	Les 4 programmes suivants ont été identifiés : Introduction à la virtualisation ; Connaissances et compétences en matière d'entrepreneuriat et culture numérique avec le Cloud computing ; Compétences pour l'employabilité ; et Culture médiatique et informationnelle
Mobilisation des partenaires financiers et techniques	Partenariats établis avec le Conseil africain pour l'enseignement à distance (ACDE), l'UNESCO, l'Université virtuelle africaine et VMware.
Mise en œuvre et opérationnalisation de l'infrastructure informatique	Élaboration de lignes directrices et de politiques
Déploiement dans tous les États membres	Nécessité de mobiliser des ressources financières et humaines
PROGRAMME SPATIAL AFRICAIN Le projet de stratégie spatiale africaine consiste à élaborer une stratégie africaine d'utilisation de l'espace afin de soutenir le développement du continent dans tous les aspects possibles : agriculture, gestion des catastrophes, télédétection, prévisions climatiques, banque et finance, défense et sécurité, etc.	
Élaboration d'un cadre stratégique	Préparation de deux documents sur les domaines prioritaires et les implications structurelles et institutionnelles de l'Agence spatiale africaine
Renforcer le système africain d'observation de la Terre	En cours
Développement de programmes opérationnels et de missions	En cours : 2 sur 4 études sont réalisées
Lancement et mise en œuvre de l'Agence spatiale africaine	La mobilisation des ressources financières pour le lancement doit être engagée
Opérationnalisation à travers le soutien aux CER, aux États membres et aux autres institutions	À réaliser
LE GRAND MUSÉE DE L'AFRIQUE (GMA) Le projet de Grand musée de l'Afrique découle de la Charte de la renaissance culturelle africaine. Il s'agit d'un centre de coordination pour la préservation et la promotion du patrimoine culturel africain	
Choix du site	Choix de l'Algérie comme pays hôte
Conceptions architecturales et études environnementales	Réalisées
Finalisation de la proposition commerciale	En cours
Finalisation de l'accord de siège avec l'Algérie	En cours
Ouverture officielle	Des ressources financières doivent être mobilisées pour la construction

FAIRE TAIRE LES ARMES ET METTRE FIN AUX GUERRES EN AFRIQUE D'ICI 2020 Le projet «Faire taire les armes d'ici 2020 » est un programme de pacification du continent africain basé sur la cessation de toute forme de conflit armé et le désamorçage des risques de conflits sur le continent	
Élaboration d'une feuille de route continentale	Réalisée
Création d'un groupe de travail	Un groupe de travail a été créé pour mobiliser le soutien total des Nations unies et promouvoir le programme d'action auprès du Conseil de sécurité
Mise en oeuvre du projet	Nécessité de mobiliser des ressources
Soutien aux États dans le cadre de la préparation des plans d'action nationaux	Nécessité de mobiliser des ressources
Renforcement des plates-formes de coordination et amélioration des mécanismes de suivi et d'évaluation	Nécessité de mobiliser des ressources
LE PASSEPORT AFRICAIN ET LA LIBRE CIRCULATION DE TOUTES LES PERSONNES Le Passeport africain et la libre circulation des personnes est un projet visant à lever les frontières à la liberté de mouvement des Africains à l'intérieur du continent de manière illimitée. Le projet implique la transformation des lois africaines en vue de les rendre favorables à la libre circulation des personnes, la suppression des frontières afin de promouvoir la délivrance de visas à tous les citoyens africains dans tous les États membres de l'UA	
Protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de séjour et au droit d'établissement	Lancement au Sommet de Kigali 2018
Les directives relatives à la conception, la production et la délivrance du Passeport africain	Adoption en février 2019
Signature du Protocole	Le Protocole a été signé par 32 États membres sur 55
Ratification du Protocole	1 ratification par le Rwanda. 15 ratifications requises pour l'entrée en vigueur.
Soutien aux États membres pour la production et la délivrance du Passeport africain	À réaliser
Mise en place de systèmes appropriés dans les États membres aux points d'entrée	À réaliser
LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES CONTINENTALES Le projet de création d'institutions financières africaines vise à mettre en place 3 institutions : Le Fonds monétaire africain (AMF), la Banque africaine d'investissement (AIB) et la Banque centrale africaine (ACB).	
Signature des instruments juridiques	En cours : 22 signatures pour l'AIB et 12 signatures pour l'AMF. Le Protocole relatif à la bourse des valeurs panafricaine est en cours d'élaboration
Accord de siège	Accords de siège signés avec le Cameroun en 2018 pour l'AMF ; en attente pour les autres institutions
Nomination d'un champion des institutions financières de l'UA	Le président du Ghana Nana Akufo-Addo nommé champion des institutions financières de l'UA lors du Sommet de l'UA le 10 février 2020
Étude sur les défis et les implications des signatures et ratifications	En cours
Finalisation du calendrier pour la mise en place de l'ACB	À réaliser
Finalisation des critères de convergence macroéconomique	À réaliser
Accélération des signatures et ratifications des instruments juridiques de l'AMF et de l'AIB	À réaliser

PLATE-FORME ÉCONOMIQUE AFRICAINE	
Le projet de création d'un Forum économique africain annuel est une plate-forme multi-acteurs réunissant plusieurs catégories d'acteurs de l'intégration régionale autour de questions relatives à la transformation économique de l'Afrique à travers l'exploitation de ses ressources propres. Le Forum réunira des dirigeants, le secteur privé, des universitaires et des organisations de la société civile	
Tenue de la conférence de la première plateforme économique africaine	Plate-forme inaugurale tenue à Maurice en 2017, avec la participation de 9 chefs d'État, 10 ministres et ambassadeurs, 3 CER et des représentants du monde universitaire, du secteur privé et des organisations de la société civile
Élaboration d'une feuille de route	Réalisée
Tenue de la 2e édition	À réaliser

Source: CUA, 2020

LA CONTRIBUTION DES PROJETS PHARES À L'INTÉGRATION CONTINENTALE

Les projets continentaux phares constituent la base de la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Leur impact sur le processus d'intégration dépend de leurs caractéristiques et des canaux par lesquels ils impactent l'intégration africaine. Cette section présente les mécanismes à travers lesquels les projets phares contribuent à l'amélioration de l'intégration régionale sur le continent.

- Facilitation de la libre circulation des personnes

De nombreux projets phares ont un effet facilitateur sur la libre circulation des personnes sur le continent. Le réseau ferroviaire à grande vitesse repose sur la construction de voies ferrées transfrontalières dans le but d'éliminer les barrières physiques à la libre circulation des personnes. Dans beaucoup de CER, l'absence de routes et de chemins de fer transfrontaliers est souvent présentée comme un obstacle infrastructurel à la liberté de circulation d'un État à l'autre, en plus des obstacles liés à l'obtention d'un visa. Le Passeport africain élimine les visas pour les personnes qui en sont titulaires aux points d'entrée des États africains. Le Marché unique du transport aérien africain est censé faciliter la libre circulation des personnes en renforçant le transport aérien intra-africain.

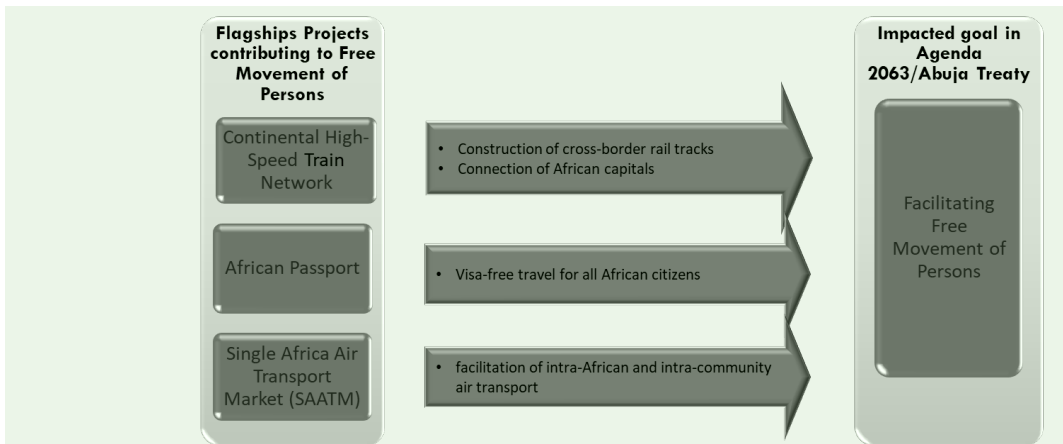


Figure 4.1: Contribution des projets continentaux phares à la libre circulation des personnes
Source: CUA, 2020

- **Stimuler le commerce intra-africain**

Le commerce intra-africain est amélioré grâce aux projets phares. En effet, le Réseau continental de trains à grande vitesse permet la construction de voies transfrontalières et la connexion des économies africaines. Le Marché unique du transport aérien en Afrique a pour effet d'améliorer le transport aérien et donc les services connexes, y compris le commerce.

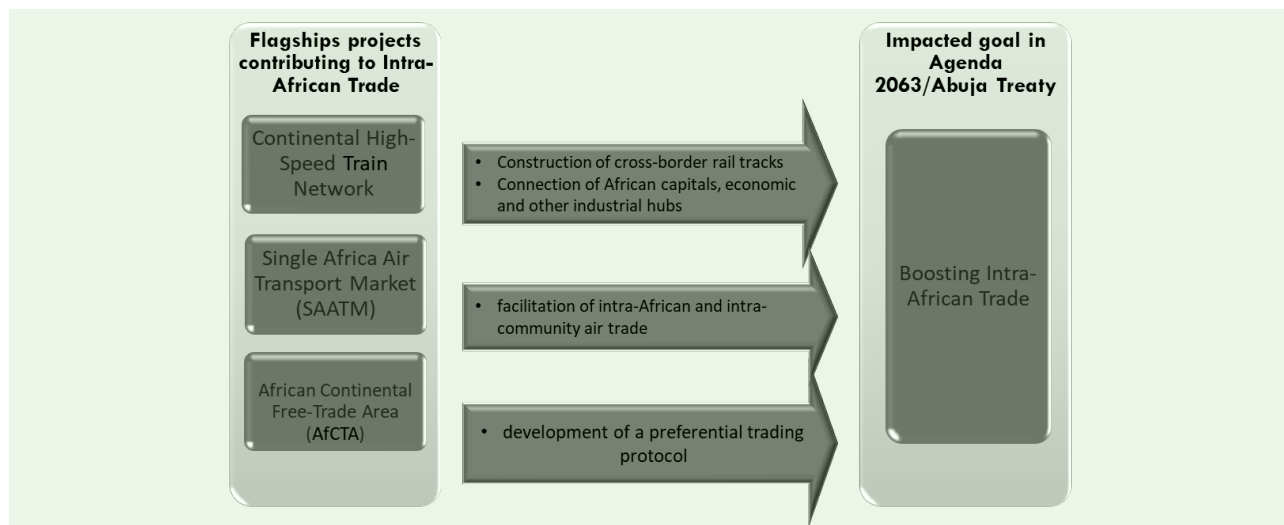


Figure 4.2: Contribution des projets phares continentaux au commerce intra-africain

Source: CUA, 2020

- **Harmonisation des politiques des États membres**

L'harmonisation des politiques sociales, économiques et de développement à travers le continent est l'un des objectifs clés des principaux cadres de développement africains notamment le Traité d'Abuja et l'Agenda 2063. Les projets phares contribuent à la coordination des politiques de plusieurs manières. Par exemple, la création d'institutions financières africaines permettra de faire converger les politiques macroéconomiques. De même, la création de la Banque africaine d'investissement permettra aux États africains d'élaborer un plan de développement unifié à l'échelle du continent. La mise en place d'une banque centrale et la création d'une monnaie unique conduiront à l'établissement d'une politique monétaire commune au niveau continental.

D'autre part, la convergence des politiques agricoles est l'une des grandes attentes de l'établissement d'une stratégie continentale de promotion des produits de base. Les projets de la Plate-forme économique africaine et de l'Université panafricaine contribueront chacun à renforcer l'adhésion des États autour d'un agenda de développement commun et conduiront à la convergence des programmes de formation à l'échelle du continent.

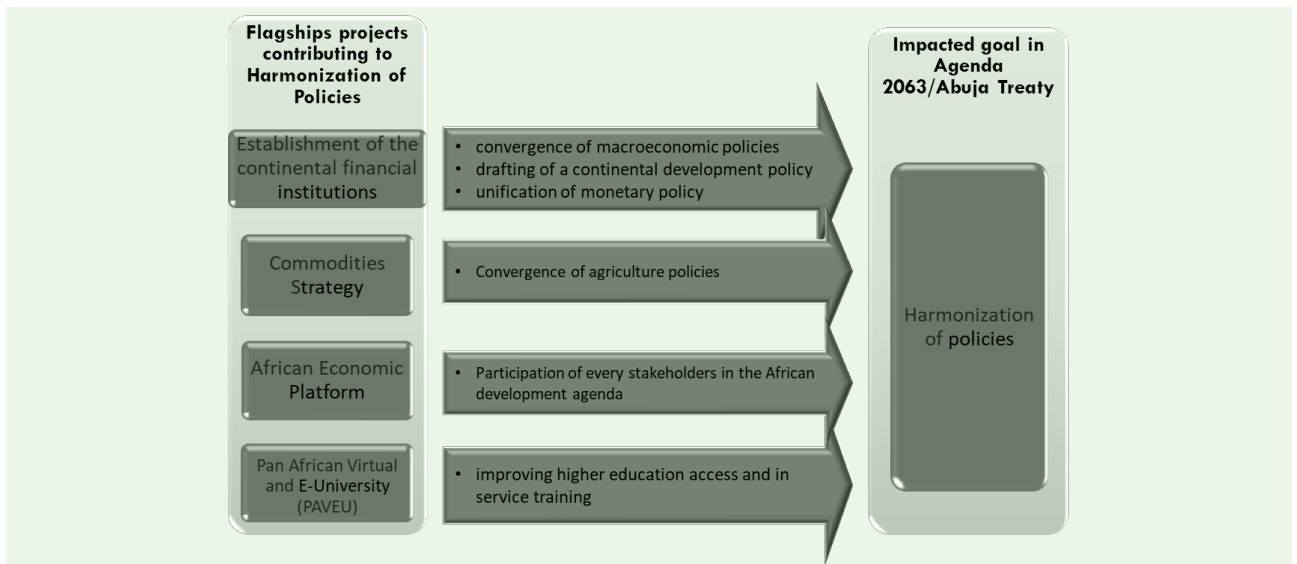


Figure 4.3: Contribution des projets continentaux phares à l'harmonisation des politiques

Source: CUA, 2020

- **Modernisation et mise en place d'une infrastructure d'interconnectivité**

L'un des principaux objectifs de l'Agenda 2063 est l'interconnectivité du continent. Dans ce cadre, le développement de projets phares entend apporter des réponses en termes de mise en place d'infrastructures et d'autres biens publics communautaires. Le Réseau continental de trains à grande vitesse permet de mettre en place des infrastructures communautaires dont la gestion implique différents États membres. Le projet du Grand barrage Inga vise à augmenter la production d'énergie à moindre coût. Le Réseau électronique panafricain contribuera au développement de services éducatifs en ligne. Le Projet continental de cybersécurité constitue une infrastructure communautaire qui sera mise à la disposition des États africains.

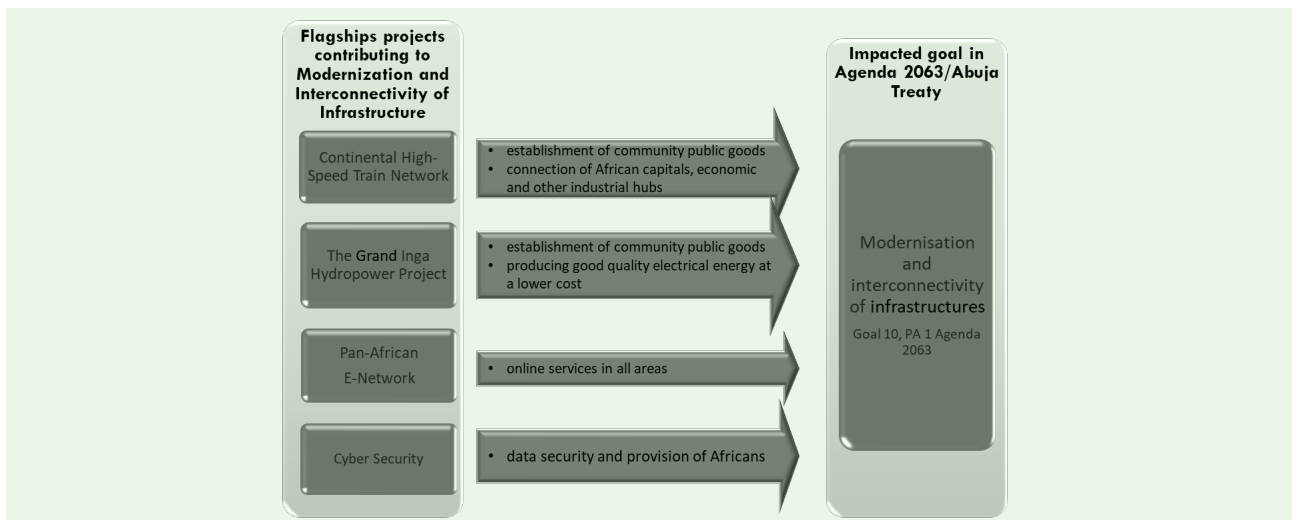


Figure 4.4: Contribution des Projets continentaux phares à l'intégration des infrastructures

Source: CUA, 2020

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES PROJETS PHARES



- La mobilisation des ressources financières nécessaires au lancement des projets constitue l'un des défis majeurs de la réalisation des projets phares
- L'ancrage des droits sociaux des populations dans les projets phares est faible et les droits de propriété foncière ne sont directement pris en compte dans aucun projet phare
- L'adoption et l'intégration insuffisantes de certains projets phares au sein des États membres par leurs autorités exécutives et législatives ont entraîné des retards dans la ratification de leurs instruments juridiques
- L'absence d'une équipe dédiée au suivi quotidien des projets phares limite leur développement et réduit la visibilité de ces projets
- L'absence d'institutionnalisation de certains projets limite la possibilité de réaliser des avancées significatives vers leur mise en oeuvre.

RECOMMANDATIONS



- L'UA, les CER et les États doivent promouvoir les investissements dans les nouveaux secteurs créés par les projets phares. Le Marché unique du transport aérien en Afrique, par exemple, nécessite le développement au niveau régional d'activités capables de tirer parti des opportunités créées.

- La CUA devrait envisager l'adoption de stratégies de mobilisation de ressources financières nationales pour la mise en oeuvre des projets phares. Des instruments de financement spécifiques doivent être définis pour chaque projet, en tenant compte de ses différentes phases de mise en oeuvre et de ses spécificités.
- Pour accélérer la ratification des différents projets, la CUA devrait investir davantage dans la sensibilisation des différents acteurs des États membres, au plus haut niveau de l'Exécutif et du Législatif, sur la mise en oeuvre des projets phares.
- Les CER doivent être impliquées dans les projets qui sont accueillis par les États membres de leurs régions à travers un soutien à la mobilisation des ressources financières et humaines ainsi qu'au suivi de ces projets.
- La CUA devrait s'assurer que chacun de ses projets phares bénéficie au plus grand nombre d'États membres. Pour le cas spécifique du projet du Grand barrage Inga, la CUA, en collaboration avec la CEEAC, la SADC et le gouvernement de la République démocratique du Congo, doit s'appuyer sur des études d'impact économique pour définir une répartition optimale de la production énergétique en fonction des demandes manifestes et potentielles.
- Pour atteindre l'objectif du programme visant à faire taire les armes, les États, en concertation avec les CER, doivent intégrer les lignes directrices de la feuille de route continentale dans leurs programmes de promotion de la paix et renforcer leurs plateformes de coordination communautaire.
- La CUA devrait mettre en place un mécanisme de suivi de la mise en oeuvre des projets phares, établissant le partage d'informations sur l'état d'avancement des projets phares entre les États, les CER et la CUA.
- La CUA devrait procéder à l'institutionnalisation de tous les projets phares afin qu'ils soient mieux acceptés par les États et les CER dans lesquels ils seront mis en oeuvre.



LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE- DU PROJET A LA MISE EN OEUVRE

INTRODUCTION

Le commerce est un puissant levier de croissance économique et de développement. En fait, des études ont démontré un lien entre le commerce et la croissance économique et le développement. Cependant, le rôle fondamental de l'Afrique sur le marché mondial du commerce a été de fournir des produits de base (matières premières) en échange de produits manufacturés, captant ainsi un minimum de 3 % de la part mondiale du commerce. En outre, le commerce intra-africain ne représente que 15 % de son commerce total, contre 19 % du commerce intrarégional en Amérique latine, 51 % en Asie, 54 % en Amérique du Nord et 70 % en Europe. Le faible niveau du commerce intra-africain peut changer si l'Afrique adhère à la ZLECAF.

Pour tirer pleinement profit de ce marché continental, l'Afrique doit s'attaquer aux contraintes de l'offre, aux faibles capacités de production, aux goulets d'étranglement infrastructurels, aux réseaux d'information commerciale, à l'accès au financement pour les commerçants et autres opérateurs économiques, à la facilitation des échanges et au commerce des services, ainsi qu'à la libre circulation des personnes.

Depuis l'indépendance, l'intégration régionale est un élément central des stratégies de développement des États africains. L'agenda de développement à l'échelle de l'Afrique, tel que défendu par l'Union africaine, est axé sur l'intégration régionale et la formation d'une Communauté économique africaine (AEC). Cela a été énoncé dans le Traité d'Abuja de 1991 et, maintenant, dans l'Agenda 2063. La feuille de route pour l'intégration régionale africaine considère les Communautés économiques régionales (CER) comme les éléments constitutifs de l'AEC, qui devait être créée en six phases sur une période de 34 ans.

Lors du 18e Sommet de l'Union africaine, qui s'est tenu du 30 janvier au 1er février 2012 à Addis-Abeba, avec comme thème stimulation du commerce intra-africain, les dirigeants africains ont approuvé le cadre, la feuille de route et l'architecture pour l'accélération de la mise en place de la zone de libre-échange continentale (ZLEC) et le plan d'action pour la stimulation du commerce intra-africain (BIAT). Cette décision et une déclaration reflètent le ferme engagement politique des dirigeants africains à accélérer et à approfondir l'intégration des marchés du continent.

Le dévoilement de l'Accord établissant la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) lors du Sommet de Kigali en 2018, et son lancement à Niamey en 2019 est une réalisation de ce rêve. La création du Secrétariat de la ZLECAf et la mise en œuvre tant attendue de l'accord sur la ZLECAf sont une occasion historique pour les pays africains de stimuler le commerce entre eux ; ce qui, à son tour, boostera la croissance économique et le développement du continent. La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est également l'un des projets continentaux phares. De nombreux efforts ont été déployés pour réaliser ce rêve et l'accord, qui a été décrit comme un « changement de cap » [game changer], permettra de connecter et d'étendre les marchés pour le commerce des biens et des services sur le continent et donc d'accroître le commerce intra-africain tout en renforçant l'intégration du continent.

La volonté de créer une zone de libre-échange continentale (ZLEC) a été stimulée et s'est appuyée sur les avancées réalisées par trois CER, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui ont négocié et signé entre elles un accord de libre-échange tripartite, lancée le 10 juin 2015 à Charm el-Cheikh, en

Égypte, lors du troisième sommet tripartite de leurs 26 États membres. La moitié de l'Afrique étant réunie dans le cadre de la ZLE Tripartite COMESA-EAC-SADC, l'autre moitié de l'Afrique - CEDEAO, CEEAC et UMA - aurait pu se retrouver autour une ZLE qui lui soit propre en vue d'une éventuelle fusion des deux pour former une ZLE continentale. Il convient de rappeler que lors de la 18e Conférence de l'UA, les chefs d'État et de gouvernement ont invité la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et l'Union du Maghreb arabe (UMA) à s'inspirer de l'arrangement tripartite entre le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), afin de créer un deuxième pôle d'intégration de manière à accélérer la mise en place de la Communauté économique africaine (Assembly/AU/Dec.392(XVIII)).

OBJECTIFS DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE

Les objectifs plus larges de cet accord commercial global et mutuellement avantageux entre les États africains sont les suivants :



Dans le cadre de la stimulation du commerce intra-africain et de la réalisation du potentiel de transformation d'un commerce accru entre les pays africains, la ZLECAf créera un marché plus libre pour les biens et les services et ouvrira ainsi la voie à l'accélération de la mise en place de l'Union douanière continentale

- Améliorer la compétitivité à tous les niveaux et plus précisément au niveau de l'industrie et des entreprises en tirant profit des possibilités d'économies d'échelle, en réduisant les coûts des entreprises, en facilitant l'accès au marché et en améliorant l'utilisation des ressources, y compris par le développement des infrastructures liées au commerce

- Surmonter la dépendance à l'égard de l'exportation de produits primaires et promouvoir la transformation sociale et économique pour une croissance, une industrialisation et un développement durable inclusifs, en conformité avec l'Agenda 2063
- Résoudre les difficultés posées par les adhésions multiples et les chevauchements et accélérer les processus d'intégration régionale et continentale

L'intégration régionale est essentielle à la croissance des économies africaines ; ce qui explique pourquoi elle est un enjeu crucial pour le continent. Toutefois, au fil des ans, les succès ont été mitigés. La ZLECAf crée une opportunité pour l'Afrique de rassembler ses 55 petits marchés fragmentés et renouvelle la foi de ses populations dans l'intégration régionale.

Le reste de ce chapitre examine la voie à suivre pour la mise en œuvre de l'accord, les progrès réalisés à ce jour et ce que la Commission de l'Union africaine ainsi que les États membres doivent faire pour une mise en œuvre réussie de la ZLECAf.

LA ZLECAf - UN JALON IMPORTANT POUR L'INTÉGRATION CONTINENTALE

La ZLECAf a été décrite à maintes reprises comme un changement de cap [game changer] pour le continent africain. Pourquoi en est-il ainsi ? La ZLECAf est l'étape la plus importante vers l'intégration des économies africaines au cours de la dernière décennie. Elle offre une occasion unique d'accroître de manière considérable le commerce intra-africain et de diversifier les exportations commerciales sur le continent. La ZLECAf est la plus grande initiative visant à développer le commerce intra-africain au sein des Communautés économiques régionales, à renforcer la compétitivité entre les économies africaines et à rendre l'Afrique plus attractive pour les investissements.

Les chiffres actuels du commerce intra-africain sont restés plutôt faibles, aux alentours de 15 % seulement. La phase 1 de l'Accord sur la ZLECAf est principalement axée sur le commerce des biens et des services, qui verra l'application de droits de douane nuls sur 90 % des biens et services échangés ainsi que la réduction des barrières non tarifaires. La mise en œuvre réussie de la phase 1 devrait permettre d'accroître le commerce intra-africain d'environ 50 % d'ici le milieu des années 20. Cette croissance du commerce intra-africain veillera à ce qu'une proportion croissante de l'économie africaine, qui représente plus de 3 000 milliards de dollars, soit échangée en Afrique. Cela créera des opportunités de croissance au profit des industries pour répondre à la demande.

Avec un PIB qui se situe actuellement entre 2 000 et 3 400 milliards de dollars US, soit 6 300 milliards de dollars US en termes de parité de pouvoir d'achat, une mise en œuvre réussie de la ZLECAf offrira également aux entreprises la possibilité de développer et de diversifier la base d'exportation de l'Afrique. Sur les 15 % d'échanges commerciaux intra-africains, l'Afrique du Sud représente 34 % des exportations commerciales intra-africaines, le Nigéria (9 %), l'Égypte (6 %), la Côte d'Ivoire (4 %) et le Zimbabwe (4 %) étant les autres économies majeures qui contribuent de manière relativement importante aux exportations intra-régionales de l'Afrique. L'Afrique du Sud représente en plus 20 % des importations commerciales intra-africaines.

La réduction des barrières non tarifaires, l'application de droits de douane nuls et une intégration accrue entraîneront la construction d'un plus grand nombre d'usines sur le continent à mesure que les industries se développeront. Cette croissance nécessitera des investissements accrus dans les infrastructures de production d'électricité, de transport et de communication. En retour, des possibilités d'emploi seront créées.

Cependant, alors que les États doivent encore trouver un compromis sur le calendrier des biens et services pour des tarifs nuls, ce qui est encourageant, c'est que de nombreux États commercent déjà dans le cadre d'accords de libre-échange dans leurs CER respectives telles que l'EAC, la CEDEAO et la SADC. En fait, beaucoup de pays africains, en particulier ceux d'Afrique orientale et australe, réalisent un volume d'échanges

important dans le cadre des accords de libre-échange existants ; toutefois, la ZLECAf créera de nouvelles opportunités. Les pays d'Afrique centrale, du Nord et de l'Ouest tireront d'immenses bénéfices de la ZLECAf ; l'Afrique centrale et l'Afrique du Nord ne disposent pas de ZLE existante.

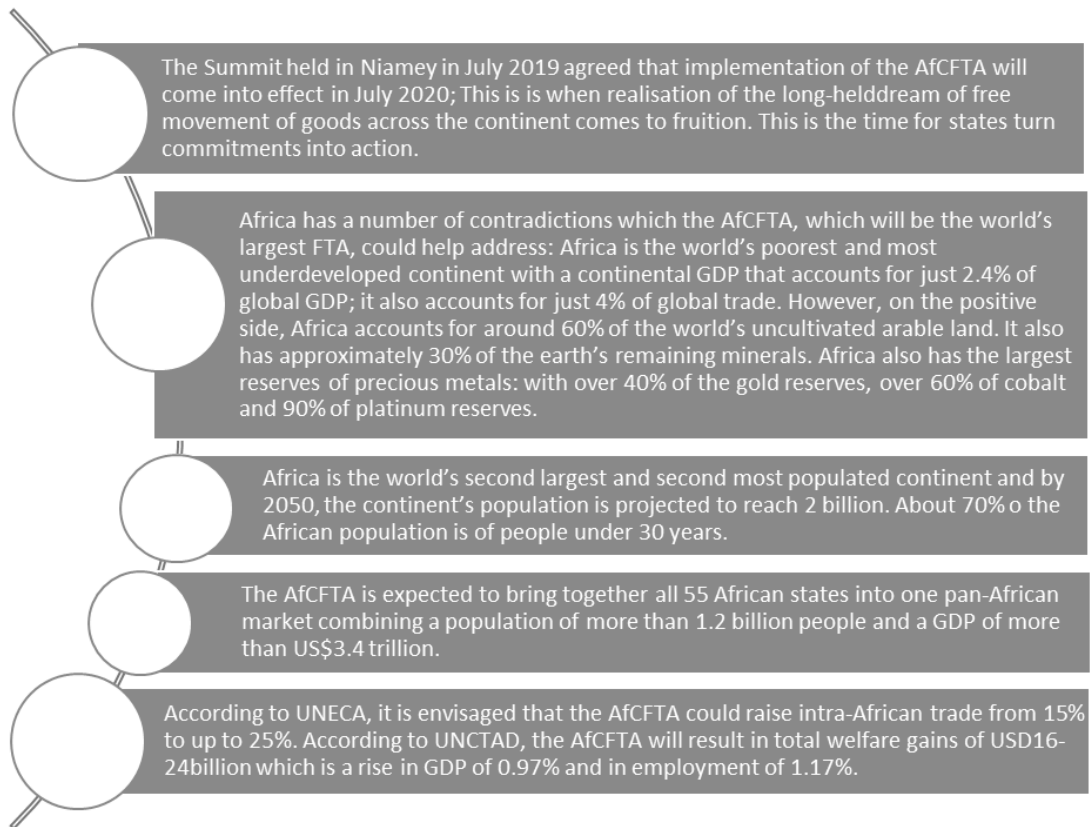


Figure 5.1: The AfCFTA - A Game Changer

Source: CUA, 2020

LA ZLECAF : AVANCÉES RÉALISÉES

Depuis le Sommet de Kigali, des avancées considérables ont été accomplies dans la réalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). À l'heure actuelle, 54 États membres de l'Union africaine ont signé l'accord contre un seul État, l'Érythrée, qui ne l'a pas encore paraphé. À la date du 1er avril 2020, 28 États avaient ratifié l'accord et déposé les instruments de ratification auprès de la Commission de l'Union africaine. Le seuil requis pour la mise en œuvre a été atteint et la phase opérationnelle doit commencer après le 1er juillet 2020. C'est à ce moment-là que se réalisera le rêve de longue date de la libre circulation des marchandises sur le continent. Le moment est venu pour les États de transformer leurs engagements en actions.

LA MARCHÉ VERS LA ZLECAF	
L'Accord sur la ZLECAF est dévoilé lors d'un Sommet extraordinaire de l'UA à Kigali	<ul style="list-style-type: none"> • 44 États membres ont signé l'accord portant création de la ZLECAF lors du Sommet de Kigali le 21 mars 2019. • Les autres États suivront plus tard.
Signature de l'accord par les États membres	À ce jour, 54 États, à l'exception de l'Érythrée, ont signé l'accord sur la ZLECAF
Ratification de l'accord par les États membres	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre minimum de ratifications requis pour l'entrée en vigueur de l'accord a été atteint le 2 avril 2020 après la ratification de la Gambie • Il y a 28 ratifications au 1er avril 2020
Adoption de l'accord portant création de la ZLECAF	En vigueur depuis mars 2018
Entrée en vigueur de l'Accord sur la ZLECAF	<ul style="list-style-type: none"> • Le 22e instrument de ratification a été déposé auprès de la CUA le 29 avril 2019. • L'Accord sur la ZLECAF est entré en vigueur le 30 mai 2019
Lancement de la phase opérationnelle de la ZLECAF	<ul style="list-style-type: none"> • La phase opérationnelle de la ZLECAF a été lancée à Niamey en juillet 2019. • Les initiatives suivantes ont également été lancées : • Le portail en ligne de la ZLECAF sur le commerce des marchandises • Le système panafricain de paiement et de règlement numérique • Un mécanisme en ligne pour l'élimination des BNT au sein de la ZLECAF • Le tableau de bord de l'Observatoire du commerce de l'UA • La mise en œuvre de la ZLECAF commence le 1er juillet 2020
Désignation des responsables et choix du pays hôte	<ul style="list-style-type: none"> • Le Sommet de Niamey a désigné le Ghana comme le pays hôte du Secrétariat de la ZLECAF. • Le Sommet ordinaire de l'UA a désigné Wamkele Mene, le négociateur en chef de l'Afrique du Sud pour la ZLECAF, premier Secrétaire général de la ZLECAF le 10 février 2020
Démarrage du commerce dans le cadre du régime de la ZLECAF	Démarrage prévu après juillet 2020
Mise en place de mécanismes souples de mobilisation des ressources	À réaliser
Adoption de dispositions de sensibilisation des parties prenantes pour une meilleure compréhension de la ZLECAF et de ses avantages	À réaliser

Table. La marche vers la ZLECAF

Source: CUA, 2020

NÉGOCIATIONS SUR LA ZLECAF ET LES QUESTIONS EN SUSPENS

La Conférence a officiellement lancé les négociations sur la ZLEC lors de son 25e Sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement le 15 juin 2015 à Johannesburg, en Afrique du Sud.

Elle a déclaré que le but ultime était de parvenir à un accord sur la ZLEC complet et mutuellement bénéfique, réaffirmant ainsi l'engagement en faveur de l'intégration des marchés continentaux inscrit dans le Traité d'Abuja. Les négociations devaient se dérouler en deux phases :



- 1re phase sur le commerce des biens ; le commerce des services ; et les règles et procédures de règlement des différends.
- la 2e phase couvrirait l'investissement, la politique de la concurrence et les droits de propriété intellectuelle

La phase I concernait le commerce des biens, le commerce des services et les règles et procédures de règlement des différends. Les protocoles ont été finalisés bien que, dans le cadre du commerce des marchandises, il reste des questions en suspens concernant les règles d'origine et les offres tarifaires. Dans le cadre du commerce des services, les cinq (5) secteurs prioritaires convenus sont les suivants : Transport, communications, tourisme, services financiers et services aux entreprises. Les détails des offres doivent encore être finalisés. Les règles et procédures pour le règlement des différends ont été finalisées. Les questions de la phase II couvrent l'investissement, la politique de concurrence et les droits de propriété intellectuelle. Ce travail a commencé, mais doit encore être finalisé.

Chacun des 55 États membres de l'Union africaine avait son négociateur en chef.

Le président nigérien Mahamadou Issoufou, qui s'est fait le champion du processus, a été nommé par le Sommet de janvier 2017 pour assurer le leadership de la ZLECAf.

• Signature et ratification de l'Accord

L'Accord portant création de la ZLECAf a été conclu lors du 10e Sommet extraordinaire de Kigali, au Rwanda, le 21 mars 2018. Quarante-quatre États ont dans un premier temps signé l'Accord ; huit autres États ont ensuite fait de même. Le Nigéria et le Bénin ont signé l'accord lors du Sommet de juillet 2019 à Niamey, au Niger. À ce jour, tous les États, à l'exception de l'Érythrée, ont signé l'accord. L'Accord est entré en vigueur et a été lancé à Niamey après que le seuil de 22 ratifications ait été atteint. Le 22e instrument de ratification a été déposé auprès de la CUA le 29 avril 2019. En vertu de l'Article 24, l'accord sur la ZLECAf, est donc entré en vigueur le 30 mai 2019.

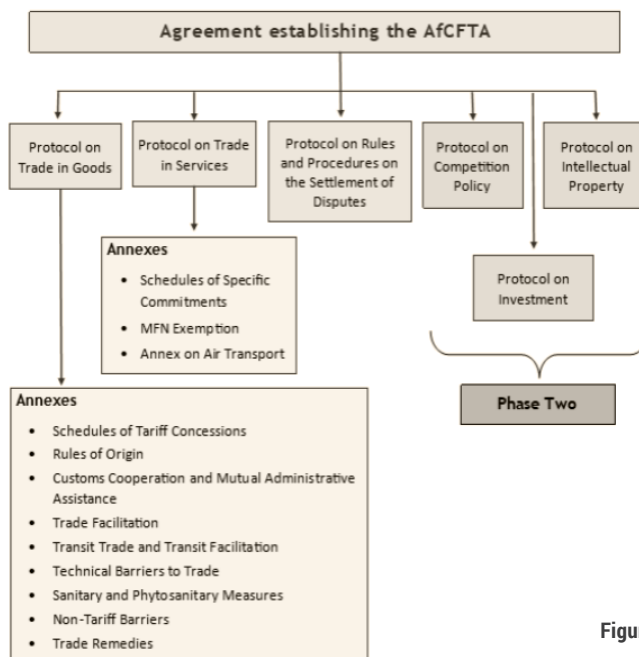


Figure 5.2: Accord portant création de la ZLECAf

Source: CUA, 2020

- Lancement et mise en œuvre de l'Accord

La ratification de l'Accord sur la ZLECAf doit être suivie d'une mise en œuvre effective. Cela nécessite la création des institutions de la ZLECAf, la mise en place des mécanismes prévus dans ses dispositions opérationnelles et la transposition des obligations de la ZLECAf dans les lois et règlements de chaque État partie. Et les pays doivent tirer stratégiquement parti de la ZLECAf pour parvenir au développement économique et à la réduction de la pauvreté.

La phase opérationnelle de la ZLECAf a été lancée en juillet 2019. Le Sommet tenu à Niamey en juillet 2019 a convenu que la mise en œuvre de la ZLECAf devait entrer en vigueur en juillet 2020. Cette entrée en vigueur sera essentielle pour les hommes d'affaires, car cela leur permettra de faire du commerce libre à travers le continent. En outre, celle-ci permettra la réalisation du rêve de la libre circulation des marchandises sur le continent. Le moment est venu pour les États de transformer leurs engagements en actions.

Le lancement a été accompagné d'une présentation des instruments suivants qui faciliteront la mise en œuvre :



- Les règles d'origine convenues de la ZLECAf
- Tableau de bord de l'Observatoire du commerce de l'UA
- Tableau de bord protégé par mot de passe du commerce des marchandises de la ZLECAf
- Système panafricain de paiements et de règlements
- Mécanisme continental en ligne de suivi, de notification et d'élimination des obstacles non tarifaires.

- Questions en suspens des négociations
Les principales questions en suspens sont les suivantes :



- Questions relatives à la facilitation des échanges
- Coopération douanière
- Les offres tarifaires doivent être finalisées et rendues publiques
- Infrastructures liées au commerce
- Renforcement des capacités et engagement des parties prenantes au niveau national
- Alignement des lois nationales sur la ZLECAf ; publication du droit commercial
- Circulation des hommes d'affaires : visas
- Harmonisation de la documentation commerciale
- Finaliser le travail sur les arbitres
- Stratégies nationales et plans de mise en œuvre
- Comités nationaux de mise en œuvre

- **Le Protocole sur le commerce des marchandises Art 31;**
Mise en œuvre, suivi et évaluation



- Le Conseil des ministres, conformément à l'article 11 de l'accord, institue le Comité du commerce des marchandises, qui exerce les fonctions qui peuvent lui être confiées par le Conseil des ministres pour faciliter le fonctionnement du présent protocole et favoriser la réalisation de ses objectifs, comme il le juge approprié pour s'acquitter efficacement de ses fonctions.
- Le Comité et ses organes subsidiaires sont ouverts à la participation de représentants de tous les États parties, sauf décision contraire.

L'Article 11 de l'Accord sur la ZLECAf porte sur la composition et les fonctions du Conseil des ministres. Il donne effet à la création du Conseil des ministres et à son mandat principal. Le Conseil des ministres se réunira deux fois par an. L'Article 26 du Protocole sur les services donne effet à l'établissement du Comité du commerce des services. Le comité peut créer les organes subsidiaires qu'il juge appropriés pour s'acquitter efficacement de ses fonctions.

La qualité du cadre institutionnel pour l'élaboration des politiques commerciales est cruciale pour plusieurs raisons. Le cadre institutionnel a un effet direct sur la cohérence des politiques et un effet indirect sur les résultats des politiques et, en définitive, il a une incidence sur la réalisation de la croissance et de la réduction de la pauvreté. Un cadre cohérent et coordonné est susceptible d'être plus ciblé et faisant autorité et d'être plus largement accepté et soutenu par les acteurs concernés. La formulation et la mise en œuvre efficaces de la politique commerciale nécessitent une collaboration entre les ministères et les institutions gouvernementales compétents ainsi qu'un dialogue et une consultation structurés avec les principales parties prenantes. Il s'agit non seulement du gouvernement, mais aussi du secteur privé, des organisations de la société civile (OSC) et des associations politiques, ainsi que des acteurs internationaux concernés tels que les donateurs, les organismes commerciaux régionaux et internationaux et les organisations de défense.

LA STRUCTURE INSTITUTIONNELLE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAF

En vertu de l'Accord :



- La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA est l'organe suprême. Elle assure la supervision et l'orientation stratégique de la ZLECAf, y compris le Plan d'action pour la stimulation du commerce intra-africain (BIAT).

La Conférence a également le pouvoir exclusif d'adopter des interprétations de l'accord sur la ZLECAf, sur recommandation du Conseil des ministres. Les décisions des institutions de la ZLECAf sur les questions de fond sont adoptées par consensus. La Conférence de l'UA peut déléguer ses pouvoirs et fonctions à d'autres organes de l'UA.

- Le Conseil des ministres en charge du commerce est cette instance où seuls les États parties sont représentés. Il veille à la mise en œuvre et à l'application efficaces de l'accord sur la ZLECAf et prend les mesures nécessaires à la promotion des objectifs de l'Accord. Toutefois, il rend compte à la Conférence par l'intermédiaire du Conseil exécutif de l'Union africaine.
- Le Comité des hauts fonctionnaires du commerce (Secrétaires permanents, Secrétaires principaux, Directeurs de cabinet des ministères en charge du commerce ou tout autre fonctionnaire désigné) est une autre institution composée uniquement de fonctionnaires des États parties. Il met en œuvre les décisions du Conseil des ministres, est responsable de l'élaboration des programmes et du plan d'action et veille au bon fonctionnement de la ZLECAf. Il supervise également la mise en œuvre des dispositions de l'accord sur la ZLECAf et peut demander à un comité technique d'enquêter sur toute question particulière.
- Le Secrétariat de la ZLECAf sera l'organe administratif de la ZLECAf. Le Secrétariat doit être une institution fonctionnellement autonome au sein du système de l'UA et son budget proviendra des budgets annuels globaux de l'UA⁶.

⁶ AfCFTA Agreement



Figure 5.3: Structure institutionnelle pour la mise en œuvre de la ZLECAf

Source: CUA, 2020

Le Sommet de Niamey a demandé que le Secrétariat soit accueilli par le Ghana, à Accra, et qu'il soit également opérationnel d'ici mars 2020. Le gouvernement du Ghana a assuré au Sommet de février 2020 que le Secrétariat serait opérationnel d'ici la fin du mois de mars. Ce Sommet - le 33e Sommet ordinaire - a, en outre, nommé le premier Secrétaire général du Secrétariat de la ZLECAf qui, a depuis lors, commencé à travailler. Le Secrétariat est l'organe administratif qui assure la coordination de la ZLECAf. Il fonctionnera comme une agence autonome de l'Union africaine mais sera sous la supervision directe du Président de la Commission.

Un certain nombre de CER ayant déjà conclu des accords de libre-échange (COMESA, EAC, CEDEAO et SADC), la ZLECAf pourrait contribuer à donner de la cohérence au paysage de la politique commerciale intérieure et extérieure en Afrique. La ZLECAf pourrait donc être le levier pour pousser le continent vers la réalisation du rêve si longuement nourri d'une intégration plus profonde. Il sera possible de réaliser un marché africain unique et totalement libéralisé si le continent s'efforce d'intégrer les ZLE existants par un approfondissement progressif de la libéralisation dans le cadre de la ZLECAf. Pour concrétiser l'effort louable accompli jusqu'à présent, les mesures suivantes devraient être prises :

CONDITIONS ET RECOMMANDATIONS POUR UNE MISE EN OEUVRE RÉUSSIE

La ZLECAf est un jalon important vers la réalisation de la Communauté économique africaine telle qu'elle est envisagée dans le Traité d'Abuja. Elle doit également être considérée comme une solution et non comme une pièce supplémentaire dans le bol à spaghetti des régimes commerciaux préférentiels sur le continent africain.

Les États membres doivent conclure les négociations

Avant tout, les négociations doivent être conclues ; les questions en suspens dans la phase 1 et la phase 2 doivent être finalisées.

La ratification de l'Accord sur la ZLECAf doit être accélérée - l'UMA ne doit pas être laissée de côté

Le rythme des ratifications semble être ralenti. Les pays restants devraient ratifier sans tarder l'Accord sur la ZLECAf afin que le continent puisse avancer ensemble. Il convient de rappeler aux États que seules les parties à l'accord prendront des décisions concernant la ZLECAf ; ils devraient s'efforcer de ne pas être laissés en rade.

Si les signatures impressionnantes et le nombre rapide de ratifications qui ont permis l'entrée en vigueur de la ZLECAf ne sont pas des résultats négligeables, 47 % des pays n'ont toujours pas ratifié l'accord. Cette situation a deux conséquences. Dans la période précédant l'entrée en vigueur de la ZLECAf, le nombre de pays ayant ratifié l'accord importait le plus ; car il suffisait que l'accord soit ratifié par 22 pays pour déclencher son opérationnalisation. Cependant, dans la phase opérationnelle, ce qui importe n'est plus le nombre de pays qui ont ratifié l'accord ; mais plutôt le nombre de pays qui ne l'ont pas fait. En effet, durant la phase de mise en œuvre, les pays qui ne sont pas parties à l'accord (en raison de leur nombre) pourraient fausser davantage la mise en œuvre de la ZLECAf que ceux qui en font partie. Un nombre plus important de ratifications est nécessaire pour disposer d'une ZLECAf fonctionnelle presque à pleine capacité pour pouvoir produire un maximum d'avantages.

La carte ci-dessous indique l'état des signatures et des ratifications de l'Accord sur la ZLECAf :

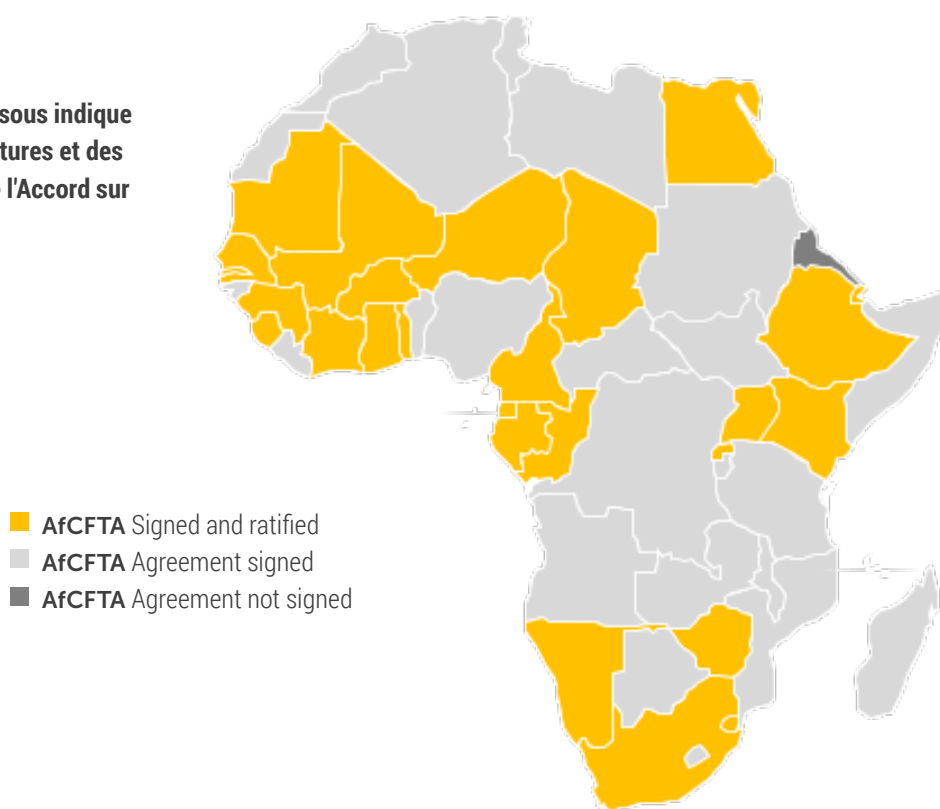
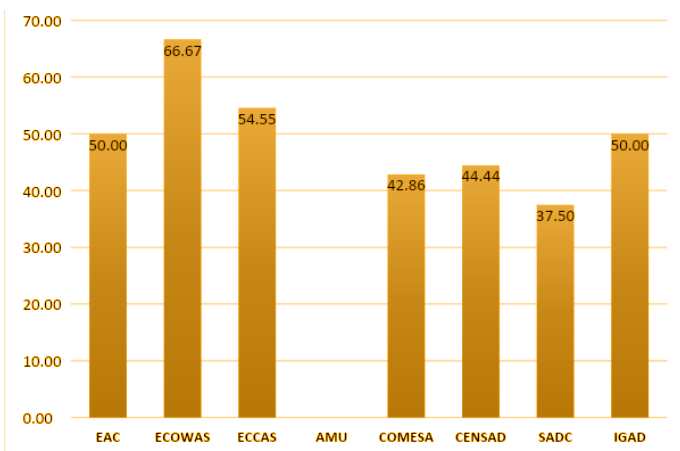


Figure 5.4: Situation des signatures et des ratifications de l'Accord sur la ZLECAf
Source: CUA, 2020

En mai 2020, les 30 pays qui ont ratifié l'Accord de la ZLECAf sont le Ghana, le Kenya, le Rwanda, le Niger, le Tchad, la République du Congo, Djibouti, la Guinée, l'Eswatini, le Mali, la Mauritanie, la Namibie, l'Afrique du Sud, l'Ouganda, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Togo, l'Égypte, l'Éthiopie, la Gambie, la Sierra Leone, la République sahraouie, le Zimbabwe,

le Burkina Faso, São Tomé e Príncipe, le Gabon, la Guinée équatoriale et Maurice. Le Cameroun et l'Angola ont officiellement approuvé la ratification de l'Accord de la ZLECAf le 31 octobre 2019 et le 28 avril 2020, respectivement. Le dépôt de ces instruments de ratification est en cours.

C'est un tableau fragmenté qui soulève même des questions sur la façon dont les marchandises vont circuler d'un bout à l'autre du continent. C'est encore plus délicat quand on regarde les ratifications par CER.



Graphique 5.1: Nombre d'États ayant Ratifié l'Accord sur la ZLECAf

Source: CUA, 2020

Il est clair que si la mise en œuvre devait avoir lieu maintenant, l'ensemble de l'Union du Maghreb arabe en tant que CER serait totalement exclue. La plus grande économie d'Afrique, le Nigéria, et d'autres économies de premier plan, l'Algérie, le Maroc et l'Angola, seraient également laissées en rade. Des efforts supplémentaires doivent être consentis pour que les avantages de la ZLECAf soient ressentis à travers tout le continent. L'Érythrée, qui n'a pas encore signé l'accord, devrait être encouragée à le faire.

Le Secrétariat de la ZLECAf devrait être efficace

L'un des défis de l'intégration africaine est le manque d'institutions efficaces pour mener le programme d'intégration. Parfois, les institutions n'ont pas la capacité ou l'autorité nécessaire pour fonctionner ; dans d'autres cas, la structure juridique peut être défectueuse. Quant au Secrétariat de la ZLECAf, il doit être structuré de manière à pouvoir fonctionner, car ce n'est qu'à ce moment-là qu'il

pourra contribuer pleinement à la réalisation de cet important programme continental. Cela doit être fait dès le stade de la fondation. Voici quelques-unes des propositions pour un Secrétariat efficace de la ZLECAf :



- Le Secrétariat doit être une institution africaine forte, le moteur de l'agenda africain et ne doit pas devenir otage des intérêts des donateurs - son budget doit être adéquat pour garantir cette position. En retour, le Secrétariat devrait être pleinement responsable devant les États membres.
- Il devrait être doté de ressources suffisantes : alors que le Secrétariat tirera ses ressources du budget de l'UA, la distance qui le sépare d'Accra ne devrait pas constituer un obstacle.
- Il doit être adapté à ses objectifs : il doit être doté de l'autorité nécessaire et avoir une structure claire et légère. Il devrait y avoir une attribution claire des rôles au personnel.
- Les tâches entre le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine devraient être réparties de manière claire. Les ressources allouées devraient être liées à la répartition du travail avec la CUA. Il convient en outre de s'assurer que les ressources seront utilisées efficacement.

Une fois que la mise en œuvre aura commencé, la lenteur de la prise de décisions ne devrait pas bloquer le processus de la ZLECAf. En l'absence de représentants permanents, le Secrétariat de la ZLECAf devrait être doté de la compétence (autorité) de prendre des décisions urgentes sans attendre la réunion du Comité des hauts fonctionnaires du commerce.

Dans l'ensemble, le Secrétariat devrait avoir la capacité de conduire l'agenda commercial continental et de fournir les capacités nécessaires au bon fonctionnement de la ZLECAf.

Les États membres devraient améliorer leur préparation à la mise en œuvre de la ZLECAf

La ZLECAf apportera des gains énormes au continent, mais ces bénéfices ne sont pas automatiques ; leur réalisation nécessite une série de mesures complémentaires telles que des investissements pour produire des biens pour ce marché et des infrastructures visant à faciliter le commerce. Au moment où nous entrons dans la phase d'opérationnelle de la ZLECAf, il est également important de se rappeler que l'intégration régionale telle qu'elle est envisagée dans le cadre de la ZLECAf ne se limite pas à la libre circulation des biens et des services commercialisables ; il s'agit d'aller au-delà et de faciliter la libre circulation d'autres facteurs tels que les capitaux et la main-d'œuvre. Ces activités sont d'abord et avant tout menées au niveau national. Les États membres devraient donc se préparer à la mise en œuvre de la ZLECAf. Chaque État devrait disposer d'un plan de mise en œuvre approprié avec l'engagement de ressources adéquates. Les États devraient en outre veiller à ce que :



- L'accord sur la ZLECAf puisse être transposé et ancré dans les institutions nationales.
- La sensibilisation des parties prenantes soit en cours afin d'approfondir la compréhension de la ZLECAf et de ses avantages.
- Le renforcement des capacités des fonctionnaires aux niveaux national et régional soit effectué de manière à ce qu'ils puissent soutenir efficacement la mise en œuvre de l'accord de la ZLECAf.

Il devrait y avoir une coordination et une harmonisation des politiques entre le Secrétariat de la ZLECAf et les CER – l'ensemble des unions douanières existantes du continent

Le Secrétariat de la ZLECAf devrait travailler avec certaines CER qui disposent de ZLE et même d'unions douanières pour assurer une mise en œuvre souple de la ZLECAf. Des difficultés surgiront lorsque certains membres des unions douanières du continent auront ratifié l'accord alors que

d'autres ne l'auront pas fait. Les principes de négociation de la ZLECAf prévoient que les unions douanières soumettent une offre tarifaire unique, mais l'accord sur la ZLECAf est maintenant en vigueur et doit être mis en œuvre ; ce qui n'est pas encore le cas. Le continent compte quatre unions douanières (CEMAC, EAC, CEDEAO et SACU) qui ont un tarif extérieur différent ; il est préférable que tous les membres d'une union douanière ratifient l'accord et avancent ensemble. Dans la CEMAC, le Tchad et le Congo ont ratifié, laissant quatre membres en dehors ; dans l'EAC, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda ont ratifié, laissant trois États de côté ; à la CEDEAO, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Niger, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo ont ratifié l'accord, tandis que six membres ne l'ont pas fait ; et dans la SACU, Eswatini, la Namibie et l'Afrique du Sud ont ratifié l'accord et deux États ne l'ont pas ratifié. Cette ratification s'accompagnera de difficultés, car la libre circulation des marchandises dans les régions douanières existantes ne sera pas assurée.

Des efforts supplémentaires devraient être consacrés à la préparation à la facilitation des échanges

Une grande partie de l'Afrique manque d'infrastructures pour soutenir des relations commerciales internes dynamiques après avoir passé des décennies à se concentrer sur les importations et les exportations européennes. C'est pourquoi, on trouve souvent des pays dotés d'un aéroport international, mais qui ne possèdent ni route ni chemin de fer pour relier leurs voisins régionaux immédiats. Des mesures simples telles que la construction de réseaux routiers et ferroviaires sûrs et bien positionnés et d'infrastructures technologiques pourraient transformer les interactions et ouvrir de nouveaux marchés pour un ensemble de marchandises plus diversifié. Des mesures urgentes sont nécessaires en vue de :



- S'attaquer aux goulets d'étranglement infrastructurels.
- Éliminer les barrières commerciales en améliorant la facilitation des échanges.
- Promouvoir la libre circulation des personnes

en tant qu'élément important du commerce transfrontalier.

- Impliquer les principales parties prenantes : Par le biais d'une collaboration plus étroite entre la CUA et les CER, le secteur privé et les États membres, l'engagement de la société civile par des moyens innovants, la forte dépendance de la mise en œuvre douce de la ZLECAf à l'égard de l'avancement d'autres projets tels que le PIDA, le PDDAA, la SAATM et le Protocole sur la libre circulation des personnes.
- S'attaquer aux contraintes liées à l'offre et aux faibles capacités de production. Il doit s'agir de biens à échanger - industrialisation ; chaînes de valeur. Comme les biens sont produits et circulent, nous devons également permettre aux gens de circuler. La ZLECAf offre au continent une grande opportunité de valeur ajoutée et donc d'industrialisation.

La ZLECAf se concentre sur des objectifs à long terme visant à renforcer la compétitivité de l'Afrique dans le commerce mondial grâce à l'intégration régionale et continentale. Bien que la COVID-19 ait retardé sa date de mise en œuvre au 1er juillet 2020, la pandémie ne devrait pas menacer sa mise en œuvre, mais plutôt en souligner l'urgence. L'Accord sur la ZLECAf n'est pas une fin en soi ; il devrait montrer la volonté des États et les efforts délibérés qu'ils déploient pour commercer les uns avec les autres. L'Accord sur la ZLECAf est un jalon important, mais le continent ne doit pas s'en arrêter là ; il doit également viser un marché africain unique et veiller à ce que le commerce sur le continent soit entièrement libéralisé.

CONCLUSION

Bien qu'il soit nécessaire de reconnaître les nombreuses réalisations accomplies dans le cadre de l'intégration africaine, il faut aussi se rappeler qu'il reste beaucoup à faire. La mise en œuvre lente ou inexistante des politiques, projets et programmes continentaux et régionaux est un défi important et récurrent sur le continent. La mise en œuvre de la ZLECAf va donc au-delà du simple commerce ; c'est une occasion pour le continent de montrer un nouvel engagement en faveur de l'intégration africaine et d'apprécier le rôle de la ZLECAf dans la mise en œuvre du Traité d'Abuja. La mise en œuvre marquera un nouveau départ où les décisions et les initiatives de l'UA seront appliquées avec un élan renouvelé ; il y aura alors un nouvel espoir que l'Agenda 2063 sera effectivement réalisé. Il s'agit d'un test décisif de l'engagement des pays africains en faveur de l'intégration économique.



LA MARCHE VERS UNE UNION DOUANIÈRE CONTINENTALE

INTRODUCTION

La ZLECAf est sans doute la plus grande étape franchie vers l'intégration des économies africaines et la libéralisation du commerce sur le continent au cours de la dernière décennie. L'entrée en vigueur de l'Accord sur la ZLECAf, la mise en place du siège du Secrétariat, la nomination d'un Secrétaire général et la mise en œuvre prévue de l'accord constituent une avancée majeure dans le commerce intra-africain en particulier et dans l'intégration africaine en général. Bien que son opérationnalisation n'ait pas encore commencé, il est maintenant possible d'envisager la prochaine étape majeure de l'intégration commerciale en Afrique qu'est l'Union douanière africaine.

La ZLECAf est une formidable opportunité pour les pays africains de parvenir à une coopération et de renforcer la confiance. Toutefois, cette étape n'est pas une fin en soi. En fait, les objectifs de la ZLECAf prévoient que l'accord jette les bases de la création d'une union douanière continentale. Les États membres devraient progressivement approfondir leur coopération et leur intégration économique jusqu'à ce qu'ils puissent intégrer toutes les CER existantes en un seul marché africain totalement libéralisé.

L'Article 29 du Traité d'Abuja prévoit l'établissement, entre les États membres de chaque CER, d'une union douanière impliquant l'élimination des tarifs douaniers et l'adoption d'un tarif extérieur commun. Le Premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ne fait pas spécialement mention de l'union douanière, mais il vise, entre autres objectifs, à accroître sensiblement les échanges intra-africains de biens et de services.

Pour les États africains, l'établissement de l'union douanière devrait permettre de développer les ressources naturelles et humaines du continent afin de les mettre au service des populations africaines. Le regain de compétitivité acquis par les produits locaux stimulera les échanges entre les États membres de l'union douanière et favorisera l'industrie locale. L'union douanière africaine soutiendra, entre autres, le projet phare de la stratégie africaine pour les produits de base, augmentant ainsi leur valeur ajoutée. Ce chapitre examine la plausibilité du projet d'Union douanière continentale et les différentes stratégies pour le réaliser.

L'Union douanière africaine qui aura deux piliers - une zone de libre-échange et un tarif extérieur commun - sera un accord commercial impliquant les 55 États africains. La ZLECAf remplit donc déjà le premier pilier.

AVANTAGES ESCOMPTÉS D'UNE UNION DOUANIÈRE

La création d'une union douanière continentale apportera des avantages considérables, y compris la promotion du commerce intra-africain qui renforcera encore la ZLECAf, la promotion de l'industrie locale et le renforcement de l'identité du continent africain dans les négociations internationales.

• Promotion du commerce intra-africain

La théorie des unions douanières⁷ met en évidence deux catégories d'effets statiques lors de l'établissement d'une union douanière, la création et le détournement du commerce. La création d'échanges commerciaux fait référence au fait que pour les membres d'une union douanière, les importations en provenance d'autres pays subissent une réduction des prix suite à la suppression des droits de douane. Dans le même temps, l'Union provoque un détournement des échanges, les États membres passant d'une situation où la protection de chaque pays contre les importations est désormais dirigée contre les États non membres. Il est possible d'évaluer empiriquement lequel des effets domine au sein d'une union. Toutefois, certains facteurs sont susceptibles de favoriser la création d'échanges au sein d'une union douanière. Il peut s'agir de l'existence d'une forte proportion de commerce intra-régional, du niveau des coûts de transport ou du nombre de pays membres. Il est généralement admis que l'établissement d'une union douanière a un effet positif sur la croissance des États grâce au gain de productivité résultant de la concurrence entre les États membres et de l'exploitation des économies d'échelle. Une union douanière continentale mettra l'Afrique sur cette voie.

• Promotion de la production locale

Dans le contexte du libre-échange, un tarif douanier qui ne favorise pas les importations en fonction du pays d'origine, aura pour effet d'inciter les producteurs locaux à satisfaire eux-mêmes une partie de la demande locale, même si elle est plus coûteuse en termes de ressources intérieures utilisées que dans un régime de libre-échange pur. Trois facteurs spécifiques à l'union douanière favorisent la production locale : la compétitivité relative des prix, les économies d'échelle et la taille du marché.

⁷Vines. J., 1950, The Customs Union Issue. Carnegie Endowment for International Peace, New York.

Une union douanière continentale serait un grand coup de pouce à la réalisation de la stratégie d'industrialisation continentale ainsi que des stratégies d'industrialisation des CER.

- **Renforcement du pouvoir contractuel des États membres**

L'un des avantages indéniables de l'établissement d'une union douanière est l'augmentation du pouvoir contractuel des États membres. Cet effet est beaucoup plus important que dans une zone de libre-échange. En effet, l'adoption d'une politique commerciale unique vis-à-vis de l'extérieur renforce l'identité du groupe partie à un accord d'union douanière. Avec 55 membres, l'Union douanière africaine sera le plus grand accord douanier connu en termes d'adhésion et confèrera automatiquement beaucoup plus de force dans les cadres de négociation auxquels les 55 États seront parties.

CONDITIONS DE SUCCÈS D'UNE UNION DOUANIÈRE AFRICAINE

Le succès de l'Union douanière africaine, comme tout accord d'union douanière, dépend de l'existence de certaines conditions sur le terrain. Les unions douanières exigent six conditions préalables pour être bénéfiques à la majorité des États membres⁹. Ces conditions sont les suivantes :



- Le degré de similarités des économies
- Un niveau initial de droits de douane
- L'Existence de partenariats commerciaux entre les États membres
- Un nouveau marché important
- Une situation favorable par rapport à l'extérieur
- Une Mise en place de mécanismes de compensation

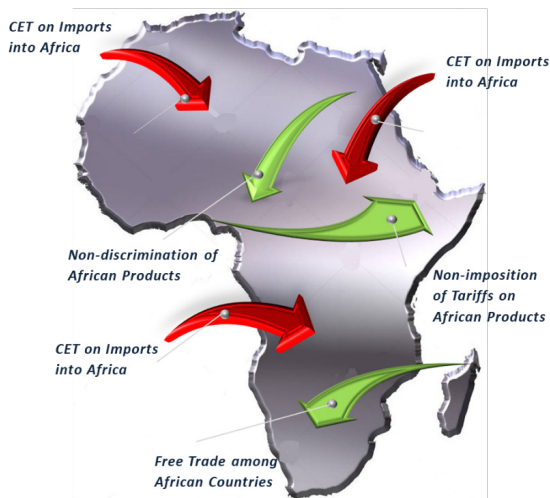


Figure 6.1: Fonctionnement de l'Union douanière africaine Source **Source:** CUA, 2020



- La dénonciation des accords bilatéraux entre pays africains et non africains sur le commerce des produits soumis au régime de l'union douanière.
- L'efficacité de la zone africaine de libre-échange.

⁹Meade, JE. 1955. The Theory of Customs Unions. Amsterdam: North Holland Publishing Company

- La mise à niveau des administrations douanières nationales des États et l'harmonisation de leurs pratiques.

ACCORDS D'UNION DOUANIÈRE EXISTANTS SUR LE CONTINENT

Il existe quatre accords d'union douanière sur le continent. Deux de ces unions douanières sont basées sur des CER - la CEDEAO et l'EAC - tandis que les deux autres sont sous-régionales et imbriquées dans des CER - la CEMAC dans la CEEAC et la SACU dans la SADC.

- **Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest**

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a conclu son accord d'union douanière en janvier 2015 ; elle a également mis en vigueur son tarif extérieur commun. À ce jour, le tarif extérieur commun (TEC) est appliqué dans 10 des 15 États. Le TEC de la CEDEAO est structuré autour de cinq catégories de marchandises.

Le fonctionnement de l'union douanière repose sur des mécanismes sous-régionaux, notamment :



- Un mécanisme d'évaluation en douane, pour assurer l'uniformité du système appliqué par les États qui ont ratifié l'accord
- Un cadre pour le contrôle de la bonne application du TEC sur les produits intermédiaires entrant dans la catégorie des produits détaxés
- Des mesures de sauvegarde, de défense et de protection commerciales et mesures antidumping.

- **Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale**

La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) est l'une des plus anciennes unions douanières du continent. Le Traité de Brazzaville instituant l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) a été signé par le Cameroun, la République du Congo, le Gabon, la République centrafricaine et le Tchad en 1964 et est entré en vigueur deux ans plus tard. La Guinée équatoriale a rejoint l'Union le 24 août 1983. La CEMAC n'a pas vraiment atteint le stade de l'Union douanière, dont seuls deux États ont ratifié les instruments à ce jour, à savoir le Tchad et la République du Congo.

CATÉGORIES DE BIENS	TAUX
Biens sociaux essentiels (85 lignes tarifaires)	0%
Articles essentiels, matières premières, biens d'équipement et biens intermédiaires spécifiques (2 100 lignes tarifaires)	5%
Biens intermédiaires (1 400 lignes tarifaires)	10%
Postes de consommation finale et autres biens (2 200 lignes tarifaires)	20%
Biens impliqués dans le développement économique (130 lignes)	35%

Table 6.1: Catégories de biens - TEC de la CEDEAO

Source: CEDEAO, 2020

Le tarif douanier de la CEMAC comprend un tarif extérieur commun qui est appliqué aux échanges entre la CEMAC et les pays tiers et un tarif préférentiel qui est appliqué aux échanges entre les États membres. Il convient également de noter qu'une surtaxe temporaire est appliquée à certains produits.

Le tarif extérieur commun prend en compte les catégories de marchandises importées et se compose comme suit :

CATÉGORIES DE BIENS	TAUX
Produits de première nécessité	5 %
Matières premières et biens d'équipement	10%
Biens intermédiaires et divers	20%
Biens de consommation courante	30%

Table 6.2: Catégories de biens - Source CEMAC TEC

Source: AUC, 2020

• Union douanière d'Afrique australe

L'Union douanière d'Afrique australe (SACU) est la plus ancienne union douanière du monde. Elle a été créée en 1910 par le Botswana, la Namibie, le Lesotho, l'Afrique du Sud et Eswatini (BNLSE). Une version révisée de l'accord de mise en œuvre a été signée en 2002. Tous les États membres de la SACU appartiennent à la SADC. Seuls trois États sur cinq ont ratifié les instruments de l'union douanière. Une caractéristique commune de la SACU est d'avoir l'Afrique du Sud comme force motrice.

• Communauté de l'Afrique de l'Est

La Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) est basée sur une union douanière qui est le point d'entrée de son processus d'intégration régionale. L'Union douanière de l'EAC garantit des conditions de libre-échange entre les États membres et un tarif extérieur commun pour les importations en provenance de pays extérieurs à la région.

Elle est entrée en vigueur en 2005, d'abord entre les trois États partenaires fondateurs - le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie - puis s'est élargie à l'entrée du Rwanda et du Burundi et, récemment, du Soudan du Sud. La région est devenue une union douanière à part entière en 2010.

Fonctionnement de l'Union douanière de l'EAC

L'Union douanière de l'EAC est basée sur le territoire douanier unique (TDU) qui vise à consolider davantage les objectifs de l'union douanière et à relever les difficultés rencontrées lors des premières étapes. Le TDU, qui a débuté en juillet 2014, est un jalon important et la dernière étape vers la réalisation d'une union douanière à part entière. Dans le cadre du TDU, l'évaluation et le paiement des droits sont effectués dans l'État partenaire de destination alors que les marchandises se trouvent encore au premier point d'entrée. La mise en œuvre du TDU a vu le développement des instruments nécessaires tels que les technologies de l'information pour répondre au nouvel environnement opérationnel et la capacité des secteurs public et privé également renforcée pour faciliter le déploiement harmonieux du TDU.



Réalisations - Union douanière de l'EAC

- Réduire le temps de transport des marchandises de (par exemple de Dar es Salam à Bujumbura, 21 à 7)
- Réduction du coût de transport des marchandises de 3 100 dollars US à 1 025 dollars US
- Mise en relation des partenaires et partage des informations
- Unifier le système de déclaration
- Développer les processus douaniers
- Faciliter et améliorer le commerce intra-EAC dans le cadre du TDU
- Renforcer le régime de transit des aides

Table 6.3: Réalisations de l'Union douanière de l'EAC Source

Source: EAC, 2020

Impact du TDU sur le commerce intra-EAC

L'expérience de la Communauté de l'Afrique de l'Est montre clairement une augmentation des importations entre les États depuis la création de l'union douanière en 2005. Entre 1995 et 2005, les importations intra-régionales sont passées d'une moyenne de 614 millions de dollars US sur dix ans avant la création de l'union douanière à une moyenne de 1 839 millions de dollars US de 2006 à 2018.

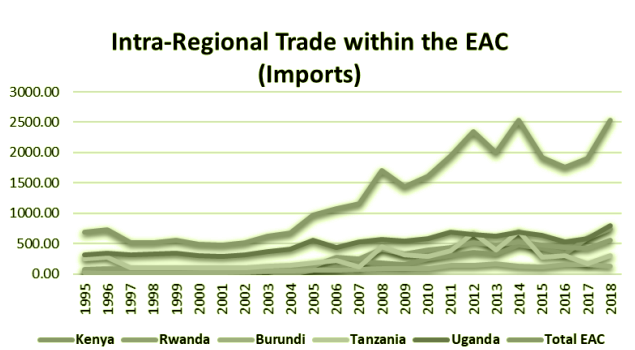


Figure 6.2: Importations intrarégionales avec l'EAC

Source: EAC, 2020

STRATÉGIES DE CRÉATION D'UNE UNION DOUANIÈRE CONTINENTALE : TROIS OPTIONS

Il existe trois approches pour la création d'une Union douanière africaine. Il s'agit de:



La construction par les CER et leur éventuelle fusion conformément au Traité d'Abuja

- En s'appuyant sur la ZLECAf
- Création par la mise en place d'un TEC et d'une Agence de l'Union douanière

• La construction par les CER

Les étapes de la mise en place de l'Union douanière continentale par les CER intègrent le calendrier de mise en place de la Communauté économique africaine. Selon ce schéma, l'Union douanière africaine passerait par

trois grandes phases. La première phase est celle du démantèlement des barrières tarifaires et non tarifaires avec la création de zones de libre-échange au sein des CER. La deuxième phase concerne l'établissement d'unions douanières au sein des CER et la troisième phase consiste à établir l'Union douanière continentale.

PHASE 1 : LIBÉRALISATION DU COMMERCE AU SEIN DES CER

Élimination des droits de douane entre les États membres

Élimination des barrières tarifaires et non tarifaires

PHASE 2 : MISE EN PLACE D'UNIONS DOUANIÈRES AU SEIN DES CER

Établissement d'un tarif extérieur commun

Élaboration d'un cadre pour le commerce intra communautaire

Harmonisation des lois, des formalités et du droit commercial entre les États

HARMONISATION DES LOIS, DES FORMALITÉS ET DU DROIT COMMERCIAL ENTRE LES ÉTATS

Établissement d'un tarif extérieur commun à l'échelle du continent

Harmonisation des pratiques commerciales entre les unions douanières sous-régionales

Institutionnalisation de l'Union douanière

Lancement d'une Union douanière continentale

Table 6.5: Étapes de la réalisation d'une Union douanière continentale par le biais des CER

Source: CUA, 2020

• Appui sur la ZLECAf

L'une des stratégies possibles pour la construction de l'Union douanière continentale est la mise en œuvre de la ZLECAf en une union douanière. Le schéma de développement de la ZLECAf a l'avantage d'être le plus économique puisque les CER qui n'ont pas encore d'union douanière ne seront pas obligés de les finaliser avant l'adhésion de leurs États membres. En plus, l'harmonisation des procédures et des réglementations sera la principale mesure d'adhésion pour les États membres de l'union douanière qui a déjà été achevée.

PHASE 1 : FINALISATION DE LA ZLECA
Élimination des droits de douane entre les États membres
Élimination des barrières tarifaires et non tarifaires
Démarrage effectif du marché
Finalisation d'une stratégie interne de mobilisation des ressources
PHASE 2 : ÉTABLISSEMENT D'UNE UNION DOUANIÈRE CONTINENTALE
Réalisation d'études économiques en vue d'évaluer un niveau optimal du TEC
Établissement d'un tarif extérieur commun à l'échelle continentale
Définition d'un cadre continental régissant le commerce
Élaboration d'un protocole relatif aux règles d'origine
Mise en place d'une administration douanière continentale et adoption progressive des formalités prescrites dans les États membres
Lancement d'une Union douanière continentale

Table 6.5: Étapes de la réalisation d'une Union douanière continentale par le biais de la ZLECAF

Source: CUA, 2020

- **Mise en œuvre basée d'un tarif extérieur commun (TEC)**

Un scénario pour la mise en place de l'Union douanière africaine est la création d'une union douanière basée sur l'intégrité d'un TEC, l'harmonisation des procédures douanières et l'adhésion des États membres. L'agence ainsi créée, en marge de l'actuelle ZLECAF, passera par une phase protocolaire et une phase opérationnelle. Le principal avantage de ce scénario est que son lancement pourrait se faire une fois que la volonté des États membres aura été démontrée.

PHASE 1 : ADOPTION DE MESURES ADMINISTRATIVES ET PROTOCOLAIRES
Rédaction d'un protocole établissant l'Union douanière africaine
Sensibilisation des États membres à l'union douanière
Signature du protocole pour la création de l'Union douanière africaine par les États membres

Ratification du protocole par les États membres
Lancement de l'Union douanière continentale
PHASE 2 : OPÉRATIONNALISATION DE L'UNION DOUANIÈRE CONTINENTALE
Réalisation d'études économiques en vue d'évaluer un niveau optimal du TEC
Adoption et mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources financières et humaines
Établissement d'un tarif extérieur commun à l'échelle du continent
Définition d'un cadre continental régissant le commerce
Élaboration d'un protocole relatif aux règles d'origine
Harmonisation des procédures douanières et administratives au sein des États membres



RECOMMANDATIONS

- La CUA doit réaliser une étude d'impact économique et institutionnel afin d'adopter une stratégie pour la mise en place de l'Union douanière.
- La CUA doit donner la priorité aux études visant à déterminer le niveau optimal du TEC et le cadre de régulation des échanges sur la base des pratiques actuelles des CER.
- La CUA doit développer un programme de promotion des enjeux de l'Union douanière et commencer à sensibiliser les États au plus haut niveau de responsabilité.
- La CUA doit donner la priorité aux études visant à déterminer le niveau optimal du TEC et le cadre régissant le commerce sur la base des pratiques actuelles des CER.
- La CUA doit développer un programme de promotion des enjeux de l'Union douanière et commencer à sensibiliser les États au plus haut niveau de responsabilité.
- Les CER n'ayant pas pour objectif d'établir une union douanière devraient modifier leurs traités afin d'intégrer le projet continental dans leurs différents textes-cadres
- La stratégie de mobilisation des ressources financières nécessaires à l'opérationnalisation du projet doit s'appuyer sur des ressources internes
- Les travaux ultérieurs sur ce sujet devraient être menés en consultation avec les CER.



MOBILISATION DES RESSOURCES POUR L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE

**IL EST TEMPS DE RENDRE
OPÉRATIONNEL LE FONDS
D'INTÉGRATION AFRICAINE**

Le continent a besoin d'un mécanisme dédié et assuré pour le financement de l'intégration régionale. Pour que le continent africain franchisse le niveau de développement suivant, il faut un flux soutenu de ressources financières importantes pour la mise en œuvre de programmes de développement aux niveaux national, régional et continental. Il est temps de rendre opérationnel le Fonds d'intégration africaine.

INTRODUCTION

L'objectif principal des États membres de l'Union africaine est de réaliser l'intégration socio-économique et politique du continent en vue d'accélérer le développement de l'Afrique. Il est largement reconnu que l'intégration régionale est le moyen d'atteindre cet objectif et, au fil des ans, les États africains ont continué à traduire cette vision en différents programmes et projets.

Au fil des ans, les ambitions croissantes de l'Afrique en matière d'intégration régionale ont vu un élargissement des mandats de la plupart des organisations régionales avec une multiplication des engagements, des stratégies et des programmes déclarés ; cela s'est nécessairement accompagné d'une expansion des budgets. Cependant, les États membres et même les Africains eux-mêmes expriment souvent leur frustration face à l'écart entre ce qui a été convenu au niveau de l'Union africaine ou des CER et ce qui se passe réellement sur le terrain. La lenteur ou l'échec de la mise en œuvre des projets et des programmes diminue la confiance des Africains dans leurs institutions régionales et continentales, car ils sont considérés comme incapables de tenir leurs promesses. Pour paraphraser l'ancien président de la Commission de l'Union africaine, Nkosazana Zuma, « l'Afrique n'est pas à court de politiques ; le problème c'est la mise en œuvre ». Par exemple, les performances de l'Afrique en matière d'amélioration de la connectivité des infrastructures l'année dernière n'ont pas atteint les objectifs prévus ; elles n'ont représenté que 29 % de la valeur⁹ cible pour 2019. Le défi consiste donc à s'attaquer aux facteurs sous-jacents qui entravent les progrès de l'intégration régionale.

Le manque de ressources est l'une des principales raisons de la lenteur ou de l'échec de la mise en œuvre des projets et programmes régionaux. Si les États ont été reprochés de n'avoir pas engagé de ressources pour financer les projets et programmes régionaux, il arrive parfois que ces ressources ne soient tout simplement pas disponibles. Sans ressources garanties, il n'est pas possible de planifier l'avenir ; un problème auquel l'UA et les CER sont confrontées.

L'Union africaine a exploré de multiples moyens de financer

l'intégration continentale. Actuellement, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement (BAD), en étroite collaboration avec la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (AEC) et l'Agence de développement de l'Union africaine – AUDA NEPAD, élaborent un « Guide¹⁰ et une feuille de route pour le financement de l'Agenda 2063 et la mobilisation des ressources internes ». Auparavant, l'Union africaine disposait du Groupe de haut niveau sur les sources alternatives de financement de l'Union africaine (HLPASF) dirigé par Obasanjo ; d'autres efforts ont eu lieu avant et entre les deux.

Le continent a besoin d'un mécanisme dédié et assuré pour le financement de l'intégration régionale. Le débat sur le financement de l'intégration africaine est long ; il dure depuis longtemps, mais ce chapitre mettra en évidence la nécessité d'un Fonds d'intégration africaine. Une étude de faisabilité pour la création de ce Fonds a été réalisée en 2013, mais à ce jour, peu de choses ont été faites. N'est-il pas temps de revenir sur cette noble idée ?

LA DÉPENDANCE À L'ÉGARD DES DONATEURS FAUSSE LES PRIORITÉS DE L'AFRIQUE EN MATIÈRE D'INTÉGRATION RÉGIONALE

L'intégration africaine reste un processus dont les acteurs se situent à trois échelons : national, régional et continental. À tous ces niveaux, la responsabilité qui incombe à chacun de ces acteurs est exercée avec des moyens inadéquats. Parmi les priorités fixées par les États africains, l'intégration est encore loin d'occuper une place de choix, même si les États n'ont jamais cessé de souligner la nécessité de réaliser l'intégration africaine.

⁹https://au.int/sites/default/files/documents/38060-doc-agenda_2063_implementation_report_en_web_version.pdf

¹⁰https://au.int/sites/default/files/documents/38060-doc-agenda_2063_implementation_report_en_web_version.pdf

Le financement de l'intégration régionale sur le continent est terriblement insuffisant. Malheureusement, ce sont les donateurs qui financent la plupart des projets et programmes d'intégration régionale en Afrique et pourtant, les autres sources de financement n'ont pas reçu une attention suffisante. Cela a conduit à une dépendance insoutenable vis-à-vis des donateurs.

Le degré de dépendance des organisations régionales vis-à-vis des donateurs, combiné à la qualité de l'aide et du partenariat avec les donateurs qui exige une harmonisation, une responsabilité et un alignement, soulève de nombreuses questions, dont l'une est d'identifier les priorités financées et donc mises en œuvre. Le degré de dépendance des donateurs se reflète dans le pourcentage de financement du budget total des organisations régionales ; l'IGAD étant dite dépendante des donateurs pour 90% de son budget, la SADC pour 79%, le COMESA pour 78% et l'EAC pour 65%. L'UA est à 44% et la CEDEAO à l'autre extrême, ne dépend du financement des donateurs que pour 20% de son budget total. En principe, les États membres essaient de couvrir les coûts de fonctionnement de l'UA et des CER, mais en réalité, cela n'arrive que pour l'UA et la CEDEAO. De nombreux États membres ne paient pas leurs contributions annuelles à l'UA et aux CER, laissant aux donateurs le soin de combler les déficits de financement dans les budgets de fonctionnement et de couvrir la plupart des budgets des programmes. L'UA et certaines CER ont déployé des efforts particuliers pour renforcer les contributions des États membres, mais jusqu'à présent, ces efforts n'ont eu que peu d'effets tangibles.

La qualité, le volume et le ciblage de l'aide risquent de fausser la définition de l'agenda de l'UA et des organisations régionales des CER et leur mise en œuvre. Grâce à des affectations et des financements de projets spécifiques, les préférences des donateurs deviennent plus centrales dans l'agenda des organisations régionales par rapport aux CER, aux États membres ou aux priorités des populations elles-mêmes. En combinaison avec la conditionnalité des donateurs, cela peut inciter les organisations régionales à signaler des réformes, plutôt qu'à renforcer les fonctions essentielles qui sont nécessaires pour créer des biens publics régionaux. Certaines CER, par exemple, n'ont intégré que certains secteurs parce que le financement des donateurs l'exige. L'EAC, par exemple, a intégré les secteurs sociaux

et l'environnement dans la stratégie régionale de l'EAC, car cela était conforme aux intérêts des donateurs. Les États membres de l'EAC n'ont pas fait avancer ces éléments. À la SADC, les donateurs ont soutenu le Tribunal de la SADC en tant qu'institution de gouvernance innovante et ont fourni le financement sans lequel il n'aurait pas été créé. Malgré le soutien initial de la SADC, le projet a été dissous après la forte résistance politique du Zimbabwe, et le manque de soutien ultérieur des autres membres de la SADC. Dans le cas du programme phare de développement des infrastructures de l'UA, le PIDA, les donateurs ont été étroitement associés à sa conception ; le PIDA semblait bénéficier d'un plus grand soutien de la part des donateurs que parmi les États membres de l'UA. Les États membres devraient s'appropriier le programme d'intégration régionale.

Du côté des organisations régionales, ces distorsions de l'aide tendent à gonfler les programmes régionaux et à creuser le fossé de la mise en œuvre. Une aide fragmentée et mal alignée surcharge les systèmes de gestion. Elle tend à donner la priorité à l'amélioration des systèmes de responsabilité à l'usage des donateurs plutôt que des parties prenantes africaines. Le manque de transparence sur qui paie quoi (et pour quoi), sur ce qui est inscrit au budget et ce qui est hors budget, et les multiples boucles de rétroaction brisées sur ce qui s'est passé avec les ressources disponibles tendent à renforcer le manque d'appropriation des organisations régionales par les États membres. Par ailleurs, il n'est pas évident que ce financement externe crée une quelconque incitation à la mobilisation des ressources internes - la CEDEAO est la seule CER dotée d'un tel mécanisme.

Le maintien du monopole du financement de l'intégration régionale par les donateurs continuera à fragiliser les organisations régionales et continentales dans leur quête d'autonomie politique. L'absence de contrôle des fonds oblige les États à faire des compromis sur leurs besoins réels, lorsque les objectifs des partenaires ne correspondent pas à ceux des États africains.

Avec les réformes en cours de l'Union africaine, l'Afrique doit reprendre l'agenda ; l'Afrique doit s'approprier le programme d'intégration. Il est louable que le sommet semestriel de l'UA soit désormais une réunion de coordination entre l'UA et les CER. Cela offre à l'UA une occasion parfaite de gérer la

répartition des tâches entre elle-même, les CER et les États membres. Pour que cet effort soit efficace, un fonds de l'UA destiné à soutenir l'intégration régionale sur le continent à ces trois niveaux est nécessaire.

LES EFFORTS D'AUTOFINANCEMENT DE L'AFRIQUE : LE RAPPORT OBASANJO

Le Groupe de haut niveau sur les sources alternatives de financement de l'Union africaine, dirigé par M. Olusegun Obasanjo, a présenté son projet de rapport final en mai 2015 lors du sommet anniversaire de l'Union africaine à Addis-Abeba. Le Groupe a proposé les options suivantes pour la mobilisation des ressources en faveur de l'intégration africaine :



- Prélèvement sur les importations : Imposer une taxe de 0,2 % sur les biens consommables. Les montants accumulés seront perçus par les services douaniers des États membres au nom de l'Union africaine - une leçon de la CEDEAO ;
- Contributions du secteur privé et autres : Un certain pourcentage des recettes provenant des activités menées par le secteur privé et les organisations non gouvernementales sous l'égide de l'Union africaine pourrait être affecté au financement de projets spécifiques de protection sociale tels que la lutte contre les pandémies (VIH/SIDA, etc.) ou à certaines actions humanitaires à grande échelle dans le cadre de l'Union africaine ;
- Prélèvement sur les primes d'assurance : Imposer un prélèvement minimum de 0,2 % sur toute police d'assurance souscrite par un citoyen africain ou une entreprise opérant en Afrique, qui doit être perçue par les compagnies d'assurance au nom de l'Union africaine;

- Prélèvement sur les voyages internationaux : Imposer une taxe de 5 dollars US par billet sur les vols à destination et en provenance de l'Afrique. Les fonds accumulés doivent être collectés avec l'aide de l'IATA auprès de ses affiliés. Dans le cas des compagnies non affiliées à l'IATA, les États devront collecter les fonds accumulés et les transférer sur le compte de l'UA ;
- Tourisme et hospitalité : collecter entre 1 et 10 dollars US pour chaque séjour dans des hôtels africains. Les fonds accumulés seraient collectés au nom de l'UA par les hôtels en collaboration avec les agences de recettes des États membres.

Le Groupe de haut niveau a observé que la mise en œuvre de chaque proposition aurait une incidence minimale sur les économies des États membres de l'Union africaine et que les instruments proposés sont viables et durables en tant que source alternative de revenus pour l'Union africaine. Le rapport du panel démontre en outre que la mise en œuvre des quatre dernières options générerait des revenus de 1,4 milliard de dollars US. En plus, si la taxe sur les billets d'avion était portée à 10 dollars US par billet et la taxe d'hospitalité à 1 dollar US, des recettes additionnelles de 762 millions de dollars US seraient obtenues sans répercussions sur les économies des États membres.

Le secteur privé doit intensifier sa participation au développement des infrastructures. De nouveaux modèles de partenariats public-privé seront utiles, tout autant que des plates-formes de haut niveau pour l'interaction et les consultations régulières entre les secteurs public et privé. Il convient de promouvoir l'épargne intérieure, d'encourager le vaste secteur informel à fonctionner davantage au sein du système bancaire formel et de promouvoir énergiquement une approche sous-régionale du développement des marchés des capitaux. Une amélioration de l'administration fiscale est nécessaire, tout comme l'élargissement de l'assiette fiscale. Si elles sont gérées efficacement et dotées de pouvoirs suffisants, les agences de recettes autonomes, comme l'a amplement démontré le South African Revenue Service, pourraient générer des résultats remarquables.

D'autre part, un cadre commun pour la réforme des lois régissant l'investissement des fonds de pension publics est nécessaire et les efforts en cours pour lutter contre les flux financiers illicites devraient être encouragés, l'Afrique ayant perdu environ 854 milliards de dollars US entre 1970 et 2008.

Si le continent a largement bénéficié des financements des donateurs, cela ne permettra pas d'assurer une croissance et un développement durables en Afrique. Le continent dispose de la base de ressources nécessaires pour soutenir le développement et la mise en œuvre des priorités continentales. Néanmoins, cela ne signifie pas que les paniers de financement multidonateurs doivent être supprimés. L'UA pourrait également mettre en place un fonds fiduciaire unique multidonateurs pour financer l'intégration régionale sur le continent. Ce fonds pourrait prendre la forme d'une facilité-cadre multibénéficiaires pour mobiliser et déployer des ressources de fonds fiduciaire mis en commun au profit de l'UA et des CER.

LEÇONS TIRÉES DES CER : LA TAXE COMMUNAUTAIRE DE LA CEDEAO

Ce n'est pas par hasard que la CEDEAO se classe en tête des performances des CER sur l'échelle AMRII. La CEDEAO a pu mieux remplir ses objectifs que les autres CER grâce à son meilleur mécanisme de financement qui assure des ressources à la Communauté. Afin de lever des fonds pour mettre en œuvre des projets et programmes régionaux, la CEDEAO utilise le Protocole relatif au prélèvement communautaire de 1996. Le prélèvement est une taxe de 0,5 % qui est imposée sur les biens importés dans la région en provenance d'États non membres de la CEDEAO.

Le prélèvement communautaire est la principale source de financement de la CEDEAO ; il représente 70 % des recettes de la Communauté. Les ressources mobilisées auprès des partenaires au développement ne représentent qu'environ

27% des revenus de la CEDEAO. Ceci est important, car certaines CER telles que l'EAC mobilisent jusqu'à 70 % des ressources des partenaires au développement, ce qui n'est pas viable. Le rapport Obasanjo s'est fortement inspiré du cas de la CEDEAO.

La Direction des Relations extérieures de la CEDEAO est chargée de mobiliser les ressources des partenaires au développement pour soutenir les programmes communautaires. La Direction comprend deux divisions :



- La Division des Relations avec les États membres visant à renforcer les processus d'appropriation des programmes régionaux par les États membres de la CEDEAO.
- La Division de la mobilisation et de la coordination des ressources, qui vise à consolider les politiques guidées et coordonnées pour la mobilisation et l'utilisation des ressources extérieures ainsi qu'à trouver des canaux de financement alternatifs qui sont essentiels à la mise en œuvre du processus d'intégration régionale de la CEDEAO.

Afin d'opérationnaliser l'efficacité de la mobilisation des ressources, la Direction des Relations extérieures a élaboré les procédures opérationnelles de coordination des donateurs. Celles-ci définissent les objectifs du mécanisme de coordination, les principes et clarifient les mandats et les responsabilités de chaque partie prenante au mécanisme de coordination. Le renforcement de la plate-forme de coordination repose sur les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, à savoir l'appropriation, l'alignement, la subsidiarité, la durabilité, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats, la responsabilité mutuelle, la présentation de rapports, le partage des meilleures pratiques et la rentabilité.

Le mécanisme de coordination vise les objectifs suivants :



- Consolider les différents partenariats et renforcer la synergie dans la mise en œuvre de la vision stratégique et la mise en œuvre effective des programmes de la CEDEAO
- Tenir des consultations régulières et constantes sur l'agenda régional et les stratégies de soutien des partenaires
- Assurer la transparence et une meilleure visibilité des activités
- Garantir la cohérence, l'harmonisation et la coordination effectives des activités afin d'approfondir le processus d'intégration et d'assurer un suivi efficace des programmes régionaux
- Promouvoir un meilleur alignement de l'aide sur les priorités régionales

Le mécanisme de coordination institutionnelle comprend les trois niveaux suivants :



- Le premier niveau est le niveau opérationnel par le biais des réunions des groupes thématiques ; lesquels sont au nombre de cinq : Renforcement des capacités, Paix et sécurité/Affaires humanitaires ; Infrastructures ; Intégration économique et commerce régional ; et Agriculture/Environnement et Ressources naturelles.
- Le deuxième niveau du mécanisme de coordination institutionnelle est la réunion de coordination semestrielle (BCM). La BCM est dirigée par le Président de la Commission ou le Vice-président ou tout commissaire désigné. Le Groupe des partenaires désigne un Coordinateur général de haut niveau (Ambassadeur) qui sert d'interface avec la Commission de la CEDEAO et facilite le dialogue. Les objectifs de la BCM sont les suivants : maintenir le dialogue et renforcer les relations étroites existant entre la Commission et les partenaires ; améliorer le partage d'informations entre la Commission et ses partenaires sur les grands projets communautaires ;

assurer le suivi des partenariats dans tous les domaines relevant du processus d'intégration régionale ; et examiner les différents rapports des Groupes thématiques.

- La Réunion annuelle de coordination (ACM) est le troisième niveau du mécanisme de coordination institutionnelle. Elle est présidée par le président de la Commission, qui en définit le format et l'orientation. La Réunion annuelle de coordination se tient une fois par an à Abuja, au Nigéria, entre les institutions de la CEDEAO et les partenaires au développement. Ces derniers concernent toutes les autorités politiques des pays partenaires/institutions, tous les hauts représentants de la coopération régionale et des organisations/agences internationales, tous les membres des différents groupes thématiques et tous les représentants des groupes d'acteurs non étatiques (société civile, secteur privé). Les objectifs de l'ACM sont les suivants : renforcer le dialogue politique sur la vision et les priorités de la région ; obtenir l'adhésion des partenaires aux choix stratégiques de la CEDEAO ; prendre de nouveaux engagements ; examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets et des réformes régionales ; entreprendre la révision des mécanismes d'aide et des stratégies d'intervention ; et définir les perspectives d'amélioration des partenariats.

Malgré cette approche innovante, la CEDEAO fait toujours face à un certain nombre de défis auxquels les autres CER sont confrontées. Ces défis sont les suivants :



Non-respect des principales dispositions du Protocole sur la taxe communautaire. Les principaux éléments du Protocole sur la taxe communautaire sont la perception, le dépôt et la remise. Toutefois, l'accumulation et le non-paiement des arriérés par certains États membres prévalent. Les conséquences involontaires d'énormes arriérés sont des risques de dépréciation, des pertes de change et des effets négatifs sur les recettes, le budget et les programmes

de la Commission.

- Non-durabilité du fonds des partenaires au développement. De nombreux fonds des partenaires de développement sont destinés à financer des projets de durée limitée et, dans de nombreux cas, sont motivés par les intérêts et les priorités stratégiques des partenaires. Il est bon alors que la CEDEAO soit moins dépendante des donateurs.

La CEDEAO s'est efforcée de relever ces défis de trois manières. Il s'agit de :



Fournir un soutien technique et administratif pour renforcer la capacité de transfert de fonds des États membres en retard de paiement.

- Négocier des solutions entre la CEDEAO et les États membres en retard de paiement, en particulier, signer éventuellement un protocole d'accord fixant les modalités de remboursement.
- Alignement des priorités et cohérence des stratégies entre la CEDEAO et les partenaires au développement dans le financement des programmes d'intégration régionale.

Les principaux enseignements de l'exemple de la CEDEAO sont les suivants :



La propriété du processus d'intégration appartient aux citoyens. Ce ne sont pas les États membres qui financent le processus d'intégration, mais les citoyens le font directement ; les citoyens sont taxés directement, et les États se contentent de percevoir, de déposer et de remettre. La sensibilisation du public au processus d'intégration est donc élevée.

- La Communauté est capable de bien planifier puisque ses recettes sont presque assurées et sous leur contrôle, par opposition à une dépendance excessive à l'égard des donateurs dont les priorités peuvent changer et sur lesquels la Communauté n'a aucun contrôle.

- Un financement assuré conduit à une planification et une mise en œuvre plus efficaces des projets et programmes régionaux - les CER bien financées fonctionnent mieux.
- Les secrétariats des CER devraient être renforcés et avoir la capacité de fonctionner. La CEDEAO est dirigée par une Commission, la seule parmi les CER, à qui sont confiées les ressources de la région qu'elle utilise pour le bien de la région.

Si la plupart des autres CER telles que le COMESA, l'EAC et la SADC disposent d'unités de mobilisation des ressources ; leurs ressources sont dispersées dans divers paniers. Par exemple, l'EAC dispose du Fonds de partenariat de l'EAC et du Fonds de développement de l'EAC, entre autres. La multiplicité des paniers de financement, pour différentes raisons, entraîne une mauvaise coordination, des coûts de gestion et des voies de communication plus importants pour le CER, voire des inefficacités dans l'utilisation.

IL EST TEMPS QUE L'UA RENDE OPÉRATIONNEL LE FONDS D'INTÉGRATION DE L'AFRIQUE

Quelle que soit la voie empruntée par l'Afrique, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme de financement central en tant que meilleure option de financement de l'intégration régionale sur le continent. Après avoir examiné les sources de financement possibles, la question est maintenant de savoir comment gérer ces ressources.

Le Fonds d'intégration de l'Afrique (AIF) a été d'abord proposé pour financer le «Programme minimum d'intégration» (PMI) adopté lors de la quatrième Conférence des Ministres africains chargés de l'intégration en mai 2009 à Yaoundé, au Cameroun, comme étant le minimum nécessaire pour accélérer le processus d'intégration. La genèse de la proposition de création du Fonds d'intégration africaine était une réponse au faible niveau de fonds disponibles pour soutenir le processus d'intégration en vue d'atteindre les

objectifs du Traité d'Abuja. Alors que les priorités de l'UA sont passées du PMI à l'Agenda 2063, les besoins sont devenus encore plus importants et plus urgents. Un examen de la situation des projets continentaux phares de l'Agenda 2063 fait ressortir les retards et même les reprogrammations dus au manque de financement.

L'Union africaine devrait par conséquent envisager la relance de cette initiative et mettre en place le Fonds d'intégration africaine pour lequel une étude de faisabilité a été réalisée en 2013 et un rapport a été soumis. Le Fonds sera bénéfique de la manière suivante :



- Appropriation : Il (le Fonds) contribuera à renforcer l'appropriation par l'UA et les CER de leurs programmes et projets. Il permettra également à l'UA et aux CER de financer leurs besoins prioritaires - par opposition aux situations où les donateurs mettent l'accent sur leurs propres priorités.
- S'attaquer à la sélection des projets : Le Fonds permettra de s'assurer que les donateurs ne choisissent pas leurs projets préférés et veillent à ce que les projets anciens, mais essentiels au processus d'intégration régionale, soient financés.
- Coûts de transaction : Le Fonds a le potentiel de réduire les coûts de transaction et les charges administratives de la CUA et des CER.
- Réforme : L'articulation de stratégies et de plans d'action coordonnés des donateurs aura un effet positif sur la capacité de l'UA, des CER et des États membres à mettre en oeuvre les réformes et les projets prioritaires envisagés.
- Coordination des donateurs et dialogue politique entre les donateurs, l'UA/CER : Le Fonds facilitera la coordination et l'harmonisation des donateurs tout en fournissant une plate-forme pour le dialogue politique entre les donateurs et entre les donateurs et l'UA et les CER.
- Mobilisation des ressources : Un fonds fiduciaire multidonateurs encourage une série de donateurs multilatéraux, de donateurs bilatéraux et d'acteurs du secteur privé à engager des ressources.

Le Fonds d'intégration africaine devait être un mécanisme financier doté de deux guichets : un guichet d'assistance technique et de subvention et un guichet commercial. Le guichet d'assistance technique et de subventions devait offrir des subventions, une assistance technique, des services de conseil et un soutien institutionnel, tandis que le guichet commercial devait être un fonds d'investissement et de financement commercial qui fournirait des garanties de prêt partielles et des subventions de contrepartie qui devraient permettre de mobiliser des ressources supplémentaires auprès des institutions financières nationales, régionales et internationales. Il convient également de souligner que le guichet commercial du fonds devait contribuer à la reconstitution du Fonds d'intégration africaine.

JUSTIFICATION DU FOND D'INTÉGRATION DE L'AFRIQUE

La mise en place d'un véhicule dédié au financement de l'Agenda 2063 et d'autres projets et programmes prioritaires tels que la ZLECAf est essentielle pour les raisons suivantes :

La lenteur des progrès dans la mise en œuvre du Traité d'Abuja : Les avancées vers la réalisation des objectifs du Traité d'Abuja restent timides en raison des défis de développement régional actuels et des pressions exercées par l'environnement international sur les pays africains. Par conséquent, l'accélération du processus d'intégration régionale, grâce à un véhicule de financement spécifique, est d'une importance capitale pour l'avenir de nombreux pays africains et pour le continent dans son intégralité.

Justification économique : L'intégration régionale peut conduire à un environnement des affaires et à un climat d'investissements plus attrayants, favoriser la concurrence et l'accès à un marché plus large. Elle peut également encourager les investissements directs étrangers (IDE) et les investissements locaux, promouvoir des investissements et une production plus importants et diversifiés, ainsi que la stabilité socio-économique et politique et le pouvoir de négociation des pays concernés.

Comblent les déficits de financement : Il convient de rappeler que la genèse de la proposition de création de l'AIF a été une réponse au faible niveau des flux de fonds destinés à soutenir le processus d'intégration. En effet, l'insuffisance des ressources financières a été citée comme la difficulté majeure entravant la mise en œuvre des programmes de la plupart des CER, y compris celles qui ont mis en place un mécanisme d'autofinancement (CEDEAO). En outre, la quasi-totalité des CER et la CUA dépendent des partenaires au développement pour le financement de leurs programmes et activités prioritaires. Une mobilisation des ressources est donc nécessaire pour financer l'Agenda 2063 et la ZLECAf.

Véhicule de mobilisation collective des ressources

: La mobilisation des ressources est essentielle pour aborder l'intégration politique, physique et économique (accord/protocole juridique, cadre politique harmonisé, infrastructures physiques, capacité de production, infrastructure de facilitation des échanges, etc.). Les exigences financières pour répondre à ces besoins massifs de ressources financières dépassent, jusqu'à présent, les ressources des CER et des différents États membres. Un Fonds d'intégration de l'Afrique (AIF) facilitera la mobilisation collective des ressources financières et techniques et leur mise en commun pour planifier, financer et mettre en œuvre les décisions, programmes et projets liés à l'intégration régionale de la CUA, des CER et des États membres.

Effectifs : La CUA et les CER manquent cruellement de personnel ; ce qui affecte négativement leur capacité à planifier, coordonner et mettre en œuvre les politiques, programmes et projets d'intégration régionale. Le Fonds d'intégration africaine pourrait faciliter le recrutement de ressources techniques spécifiques aux projets pour la CUA, les CER et les États membres au lieu de compter sur le soutien de celles-ci par les donateurs.

Soutien aux efforts de mobilisation des ressources des CER et des États membres :

Les CER, qui n'ont pas encore établi une stratégie globale de mobilisation des ressources, ont également commencé à réfléchir à la mise en place de leurs propres sources alternatives de financement. L'AIF aidera à concevoir de telles stratégies de mobilisation de ressources par un soutien financier et la facilitation du partage des meilleures pratiques pour les CER et les États

membres.

Amélioration des relations et de la coordination entre la CUA et les CER :

Parfois, tout porte à croire que les liens entre la CUA et les CER sont relativement faibles ; car il n'existe pas de lien formellement contraignant entre les deux organisations. L'AIF initié par la CUA aidera l'organisation continentale à établir des relations solides avec les CER en tant qu'éléments constitutifs de l'AEC grâce au soutien financier qui sera offert par l'AIF.

Mise en œuvre de projets communs : L'AIF facilitera le financement de programmes et de projets qui impliquent plus d'une CER ; des programmes qui auraient des difficultés à mobiliser les ressources des différentes CER et de leurs pays membres.

Coordination entre les partenaires au développement

: L'AIF, qui sera un fonds fiduciaire multidonateurs exclusivement axé sur le programme d'intégration régionale de l'UA et des CER, favorisera la cohésion et la coordination entre les partenaires du développement. La mise en place de l'AIF permettra aux CER de libérer une partie de leurs ressources limitées et de les réorienter vers d'autres projets et programmes prioritaires.

Visibilité des programmes d'intégration régionale :

Parce qu'il facilite la mise en œuvre de l'Agenda 2063, l'AIF donnera une plus grande visibilité à la mise en œuvre du programme d'intégration régionale et continentale. En plus, la diffusion des exemples de réussite du programme d'intégration régionale africain et le partage des meilleures pratiques entre les CER donneront plus de visibilité au processus et clarifieront les relations entre les parties prenantes ou les acteurs en termes de coordination et d'harmonisation des politiques.

Outre la justification ci-dessus, la mise en place de l'AIF apportera les avantages suivants à la cause de l'intégration régionale :



- Amélioration du rythme d'intégration régionale : Le principal avantage de l'AIF réside dans le fait qu'il soutient la mise en œuvre de l'Agenda et des programmes et projets d'intégration régionale prioritaires qui font avancer la mise en œuvre du traité d'Abuja, comme la ZLECAf qui conduit à la Communauté économique africaine (AEC).
- Un financement synergique et complémentaire : En toutes circonstances, l'AIF sera complémentaire à tous les autres fonds disponibles ou processus de mobilisation de ressources (par exemple, les fonds thématiques existants de l'UA, les fonds des CER, etc.) avec lesquels il cherchera à établir une synergie.

L'opérationnalisation du Fonds d'intégration africaine contribuera à combler les déficits de financement. Le Fonds contribuera à accélérer le processus d'intégration régionale grâce, entre autres, au financement de programmes et de projets d'intégration régionale prioritaires. Il complétera également les véhicules réguliers de la CUA et des CER ainsi que les véhicules financiers multilatéraux et régionaux existants qui soutiennent le processus d'intégration régionale. Cela permettra à son tour de remédier à la lenteur des progrès dans la mise en œuvre du Traité d'Abuja. L'intégration régionale est la plus grande priorité la du continent - elle nécessite un fonds dédié. L'UA devrait, par nécessité, mettre en place le Fonds d'intégration africaine.

CONCLUSION

La nécessité d'un flux supplémentaire et soutenu de financements du développement en Afrique a conduit à une recherche concertée de ressources innovantes et plus prévisibles. Un certain nombre d'initiatives ont été lancées par l'Union africaine au cours de la dernière décennie ; la plupart des CER ont également mis en place des stratégies et des structures de mobilisation des ressources, mais toutes ont produit des résultats limités. Il en est résulté le refrain familier - le manque de mise en œuvre comme étant le plus grand défi de l'Afrique en matière d'intégration régionale.

À PROPOS DE L'INDICE MULTIDIMENSIONNEL DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE AFRICAINE AMRII

En septembre 2018, à Kampala (Ouganda), des experts des Communautés économiques régionales (CER) et de la CUA ont adopté l'Indice multidimensionnel de l'intégration régionale africaine (AMRII) comme outil de suivi et d'évaluation du processus d'intégration en Afrique, tant au niveau régional qu'au niveau continental. Ce nouvel outil est le résultat d'un travail qui a débuté en décembre 2016 à Dakar (Sénégal) à l'occasion du Forum sur l'intégration africaine organisé par la Commission de l'Union africaine et l'IDEP-UN.

L'objectif de l'étude, qui a abouti à la production de l'AMRII, était de mettre en place un cadre de suivi et d'évaluation complémentaire à l'Indice d'intégration régionale africaine (ARI) qui a été développé conjointement par la CUA, la BAD et l'AEC en 2016. L'ARI a fait l'objet de critiques dès sa publication. Les CER étaient préoccupées par le manque d'inclusion lors du développement de l'ARI. Les experts ont également souligné la faiblesse méthodologique de l'ARI.

OBJECTIFS DE L'AMRII

AMRII aims to monitor and assess the level of integration of RECs based on 2 major regional integration programmes: The Abuja Treaty and Agenda 2063. Clearly, the index aims to:



- Saisir et évaluer le niveau d'évolution des CER
- Comparer les performances des CER sur la base des seuils fixés

- Détecter les forces et les faiblesses des CER afin d'attirer l'attention des décideurs pour une prise de décision plus efficace.

RÉSUMÉ DE L'APPROCHE DE CONCEPTION DE L'AMRII

L'AMRII vise à suivre et à évaluer le niveau d'intégration des CER sur la base de deux grands programmes d'intégration régionale : Le Traité d'Abuja et l'Agenda 2063. L'Indice vise précisément à :



- Saisir et évaluer le niveau d'évolution des CER
- Comparer les performances des CER sur la base des seuils fixés
- Détecter les forces et les faiblesses des CER afin d'attirer l'attention des décideurs pour une prise de décision plus efficace.

RÉSUMÉ DE L'APPROCHE DE CONCEPTION DE L'AMRII

L'approche méthodologique utilisée pour concevoir l'Indice peut être divisée en 2 sous-approches :



- la méthode de calcul scientifique
- la méthodologie scientifique de l'inclusivité.

La CUA, en collaboration avec les CER, a pris le Traité d'Abuja et l'Agenda 2063 comme base de l'AMRII. L'étude a examiné les chronogrammes, les programmes phares et les priorités établis sur la base de ces deux visions pour la réalisation d'une Afrique unie. Le caractère inclusif de l'étude est clairement vérifié, compte tenu du fait que les dimensions, les indicateurs et les seuils ont été déterminés conjointement avec les experts des CER, des instituts nationaux de statistique, des banques centrales et d'autres experts indépendants. Il convient d'ajouter que six (6) réunions de groupes d'experts ont été organisées dans le cadre de l'étude ; ce qui a permis de prendre en compte les opinions des parties prenantes.

PRÉSENTATION DE L'AMRII

L'AMRII est un cadre de suivi et d'évaluation conçu comme un indice composite comprenant 8 dimensions d'intégration, 33 indicateurs et des seuils pour chacun des indicateurs.

DIMENSIONS DE L'AMRII

Sur la base de l'examen du processus d'intégration classique, en tenant compte des lacunes du premier indice ARII et de l'examen du traité d'Abuja et de l'Agenda 2063, les 8 dimensions considérées par l'étude sont :



- Libre circulation des personnes
- Intégration commerciale
- Intégration financière
- Intégration monétaire
- Intégration sociale
- Intégration des infrastructures
- Intégration institutionnelle et politique
- Intégration de l'environnement

INDICATEURS DE L'AMRII

Pour chacune des 8 dimensions, des indicateurs ont été dûment définis pour évaluer le niveau de progrès des CER.

Il existe 2 types d'indicateurs : les indicateurs qualitatifs et les indicateurs quantitatifs :



- Les indicateurs qualitatifs décrivent les outils ou instruments d'intégration adoptés qui doivent être mis en œuvre au cours du processus d'intégration.
- Les indicateurs quantitatifs se réfèrent à des objectifs directement quantifiés pour lesquels des valeurs sont obtenues lors de la collecte des données.

Dimensions	Indicateurs	Type
Libre circulation des personnes	Passeport communautaire/régional	Qualitatif
	Absence de visa entre les pays	Qualitatif
	Passeport de libre circulation	Qualitatif
Intégration sociale	Droit d'établissement	Qualitatif
	Droit de résidence	Qualitatif
	Accès au marché du travail	Qualitatif
	Accès à la terre	Qualitatif

Dimensions	Indicateurs	Type
Intégration commerciale	Existence de la ZLE	Qualitatif
	Existence du TEC	Qualitatif
	Exportations intrarégionales	Quantitatif
	Importations intrarégionales	Quantitatif
Intégration des infrastructures	Proportion de vols régionaux	Quantitatif
	Existence d'un programme régional (pour le PIDA ou autre)	Qualitatif
	Les coûts de l'itinérance dans les régions	Quantitatif
Intégration financière	Système de paiement régional	Qualitatif
	Bourse régionale	Qualitatif
	Normes macro-prudentielles	Qualitatif
	Chambre de compensation régionale	Qualitatif
Intégration monétaire	Nombre de monnaies	Quantitatif
	Proportion des échanges intracommunautaires réglés en monnaie locale/régionale	Quantitatif
	Critères de convergence	Quantitatif
Intégration de l'environnement	Plan régional de gestion de l'environnement	Quantitatif
	Taxe communautaire sur le carbone	Quantitatif
	Plan communautaire pour la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)	Quantitatif
	Organisation régionale de la GIRE	Quantitatif
	Centre régional de collecte de données géospatiales sur l'eau	Quantitatif
<u>Intégration institutionnelle et politique</u>	Parlement régional	Quantitatif
	Cour de Justice régionale	Quantitatif
	Armée régionale	Quantitatif
	Banque centrale régionale	Quantitatif
	Université régionale/Institution de formation	Quantitatif

Indicateurs de l'AMRII

CALCUL DES INDICATEURS

La méthodologie de calcul de l'AMRII suit les étapes suivantes :

Indicateurs qualitatifs

Les indicateurs qualitatifs représentent des instruments d'intégration dont la mise en œuvre suit un processus généralisé en 5 étapes : Consultations, Négociations, Signature, Ratification et Transposition

- Première phase : Consultations (C), Négociations (N), Signature (S)
- Deuxième phase : Ratification (R) et Transposition (D)

Chacune de ces 2 phases représente la moitié de l'ensemble du processus, ce qui donne une pondération de ½ à chacune d'entre elles. À l'intérieur de chaque phase, les sous-phases ont les mêmes pondérations. Alors :

$$Iq = 0.5 * (1/3 * C + 1/3 * N + 1/3 * S) + 0.5 * (1/2 * R + 1/2 * D)$$

R étant le ratio entre le nombre (k) d'États qui ont ratifié l'instrument et le nombre total (T) d'États au sein de la CER.

$$R = k/T$$

Et D est le ratio entre le nombre (p) d'États qui ont domestiqué l'instrument et le nombre total d'États au sein de la CER.

$$D = p/T$$

****La sous-phase de la domestication ne commence que lorsque les États ont atteint le quorum de ratification permettant l'entrée en vigueur de l'instrument.**

Par conséquent :

$$Iq = 0.5 * (1/3 * C + 1/3 * N + 1/3 * S) + 0.5 * (1/2 * k/T + 1/2 * p/T)$$

Indicateurs qualitatifs

Pour ces indicateurs qui sont déjà des chiffres, une méthode de calcul est utilisée pour harmoniser tous les chiffres de l'intervalle [0 ; 1]. Les méthodes d'harmonisation sont soit la normalisation, soit le calcul de la variabilité entre les différents États membres de la CER, soit le calcul de ratio.

Les valeurs cibles qui existent dans le Traité d'Abuja et l'Agenda 2063 sont utilisées pour évaluer l'écart entre elles et les valeurs collectées sur les CER. Cet écart est utilisé pour la normalisation des valeurs comprises entre 0 et 1.

Calcul des seuils

Le calcul des seuils suit la logique utilisée dans le calcul des indicateurs. Ces seuils sont dérivés des objectifs et cibles contenus dans le Traité d'Abuja et l'Agenda 2063. Pour un indicateur donné, l'étude recherche les objectifs qui lui sont associés dans les principaux programmes d'intégration. Cet objectif est ensuite décliné en étapes ou il est réparti équitablement dans le temps pour savoir ce qui doit être accompli chaque année pour que l'instrument ou l'objectif soit atteint.

Après avoir calculé les seuils au niveau dimensionnel en faisant la moyenne des seuils pour chaque indicateur qui composent la dimension donnée, l'AMRII propose le seuil régional qui est basé sur la moyenne des seuils dimensionnels. Ce seuil calculé est le seuil régional global. Il est utilisé pour comparer avec la valeur globale obtenue pour chacune des CER.

Ensuite, pour avoir une idée du niveau moyen des CER, une valeur moyenne continentale est calculée avec les 8 valeurs obtenues des 8 CER. Cette valeur moyenne est comparée au seuil continental qui est le même seuil retenu au niveau des CER. Pour chacun des indicateurs, une évaluation a été faite avec 2018 comme année de référence.

Indicateurs	Cibles/Objectifs	Seuils
Protocole sur la libre circulation des personnes au sein de la CER	Tous les protocoles relatifs à la libre circulation des personnes dans chaque CER sont transposés dans les lois nationales d'ici 2018	0,75
Passeport communautaire	La libre circulation des biens, des services et des capitaux aura lieu, et les personnes voyageant dans n'importe quel État membre pourront obtenir un visa au point d'entrée	0,75
Obligations de visas entre les États membres de la CER	La libre circulation des biens, des services et des capitaux aura lieu, et les personnes voyageant dans n'importe quel État membre pourront obtenir un visa au point d'entrée	0,75
Tarif extérieur commun	L'Union douanière africaine, le Marché commun africain et l'Union monétaire africaine seront opérationnels d'ici 2023	0,75
Exportations intracommunautaires de biens (en % des exportations totales de biens)	Le commerce intra-africain passe de 10,1% en 2012 à 60% en 2063	0,8 N. B. Bien que l'augmentation annuelle de l'objectif fixé soit de 1,2%, il n'est pas réaliste d'atteindre une croissance linéaire dans des circonstances normales (1/1,2)
Importations intracommunautaires de biens (en % des importations totales de biens)	Le commerce intra-africain passe de 10,1% en 2012 à 60% en 2063	0,8 N. B. Bien que l'augmentation annuelle de l'objectif fixé soit de 1,2%, il n'est pas réaliste d'atteindre une croissance linéaire dans des circonstances normales (1/1,2)
Exportations intracommunautaires de services (en % des exportations totales de services)	Le commerce intra-africain passe de 10,1% en 2012 à 60% en 2063	0,8 N. B. Bien que l'augmentation annuelle de l'objectif fixé soit de 1,2%, il n'est pas réaliste d'atteindre une croissance linéaire dans des circonstances normales (1/1,2)
Importations de services (% des importations totales de services)	Le commerce intra-africain passe de 10,1% en 2012 à 60% en 2063	0,8 N. B. Bien que l'augmentation annuelle de l'objectif fixé soit de 1,2%, il n'est pas réaliste d'atteindre une croissance linéaire dans des circonstances normales (1/1,2)
Commerce intracommunautaire d'électricité	Des pools énergétiques régionaux dopés par une augmentation d'au moins 50% de la production d'énergie – à travers le barrage d'Inga - seront opérationnels et contribueront à l'électrification pour la transformation industrielle du continent et le confort de ses citoyens d'ici 2023	0,64 N. B. Bien que l'augmentation annuelle de l'objectif fixé soit de 12,5 %, il n'est pas réaliste d'atteindre une croissance linéaire dans des circonstances normales. Une augmentation annuelle de 8 % est recommandée (8/12,5)

Indicateurs	Cibles/Objectifs	Seuils
Proportion de vols intracommunautaires	L'espace aérien africain sera ouvert à toutes les compagnies aériennes africaines	0,25 N. B. Cela devrait être conforme à la mise en œuvre de la décision de Yamoussoukro
Coût de l'itinérance		0,25
Indice de développement des infrastructures	Achever toutes les infrastructures d'interconnexion routière, aérienne, maritime et électronique avant 2025 et ferroviaires avant 2040	0,5 NB : Référence à l'indice des infrastructures régionales de la BAD
Droit d'établissement	L'Union douanière africaine, le Marché commun africain et l'Union monétaire africaine seront opérationnels d'ici 2023 Libre circulation des personnes, droit de résidence et d'établissement (2019-2023), 5e étape du Traité d'Abuja	0,6
Droit de résidence	L'Union douanière africaine, le Marché commun africain et l'Union monétaire africaine seront opérationnels d'ici 2023 Libre circulation des personnes, droit de résidence et d'établissement (2019-2023), 5e étape du Traité d'Abuja	0,6
Accès au marché du travail	L'Union douanière africaine, le Marché commun africain et l'Union monétaire africaine seront opérationnels d'ici 2023 Libre circulation des personnes, droit de résidence et d'établissement (2019-2023), 5e étape du Traité d'Abuja	0,6
Accès à la terre	L'Union douanière africaine, le Marché commun africain et l'Union monétaire africaine seront opérationnels d'ici 2023	0,6
Système de paiement régional	Mise en œuvre d'un système de paiement régional au sein des CER d'ici 2023	0,6
Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM)	Mise en place d'une bourse régionale des valeurs mobilières au sein des CER d'ici 2023	0,6
Centre d'échange régional	Mise en place d'un centre d'échange régional au sein des CER d'ici 2023	0,6
Taux d'inflation	Pas de changement du taux d'inflation au sein des CER d'ici 2023	3%
Normes macro-prudentielles	Mise en œuvre des normes macroprudentielles au sein des CER d'ici 2023	0,6
Existence d'un réseau bancaire régional (à examiner)	Mise en place d'un réseau bancaire régional au sein des CER d'ici 2023	0,6
Nombre de monnaies reconnues dans les CER	Création d'une monnaie unique d'ici 2025	0,6
Proportion des échanges commerciaux intracommunautaires réglée en monnaies communautaires (Monnaies nationales)	Paiement de tous les échanges commerciaux intracommunautaires en monnaie régionale d'ici 2025	0,6
Plan régional de gestion de l'environnement	Mise en œuvre de programmes régionaux et continentaux de certification de la durabilité d'ici 2020 Mise en place d'accords contraignants pour une gestion/exploitation juste, équitable et durable des ressources naturelles en eau (eaux, parcs, océans) d'ici 2020	0,75

Indicateurs	Cibles/Objectifs	Seuils
Autorité réglementaire pour les activités de protection de l'environnement	Un Fonds africain pour le climat (FAC) pour traiter les questions d'adaptation et d'atténuation du changement climatique sur le continent, y compris le développement technologique en place d'ici 2025	0,7
Taxe communautaire sur le carbone	Mise en place d'accords contraignants pour une gestion/exploitation juste, équitable et durable des ressources naturelles transfrontalières (eaux, parcs, océans) d'ici 2020	0,75
Plan communautaire pour la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)	Mise en œuvre de programmes régionaux et continentaux de certification de la durabilité d'ici 2020	0,75
Organisation régionale sur la GIRE	Consolider ou créer des institutions dédiées à la gestion des eaux transfrontalières d'ici 2023	0,6
Centre régional pour la collecte de données géospatiales sur l'eau	Une agence spatiale africaine aura été créée d'ici 2023	0,6
Parlement régional	Création d'un Parlement régional d'ici 2025	0,75
Cour de justice régionale	Création d'une Cour de justice régionale d'ici 2025	0,75
Armée régionale	Création d'une Armée régionale d'ici 2025	0,6
Banque centrale régionale	Création d'une Banque centrale africaine d'ici 2028 (Traité d'Abuja)	0,6
Université régionale	Création d'universités régionales (centres de recherche) d'ici 2025	0,75

CALENDRIER DE L'INDICE

Réunions pour le suivi et l'évaluation de l'intégration régionale en Afrique

AVRIL 2013

- 6es Réunions annuelles conjointes de la Conférence UA-AEC des Ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique
- Le Conseil d'administration de la BAD approuve le concept d'un projet de suivi de l'intégration régionale en Afrique

MAI 2013

- 6e Conférence des Ministres africains de l'Intégration
- Décision de fusionner les projets de l'UA/AEC et de la BAD sur le suivi de l'intégration régionale

Conception et consultations

MARS 2014

- 7e Conférence des Ministres UA-AEC - Approbation du cadre de l'indice

JUILLET 2014

- 7e Conférence des Ministres africains chargés de l'Intégration - Approbation du cadre de l'indice
- Groupe de travail technique sur l'architecture de l'indice et de la feuille de route

DÉCEMBRE 2014

- Première conférence des directeurs généraux africains des offices nationaux de statistiques et de la Commission statistique pour

l'Afrique - présentation d'une mise à jour sur la méthodologie et les indicateurs

MARS 2015

- 8e Conférence des ministres UA-AEC - Présentation et examen de l'indice lors d'un événement parallèle

Renforcement de capacités

NOVEMBRE 2014 - JUILLET 2015

- Ateliers avec 32 points focaux statistiques nationaux, des CER et des corridors dans le cadre de l'exercice pilote de formation aux données.

Collecte des données

NOVEMBRE 2014 - SEPTEMBRE 2015

- Collecte de données par des points focaux formés dans le cadre de l'exercice pilote de collecte de données.

Exploitation

OCTOBRE 2015 - FÉVRIER 2016

- Calcul de l'indice avec les classements et les scores.

Lancement du Rapport 2016 sur l'Indice d'intégration régionale de l'Afrique

AVRIL 2016

- 9e conférence des ministres UA-AEC où l'Indice d'intégration régionale de l'Afrique 2016 est lancé lors d'un événement parallèle

SEPTEMBRE 2018

- L'Indice multidimensionnel de l'intégration régionale africaine (AMRII) est adopté par les CER lors d'une réunion d'experts organisée par la CUA à Kampala, en Ouganda

30 JUIN - 1er JUILLET 2019

- Cette première édition du Rapport sur l'intégration régionale africaine est présentée lors de la première réunion de coordination à mi-parcours entre l'UA et les CER à Niamey, au Niger.

23-24 JANVIER 2020

- Réunion préparatoire pour la production du Rapport 2020 sur l'intégration africaine, Addis-Abeba, Éthiopie.12-14

FÉVRIER 2020

- 1er atelier de validation du Rapport 2020 sur l'intégration africaine et préparation du 1er Forum sur l'intégration africaine, Abidjan, Côte d'Ivoire.

REFERENCES

ACBF (2016) Survey of the Capacity Needs of Africa's Regional Economic Communities and Strategies for Addressing Them.

ACBF (2014) Africa Capacity Report: Capacity Imperatives for Regional Integration in Africa.

ACBF (2008) A Survey of the Capacity Needs of Africa's Regional Economic Communities.

Asante, S. and D. Chanaiwa. 'Pan-Africanism and Regional Integration' in Ali A. Mazrui, ed. General History of Africa (vol. 8): African Since 1935. Paris: UNESCO, 1993), pp. 724-43.

Diabré, Z. (2003), 'UNDP Perspectives on African Integration'. In : H. van Ginkel, J. Court and L. Van Langenhove (Eds.). Integrating Africa : Perspectives on Regional Integration and Development, Tokyo, United Nations University Press, 2003, pp.146-154.

Economic Cooperation and Development (EDECO), 2000. Pan-African Perspective, <http://www.panafricanperspective.com/aec.htm>.

Francis, D., 'Formal regional integration in Africa: The case of ECOWAS'. In : H. van Ginkel, J. Court and L. Van Langenhove (Eds.). Integrating Africa: Perspectives on Regional Integration and Development, Tokyo, United Nations University Press, 2003, pp. 122-146.

Haas, P.M. (1992) Epistemic Communities and International Policy Coordination in International Organization, Vol. 46, No. 1, Knowledge, Power, and International Policy Coordination, pp. 1-35.

Mangeni, Francis (2006) State of Play in COMESA.

Martin, Guy, 'African Regional Cooperation and Integration: Achievements, Problems and Prospects,' in Ann Seidman and Frederick Anang, eds., Twenty-First Century Africa: Towards a New Vision of Self-Sustainable Development (Trenton: African World, 1993), p. 70.

Ofosu-Amaah, Paatii W. (2011) The African Capacity Building Foundation: Rising to the Challenge of Capacity through a Unique and innovative Framework.

Ogiogio, Genevesi (2004) Measuring Performance of Interventions in Capacity Building: Some Fundamentals.

Park, D. e. (2010). A New Multi-Dimensional Framework for Analyzing Regional Integration: Regional Integration Evaluation (RIE) Methodology. Park, D. et al. (2010), A New Multi-Dimensional Framework for Analyzing Asian Development Bank Working paper series on Regional Integration, 49.

P. De Lombaerde, E. Dorrucci, G. Genna, and F. P. Mongelli. Composite indexes and systems of indicators of regional integration. In P. De Lombaerde, R. G. Flôres, P. L. Iapadre, and M. Schulz, editors, The Regional Integration Manual. Routledge/ Warwick studies in globalization, 2011.

Sako, Soumana (2006) Challenges Facing Africa's Regional Economic Communities in Capacity Building.



UNION AFRICAINE

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ÉTHIOPIE

Tel: +251-115- 517 700

Fax: +251-115- 517844 / 5182523

Website: www.au.int